

Rapport Annuel 2010



|Rapport Annuel 2010

Présentation du Groupe CMNE

- 5** Editorial
- 6** Profil, Chiffres clés et Faits marquants
- 7** Implantation
- 8** Organigramme financier
- 9** Organisation du Groupe

Rapport de Gestion

- 11** Des activités structurées par pôle
 - Pôle Bancassurance France 11
 - Pôle Bancassurance Belgique 14
 - Pôle Entreprises 16
 - Pôle Assurances 18
 - Pôle Gestion pour compte de tiers 20
 - Pôle Services et activités diverses 22
- 23** Bilan consolidé
 - Total bilan 24
 - Comptes consolidés au 31/12/10 25
 - Les fonds propres 26
 - Les risques 26
 - Contrôle et audit 34
- 36** Informations sociales
- 41** Responsabilité Sociale de l'Entreprise
- 42** Tendances récentes et perspectives

Gouvernance et Contrôle Interne

- 44** Composition du Conseil d'administration et mandats
- 46** Composition du Comité de Direction et mandats
- 48** Rapport du Président du Conseil d'administration
- 57** Rapport des Commissaires aux Comptes (sur le rapport du Président)

Rapport financier

- 62** États de synthèse
 - Bilan 62
 - Résultat 64
 - Flux de trésorerie nette 66
 - Variation des capitaux propres 68
- 70** Annexe aux comptes consolidés
- 117** Rapport des Commissaires aux Comptes (sur les comptes consolidés)

Informations Juridiques et Administratives

- 121** Attestation du Directeur Général
- 122** Renseignements de caractère général
- 125** Assemblées Générales du 19 Mai 2011
- 127** Table de concordance

- 128** Coordonnées des sociétés du Groupe

10

|Présentation du Groupe CMNE

- 5 ■ Éditorial
- 6 ■ Profil, Chiffres clés et Faits marquants
- 7 ■ Implantation
- 8 ■ Organigramme financier
- 9 ■ Organisation du Groupe



Eric Charpentier

Philippe Vasseur

Année contrastée, 2010 a connu l'amorce d'une reprise économique sur le plan mondial, mais restera marquée par les fortes turbulences que l'Europe a traversées avec la crise des dettes souveraines.

Dans cet environnement empreint d'incertitudes, le **pôle Bancassurance France** du CMNE s'est concentré sur le service au quotidien de ses sociétaires et clients. Avec 1 050 000 clients-sociétaires à fin 2010, il confirme sa position d'acteur majeur de la banque de détail dans le nord de la France, tant au niveau des ouvertures de comptes que du point de vue de l'équipement de sa clientèle.

Le pôle a conforté son ancrage local avec l'ouverture de trois nouveaux points de vente (Lens Louvre, Le Plessis Belleville, Liancourt), tout en développant la banque à distance. 220 000 clients utilisent désormais les services de banque à distance principalement sur Internet. Les utilisateurs de cmne.fr ont ainsi progressé de 14 % sur un an. Sur l'ensemble de l'année 2010, les collaborateurs se sont mobilisés très fortement pour dynamiser l'offre et accompagner leurs clients dans leurs projets. Dopée par l'épargne bancaire et l'épargne assurance, la collecte atteint 760 millions d'euros.

La production de crédit, d'un montant de 2 milliards d'euros, augmente de 14 % par rapport à 2009. Elle est tirée par la forte progression des crédits immobiliers dans un environnement de taux d'intérêt maintenus à des niveaux historiquement bas, tout en veillant au maintien de la marge et à la qualité des risques.

Le **pôle Bancassurance Belgique** a poursuivi son recentrage afin de réduire ses charges et renforcer son efficacité. BKCP a redéfini sa stratégie de banque relationnelle et réorganisé son réseau en créant sept secteurs géographiques.

Dans un contexte de reprise timide de la production industrielle et du maintien d'un chômage élevé dans nos régions, le **pôle Entreprises** a réalisé une bonne performance opérationnelle grâce à sa réactivité, sa souplesse et sa relation étroite avec ses clients. La BCMNE, banque régionale au service des PME, et les sociétés de crédit-bail ont ainsi contribué activement au financement de l'économie régionale.

Au sein du **pôle Assurances**, l'assurance-vie enregistre une nouvelle fois une croissance soutenue, avec une progression du chiffre d'affaires et une collecte toujours très fortement orientée vers les fonds euros. Sa gestion prudente lui permet de servir une performance régulière aux assurés, tout en préservant la sécurité de leurs placements et en se préparant à intégrer le nouveau cadre prudentiel Solvency II.

En 2010, le **pôle Gestion pour compte de tiers** a poursuivi l'adaptation de son business model, ainsi que sa stratégie de développement. UFG-LFP a connu une croissance sensible de ses résultats et un niveau élevé d'activité, renforcé par des opérations structurantes, notamment la finalisation opérationnelle du partenariat avec La Française des Placements et le rapprochement avec Sigefi Private Equity (filiale du Groupe Siparex). Le groupe a également pris une participation majoritaire au capital de Nord Europe Private Bank (devenue UFG-LFP Private Bank) et au capital de Nord Europe Gestion (devenue UFG-LFP International). Le pôle prend ainsi une nouvelle dimension internationale. Malgré un contexte difficile lié aux inquiétudes des investisseurs sur la dette souveraine de certains pays européens et à la volatilité des marchés, l'activité a été très soutenue et le métier a renforcé ses positions dans tous les segments, notamment auprès de la clientèle institutionnelle.

La bonne performance de chaque pôle du CMNE démontre cette année encore la solidité d'un modèle tourné vers la clientèle, ainsi que sa capacité de résistance aux chocs des marchés.

Le Groupe CMNE affiche ainsi un résultat net (part du groupe) de 124 millions d'euros en 2010, auquel chaque pôle a contribué positivement. Ce résultat renforce la solidité du Groupe qui affiche de bons ratios réglementaires : 1,834 milliard d'euros de fonds propres au 31 décembre 2010 et un ratio de solvabilité Bâle II supérieur à 19 %. Cela nous permet d'envisager les évolutions avec sérénité, notamment la réglementation prudentielle qui impose aux banques d'immobiliser davantage de fonds propres.

En ce début 2011, nous préparons l'avenir, en traçant notre feuille de route pour 2015. En élaborant notre Plan à Moyen Terme 2015, nous voulons relever de nouveaux défis et inventer le Crédit Mutuel de demain.

Notre ambition est de mieux répondre aux besoins de nos clients-sociétaires par une approche différenciée, d'accroître la rentabilité du Groupe, en maîtrisant les risques et en optimisant nos fonds propres, et de nous développer dans le cadre d'une réglementation de plus en plus contraignante. Pour cela, nous poursuivons notre stratégie de croissance, d'adaptation de nos structures et de performance durable.

Afin de relever ces défis, nous nous appuyons sur quatre valeurs phares qui guideront notre action :

- Modernité, parce que nous faisons le pari d'une banque résolument moderne dans ses canaux de distribution, ses gammes de produits et services ;
- Rentabilité, parce que, face à une concurrence exacerbée, nous devons assurer un développement pérenne et profitable de nos activités ;
- Proximité, parce que nous sommes et voulons rester une banque régionale au service de nos sociétaires ;
- Responsabilité, parce que notre volonté est avant tout de faire vivre notre différence mutualiste en revendiquant nos valeurs de transparence, d'écoute et de solidarité.

Philippe Vasseur

Président

Eric Charpentier

Directeur Général

Le CMNE, c'est...

- **Un pionnier et un leader de la bancassurance**, une conception originale de la relation bancaire.
- **Un statut coopératif transparent** : une organisation participative qui associe étroitement administrateurs et collaborateurs.
- **Un groupe structuré en pôles** :
 - Bancassurance France
 - Bancassurance Belgique
 - Entreprises
 - Assurances
 - Gestion pour compte de tiers
- **Des services fédéraux implantés à Lille et Arras** en appui du réseau des **163 caisses locales** et de **9 centres d'affaires** dédiés aux entreprises.
- Son champ d'action :
 - **7 départements** sur 3 régions, Nord-Pas-de Calais, Picardie, Champagne-Ardenne,
 - **la Belgique** à travers BKCP,
 - **le Luxembourg**.

Les Chiffres clés (au 31/12/2010)

› Hommes		› Bilan (en millions d'euros)	
Clients et Sociétaires ⁽¹⁾	1 178 913	Total consolidé	32 849
Administrateurs	1 874	Fonds propres réglementaires Bâle II	1 834
Salariés	4 087		
› Réseaux		› Résultats (en millions d'euros)	
Points de vente ⁽²⁾	300	Produit net bancaire consolidé	758
Guichets automatiques ⁽³⁾	368	Résultat net comptable consolidé (part du groupe)	124
› Activité (en millions d'euros)		› Ratios	
Encours ressources comptables	12 081	Ratio de solvabilité Bâle II (%)	19,03
Encours épargne financière et Assurance	34 800	Ratio de solvabilité Bâle II Tier One (%)	18,67
<i>dont encours Assurance</i>	<i>10 489</i>	Capital Adequacy Directive	189
Encours crédits	12 383		
Contrats d'assurance (nombre)	332 922	(1) Clients des réseaux France et Belgique	
		(2) France : 249 points de vente et 9 centres d'affaires BCMNE	
		Belgique : 42 agences bancaires	
		(3) Dont 12 en Belgique	

Les Faits marquants du Groupe en 2010

Pôle Bancassurance France :

- Ouverture de trois nouveaux bureaux (Lens Louvre, Plessis Belleville, Liancourt)
- Poursuite du déploiement du Nouveau Concept Agence (61 points de vente rénovés ou en chantier)
- Mise en œuvre de la Stratégie Grandes villes à Amiens, Lille et Reims
- Fin du déploiement des 26 Espaces Conseils Professionnels
- Développement de la banque à distance
- Lancement des Parts C

Pôle Bancassurance Belgique :

- Définition d'une nouvelle Stratégie commerciale « Horizon 2015 »
- Création de sept secteurs géographiques
- Reconstruction de la filière Crédit
- Simplification organisationnelle des fonctions et des systèmes d'informations
- Rationalisation du parc immobilier

Pôle Entreprises :

- Fidélisation par les flux et développement de l'Ingénierie Financière et Patrimoniale
- Renforcement des synergies entre la BCMNE et le CMNE

- Maintien chez Bail Actea d'une bonne adéquation entre marge et risque
- Développement chez Bail Immo Nord et Batiroc Normandie des montages financiers de sortie de crise

Pôle Assurances :

- Nouveaux réseaux de distribution mis en place (notamment internet)
- Élargissement de la gamme de produits proposés
- Renforcement de l'assurance de personnes (prévoyance et santé)
- Poursuite du développement en assurance de biens (auto et MRH)

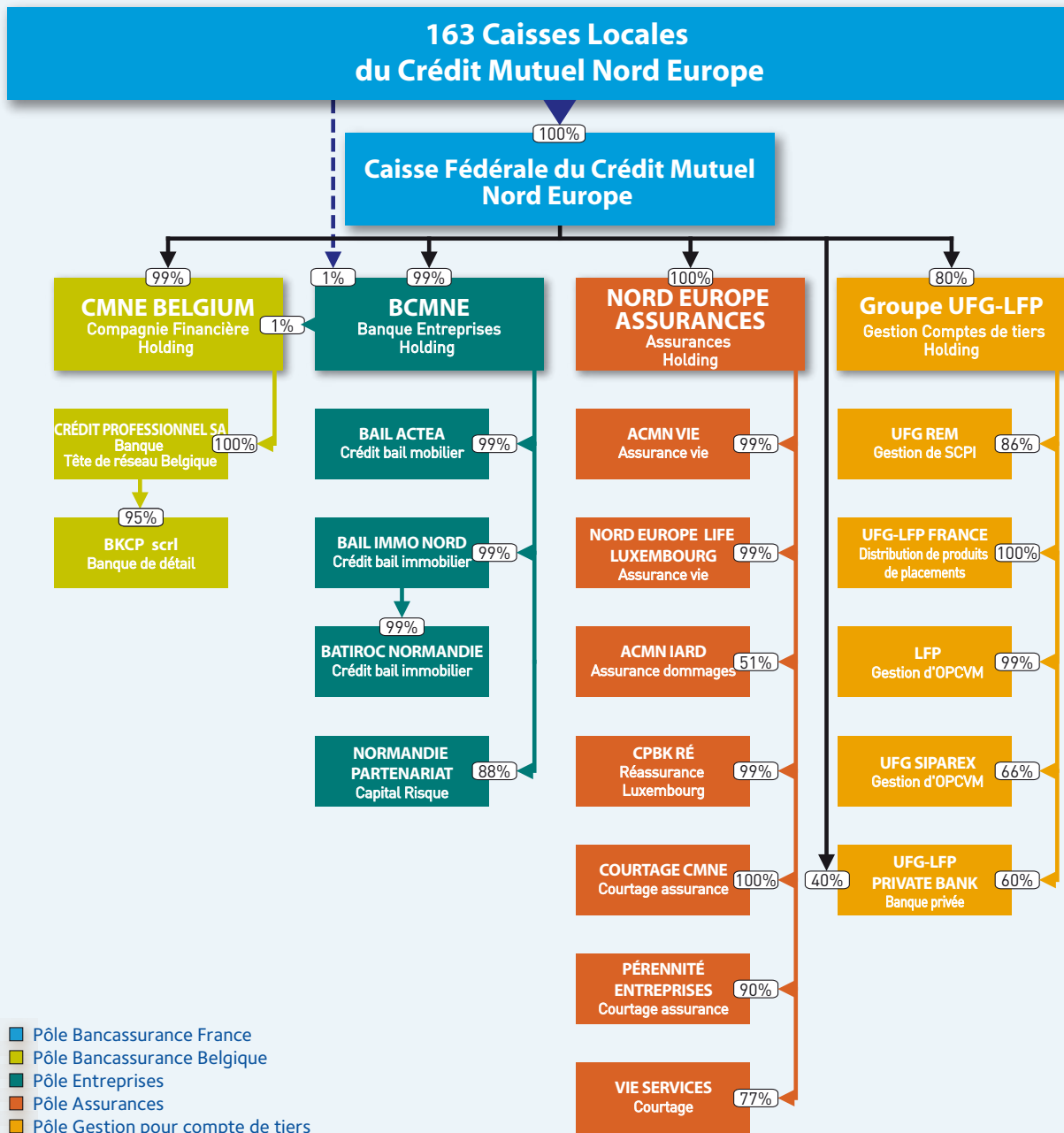
Pôle Gestion pour compte de tiers :

- Finalisation du rapprochement entamé en 2009 entre l'UFG et La Française des Placements
- Rapprochement d'UFG Private Equity et de Sigefi Private Equity, filiale du Groupe Siparex
- Prise de participation au capital de Nord Europe Private Bank (devenue UFG-LFP Private Bank)
- Prise de participation au capital de Nord Europe Gestion (devenue UFG-LFP International)
- Ouverture de UFG-LFP Iberia, en partenariat avec AyG

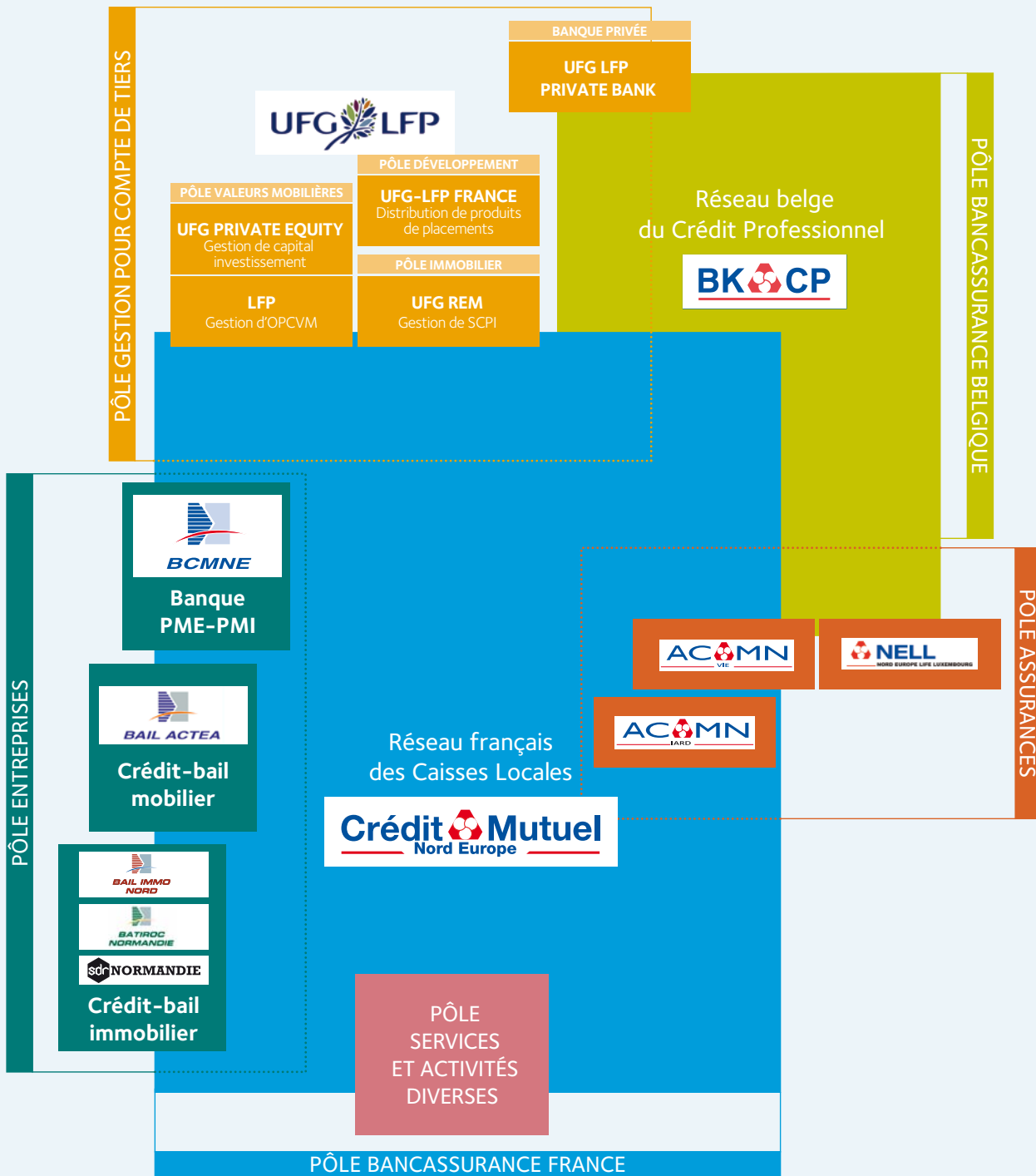
Situation au 31 décembre 2010



Situation au 31 décembre 2010



Situation au 31 décembre 2010



L'organisation du Groupe s'articule en cinq pôles de compétence : trois pôles métiers (Entreprises, Assurances, Gestion pour compte de tiers) et deux pôles réseaux (Bancassurance France et Belgique). Ce schéma traduit la part contributive de chaque pôle dans le développement des synergies du Groupe, axe majeur du Plan à Moyen Terme 2011.

10

|Rapport de Gestion

11	Des activités structurées par pôle	
	■ Pôle Bancassurance France	11
	■ Pôle Bancassurance Belgique	14
	■ Pôle Entreprises	16
	■ Pôle Assurances	18
	■ Pôle Gestion pour compte de tiers	20
	■ Pôle Services et activités diverses	22
23	Bilan et résultat consolidés	
26	Fonds propres et gestion des risques	
	■ Les fonds propres	26
	■ Les risques	26
	■ Contrôle et audit	33
34	Informations sociales	
39	Responsabilité Sociale de l'Entreprise	
40	Tendances récentes et perspectives	

L'ambition du Plan à Moyen Terme 2011 : « être LA 1^{ère} banque de ses clients »

Activité

Une action commerciale soutenue

Tout au long de l'année, les 163 Caisses locales ont enregistré des résultats commerciaux solides, poursuivant leur stratégie de développement. Dans un contexte économique difficile, les collaborateurs du Crédit Mutuel Nord Europe sont restés proches de leurs clients, en les accompagnant dans leurs projets.

L'année 2010 a notamment connu de bons développements en matière d'assurance. Avec 332 922 contrats « majeurs » au 31 décembre 2010, le portefeuille IARD progresse de 3,43 % sur un an, et particulièrement les contrats « santé » qui enregistrent une très forte croissance par rapport à 2009 en doublant le nombre de contrats commercialisés.

Une qualité de service renforcée

Pour améliorer le service apporté à sa clientèle, le CMNE a poursuivi tout au long de l'année son programme « Nouveau Concept Agence » : 61 points de vente étaient rénovés ou en chantier au 31 décembre 2010 ; une centaine le sera à fin 2011. Sur le marché des professionnels, le CMNE a achevé en septembre 2010 le déploiement de ses 26 Espaces Conseils Professionnels (ECP). Enfin, il a consolidé les filières dédiées aux marchés de l'agriculture et des OBNL (associations et comités d'entreprise).

Le développement de la banque multi-accès

L'année 2010 a été marquée par le développement accéléré de la banque multi-accès. 220 000 clients utilisent désormais les services de banque à distance, dont 97 % sur Internet. Les utilisateurs de cmne.fr ont ainsi progressé de 14 % sur 1 an.

Pour répondre aux attentes de ses clients internautes, le CMNE a enrichi tout au long de 2010 ses services de banque à distance (messagerie sécurisée, souscriptions en ligne, devis en ligne,...). À fin 2010, 108 000 clients ont opté pour le service Documents Via Internet, soit une progression de 61 % sur douze mois. Face au décollage rapide de l'Internet Mobile, le CMNE a lancé de nouvelles applications (iPhone/Smartphone/iPad...). La plate-forme téléphonique CMNA a quant à elle servi près de deux millions d'appels et traité plus de 50 000 mails.

Épargne

La crise économique a fortement modifié les comportements d'épargne des Français. Inquiets par le niveau élevé du chômage, le financement des retraites et l'évolution du pouvoir d'achat, ils ont plus que jamais épargné en 2010 (plus de 16 % de leurs revenus). Face à la volatilité des marchés, les placements sûrs - Livret A et assurance vie - restent des placements auxquels les ménages accordent toute leur confiance.

En millions d'euros

	Collecte 2010	Encours fin 2010	Évolution des encours 2010/2009
Comptes de chèques	126 ¹	2 045	+9%
Épargne bancaire	99	6 858	+3%
Épargne assurance	629	6 012	+8,6%
Épargne financière	-74	1 522	-3,9%
Parts sociales	-20	1 248	-1,5%
TOTAL	760	17 685	+4,5%

¹ Exprimé en variation du solde moyen des comptes de chèques

Un solde moyen des comptes de chèques en forte hausse pour les marchés particuliers et professionnels

La croissance des soldes moyens atteint 126,3 millions d'euros (contre 54 millions d'euros en 2009), soit 2,3 fois l'objectif annuel. Le solde moyen des comptes professionnels a augmenté (38,3 millions d'euros contre 10,7 millions d'euros en 2009) à l'instar des comptes particuliers (88,2 millions d'euros contre 44,5 millions d'euros en 2009 soit une hausse de 98 %).

L'épargne bancaire hors comptes courants est en collecte sur l'année 2010

L'épargne bancaire présente une collecte de 99 millions d'euros (contre - 263,9 millions d'euros en 2009), grâce aux excellents résultats enregistrés sur les livrets Ordinaires/Excellence (159,6 millions d'euros / 51,7 millions d'euros) et les livrets Fidélité (42,2 millions d'euros / 28,5 millions d'euros). La remontée du taux du livret bleu à 1,75 % au 1^{er} août 2010 a relancé la collecte qui atteint 34,8 millions d'euros (contre - 210,3 millions d'euros en 2009).

L'épargne financière reste en retrait par rapport à 2009

L'année 2010 a connu une année boursière en dents de scie. Après un premier semestre négatif, les marchés financiers ont connu une embellie pendant l'été, pour ensuite reperdre du terrain sur les deux derniers mois de l'année et ce, malgré l'amélioration significative de la profitabilité des entreprises.

Dans ce contexte, l'épargne financière est en décollecte de 74 millions d'euros (contre une collecte de 108 millions d'euros en 2009, qui avait été favorisée par une émission obligataire). L'épargne financière Court Terme est en décollecte de 78,5 millions d'euros (contre une décollecte de 8 millions d'euros en 2009).

4,6 millions d'euros ont été collectés en épargne financière Moyen Long Terme (contre 115,8 millions d'euros en 2009, dont 80 millions d'euros d'emprunt obligataire). La collecte en Épargne Salariale reste relativement stable à 9,6 millions d'euros (9,9 millions d'euros en 2009).

L'épargne assurance confirme son dynamisme

L'assurance vie est restée en 2010 le placement financier préféré des Français qui ont privilégié la sécurité en investissant majoritairement sur les supports garantis en euros.

L'épargne assurance représente cette année 629 millions d'euros, soit une progression de 8 % par rapport à 2009 (592 millions d'euros). La part en UC s'établit à 7 % du chiffre d'affaires (4 % en 2009).

Lancement des parts C le 1^{er} octobre 2010

Afin d'anticiper les conséquences du renforcement de la réglementation bancaire sur les fonds propres, une nouvelle catégorie de parts sociales négociables a été créée le 1^{er} octobre 2010. Dénommée Part C, elle est appelée à remplacer progressivement les parts B et F existantes.

Les parts C et F sont en collecte de 63,2 millions d'euros, alors que l'encours des parts B baisse de 83 millions d'euros.

Crédits

La production globale s'établit à 2 001,6 millions d'euros, en progression de 14 % par rapport à 2009 grâce à la reprise de la production en Crédit Habitat.

Le marché français de l'immobilier, soutenu par un niveau de taux bas et la poursuite de mesures fiscales favorables, s'est redressé. Cette situation s'est traduite au CMNE par une augmentation de la production et une détente sur les encours risqués de ce marché.

En millions d'euros

	Production 2010	Encours fin 2010	Évolution des encours 2010/2009
Consommation	558	1 071	1,1%
Habitat	1 080	6 413	2,0%
Professionnels	364	1 813	0,1%
TOTAL	2 002	9 297	1,5%

La production des prêts « Préférence » compense partiellement la baisse des prêts consommation

Le marché du crédit à la consommation a été freiné par la crise. Après une année 2009 en forte progression, la production de crédit à la consommation s'est légèrement tassée pour atteindre 476,7 millions d'euros en prêts amortissables contre 515 l'année précédente.

La production des prêts « Préférence » atteint 81,5 millions d'euros (contre 75,6 millions d'euros en 2009). L'encours global progresse sur la période avec un maintien de la marge.

La production des prêts habitat dépasse l'objectif fixé pour 2010

Avec la reprise du marché immobilier, la production des prêts habitat dépasse le milliard d'euros en 2010 (1 080 millions d'euros contre 816 millions d'euros en 2009).

Cette évolution s'est faite dans un souci de développement profitable passant par la restauration de la marge et la fin de prescription immobilière.

La production des prêts hors particuliers est en progression par rapport à 2009

Tous types de prêts confondus, la production sur les marchés professionnels et agricoles a été de 363,4 millions d'euros (contre 350,7 millions d'euros en 2009), soit une augmentation de 3,63 %.

La production des prêts agricoles progresse de 16,7 % pour s'établir à 156,3 millions d'euros (contre 133,9 millions d'euros en 2009). Elle comprend 32,7 millions d'euros en prêts de reconstitution de fonds de roulement débloqués sur le 1^{er} trimestre 2010. Ces prêts spéciaux étaient octroyés dans le cadre de mesures d'urgences gouvernementales du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (PSEA).

Avec 207,3 millions d'euros, la production des crédits professionnels est inférieure de 4,4 % à celle de 2009 (216,7 millions d'euros).

Les résultats de la banque de détail en France s'apprécient au périmètre de la Caisse Fédérale et du réseau des caisses locales. S'y ajoutent le GIE CMN Prestations et l'Immobilière du CMN qui, avec les SCI rattachées, porte l'immobilier d'exploitation.

Comptes consolidés IFRS en milliers d'euros

ACTIF	31/12/10	31/12/09
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	690 303	664 864
Instruments dérivés de couverture	26 785	17 677
Actifs financiers disponibles à la vente	2 288 176	2 221 008
Prêts et créances sur établissements de crédit	4 792 546	5 087 997
Prêts et créances sur la clientèle	9 560 227	9 434 550
Écart de rééval des PTF couverts en taux	76 151	87 851
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 776 375	1 712 481
Comptes de régularisation et actifs divers	332 188	334 366
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 179	8 778
Immobilisations corporelles et incorporelles	98 830	99 165
TOTAL	19 643 760	19 668 737

PASSIF	31/12/10	31/12/09
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	34 462	48 451
Instruments dérivés de couverture	137 659	138 798
Dettes envers les établissements de crédit	2 300 932	2 770 353
Dettes envers la clientèle	8 877 412	8 576 045
Dettes représentées par un titre	5 950 728	5 791 297
Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	1 522	2 147
Comptes de régularisation et passifs divers	294 244	316 158
Provisions	57 709	57 179
Dettes subordonnées	150 552	150 664
Intérêts minoritaires	435	1 040
Capitaux propres hors résultat (part du groupe)	1 766 581	1 755 846
Résultat de l'exercice (part du groupe)	71 524	60 759
TOTAL	19 643 760	19 668 737

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/10	31/12/09
PRODUIT NET BANCAIRE	394 496	393 964
Frais généraux	(278 676)	(275 635)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	115 820	118 329
Coût du risque	(11 997)	(21 803)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	103 823	96 526
Quote-part de résultat des entreprises MEE	12	(5 181)
Gains ou pertes sur autres actifs	(4 166)	(1 069)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	99 669	90 276
Impôts sur les bénéfices	(28 132)	(29 460)
RÉSULTAT NET TOTAL	71 537	60 816
Intérêts minoritaires	13	57
RÉSULTAT NET (part du groupe)	71 524	60 759

Commentaires et précisions :

Au bilan, les évolutions des rubriques « Créances et dettes envers les établissements de crédits », « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », « Actifs disponibles à la vente », « Actifs détenus jusqu'à l'échéance » et « Dettes représentées par un titre » sont consécutives aux choix de placement et d'investissement réalisés par le comité financier au regard du contexte des marchés financiers. Les évolutions notées au titre des opérations avec la clientèle traduisent l'activité réalisée au cours de l'exercice. La diminution du poste « Participations mises en équivalence » est liée à la sortie des titres UFG LFP Banque qui ont été regroupés au sein du pôle Gestion pour compte de tiers. Au compte de résultat, l'évolution du PNB est pénalisée par la prise en charge de la contribution exceptionnelle au fonds de garantie des dépôts (-1,6 million d'euros) ; l'évolution des marchés financiers moindre qu'en 2009 a par ailleurs réduit l'impact de la valorisation des portefeuilles valorisés à la juste valeur par résultat (-16,8 millions d'euros). Le coût du risque bénéficie de reprises liées à la cession des titres Lehman Brothers (3,4 millions d'euros) ; le coût du risque clientèle profite par ailleurs du changement de paramètres dans l'actualisation des flux de recouvrement (2,2 millions d'euros) et d'une réduction de la dotation aux provisions collectives (-1,8 million d'euros). La quote part de résultat des entreprises mises en équivalence s'améliore sous l'effet du transfert de UFG LFP Banque vers le pôle Gestion d'actifs pour compte de tiers (contribution négative de 2,3 millions d'euros en 2009) et d'une amélioration de la contribution de la banque Delubac (-2,8 millions d'euros en 2009).

L'ambition du Plan à Moyen Terme 2011 : « être l'interlocuteur naturel des indépendants et de la clientèle patrimoniale »

Après les grands chantiers structurels réalisés en 2009 avec la fusion des banques régionales en une seule entité BKCP, 2010 a vu naître une nouvelle stratégie à long terme baptisée « Horizon 2015 ».

Cette stratégie, partant d'une philosophie « Value for Money » vise à soutenir la croissance du groupe par une offre de qualité plaçant l'humain au centre de ses préoccupations. BKCP se positionne désormais comme une banque relationnelle de conseil et non plus en simple fournisseur de produits bancaires. Dans ce cadre, BKCP replace également sa clientèle historique, c'est-à-dire les indépendants, les professions libérales et les entreprises locales, au centre de sa stratégie.

La mise en œuvre de celle-ci est soutenue par une nouvelle organisation du réseau en sept secteurs. Cet échelon supplémentaire augmente la réactivité des agences face aux demandes des clients et accroît la proximité entre les agences et le management, grâce à une meilleure mobilité de l'information.

L'organisation interne a été également renforcée avec la création d'un département Organisation et Project Management Office, dont les objectifs sont d'accompagner le changement et d'optimiser l'emploi des ressources dans la gestion des projets. Par ailleurs, la banque prépare la migration de son système informatique vers un nouvel hébergeur en 2011.

L'activité commerciale du BKCP est restée stable. Les encours en matière d'épargne et placements ont connu une croissance de 2 %, tandis qu'on note un très léger recul des encours crédits. La distribution de produits d'assurance-vie s'est maintenue à un niveau élevé. Les coûts opérationnels ont marqué un net recul en dépit de la forte croissance du coût de la garantie des dépôts.

D'un point de vue comptable, BKCP clôt l'exercice 2010 sur un résultat positif, en avance sur les prévisions de son plan moyen terme 2011.

Ainsi, alors que le PMT 2011 s'était fixé comme objectif un résultat brut d'exploitation à l'équilibre en 2010, il est de 12,9 millions d'euros et le résultat net comptable s'établit à 1,5 million d'euros pour un équilibre prévu en 2011.

Les mutations opérées permettent ainsi au BKCP d'envisager sereinement l'avenir avec en ligne de mire une accélération du développement de son activité commerciale, grâce notamment, au renforcement de ses équipes commerciales et à l'élargissement de son offre de produits à destination des indépendants et des entreprises.

Le pôle bancaire Belgique est constitué des entités détenues par la holding CMNE Belgium : Crédit Professionnel SA, BKCP SCRL, BKCP Securities et les sociétés qui contribuent au fonctionnement de cet ensemble. L'entité UFG LFP Banque (ex NEPB) n'est plus intégrée à ce pôle suite à la cession des titres intervenue en 2010 en faveur du pôle gestion pour compte de tiers. La contribution de ce pôle aux comptes consolidés du groupe CMNE se traduit par les chiffres ci-dessous.

Comptes consolidés IFRS en milliers d'euros

ACTIF	31/12/10	31/12/09
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	9 827	0
Instruments dérivés de couverture	1 474	355
Actifs financiers disponibles à la vente	101 906	149 189
Prêts et créances sur établissements de crédit	1 732 898	1 769 824
Prêts et créances sur la clientèle	1 433 695	1 519 890
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	84 343	103 299
Comptes de régularisation et actifs divers	34 919	25 210
Immobilisations corporelles et incorporelles	68 821	88 571
Écarts d'acquisition	2 343	2 343
TOTAL	3 470 226	3 658 681

PASSIF	31/12/10	31/12/09
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	666
Instruments dérivés de couverture	15 859	13 477
Dettes envers les établissements de crédit	444 224	367 985
Dettes envers la clientèle	2 517 430	2 733 470
Dettes représentées par un titre	116 914	159 308
Comptes de régularisation et passifs divers	19 775	30 690
Provisions	7 260	13 445
Dettes subordonnées	90 534	77 598
Intérêts minoritaires	10 263	17 834
Capitaux propres hors résultat (part du groupe)	242 533	241 765
Résultat de l'exercice (part du groupe)	5 434	2 443
TOTAL	3 470 226	3 658 681

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/10	31/12/09
PRODUIT NET BANCAIRE	71 379	72 983
Frais généraux	(62 405)	(72 686)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	8 974	297
Coût du risque	(9 151)	(2 689)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(177)	(2 392)
Gains ou pertes sur autres actifs	422	(155)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	245	(2 547)
Impôts sur les bénéfices	4 672	2 689
RÉSULTAT NET TOTAL	4 917	142
Intérêts minoritaires	(517)	(2 301)
RÉSULTAT NET (part du groupe)	5 434	2 443

Commentaires et précisions

Au bilan, les évolutions des rubriques « Créances et dettes envers les établissements de crédits », « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », « Actifs disponibles à la vente », « Actifs détenus jusqu'à l'échéance » et « Dettes représentées par un titre » sont consécutives aux tombées d'échéance, et au choix de placement et d'investissement réalisés par le comité financier au regard du contexte des marchés financiers et de l'activité clientèle. Les immobilisations sont impactées par la cession des titres UFG LFP Banque et leur transfert au sein du pôle « Gestion pour compte de tiers » ainsi que par la cession de la société OVIC. Les évolutions notées au titre des opérations avec la clientèle traduisent notamment la décollecte en livrets constatée au cours de l'exercice.

Au compte de résultat, l'évolution des marchés financiers moindre qu'en 2009 a notamment réduit l'impact de la valorisation des portefeuilles valorisés à la juste valeur par résultat (-4,8 millions d'euros). La diminution des frais généraux est la conséquence des mesures de restructuration prises au cours des dernières années. En 2009, le coût du risque était favorisé par la reprise effectuée suite à la cession de titres Lehman ; en 2010, il est pénalisé par une dotation sur le portefeuille AFS (1,2 million d'euros) et un accroissement du coût du risque clientèle (+ 3,3 millions d'euros).

L'ambition du Plan à Moyen Terme 2011 : « être la banque partenaire des PME / PMI »

Après un exercice 2009 difficile devant la montée des risques et la chute brutale des investissements, le pôle Entreprises a constaté une timide reprise des investissements à partir de la fin du 1^{er} semestre 2010. L'année se termine plus favorablement avec une décreue marquée des défaillances d'entreprises.

Les investissements des entreprises sont plus étoffés et leurs carnets de commandes se rechargent progressivement, sans retrouver toutefois les niveaux d'avant crise. Une démarche proactive est menée auprès des clients avec le maintien d'une grande vigilance sur le risque. Le pôle se positionne comme un acteur global auprès des PME en offrant une palette de produits et services élargie : traitement des flux, financement du court terme et des investissements en prêts ou via des solutions de crédit-bail (Bail Actea, Bail Immo Nord et Batiroc Normandie), conseils et montages financiers pour les opérations d'ingénierie financière et patrimoniale liées aux successions ou transmissions d'entreprises. Dans ce contexte, le partenariat entre UFG-LFP et Siparex apporte des perspectives nouvelles.

BCMNE

La Banque Commerciale du Marché Nord Europe (BCMNE) offre à ses clients tout ce que l'on peut attendre d'une banque à taille humaine. Elle revendique un enracinement régional fort et un esprit de service et de disponibilité qui fondent sa différence. En 2010, la BCMNE a confirmé sa volonté d'accompagnement des PME, dans un contexte économique encore marqué par les conséquences de la crise. La production de financements d'investissements recule de 11,6 % à 118 millions d'euros, face à une demande de crédits en forte baisse au niveau des PME en début d'exercice. Les encours de crédits moyen long terme consentis aux PME s'établissent à 333 millions d'euros fin 2010 et s'inscrivent en réduction de -10,5 %, en raison de remboursements de crédits in fine pour 33 millions d'euros.

La BCMNE a aussi poursuivi ses objectifs de financement du cycle d'exploitation ; la baisse de ses encours de crédits court terme (-10,5 %) s'explique pour partie par un recours plus important à l'affacturage.

En millions d'euros

EMPLOIS [encours moyens]	2010	2009
Court Terme	93	118
Crédits Moyen et Long Terme	377	407
Total des Crédits	470	525
Engagements par signature	106	102
TOTAL EMPLOIS	577	627

Les ressources bancaires liées aux clients PME affichent une progression de 6,3 %. L'épargne financière des PME reste bien orientée à +7,1 % (+20 millions d'euros). L'ensemble des ressources collectées auprès des PME augmente de +2,5 % sur l'exercice. La BCMNE développe son activité de « haut de bilan » : le rapprochement d'entreprises, l'ingénierie et le financement d'acquisitions, le capital investissement et les aspects patrimoniaux du chef d'entreprise, des actionnaires et des salariés. En ingénierie financière et patrimoniale, 90 projets ont été étudiés dont 73 % issus des Centres d'Affaires. En épargne sociale et salariale, l'action menée sur les PEE/PERCO, les indemnités de fin de carrière (IFC) et les contrats « homme-clé » permet d'augmenter significativement le nombre de contrats ainsi que les encours. Hors dividendes reçus des entités de crédit bail, le PNB de la BCMNE augmente de 1,3 %, principalement sous l'effet des commissions qui progressent de 7,7 %, la marge financière restant stable. La maîtrise du coût du risque permet d'atteindre un résultat courant avant impôt et éléments exceptionnels de 5,2 millions d'euros, contre 4,6 millions d'euros, soit une croissance de 13,5 %.

BAIL ACTEA

La production de Bail Actea s'élève à 283 millions d'euros, contre 276 millions d'euros en 2009 (+2,7 %), avec une marge financière associée de 2,40 % en 2010 contre 2,35 % en 2009. La marge financière s'améliore de 6,4 % pour atteindre 16,7 millions d'euros, malgré une réduction des encours moyens gérés de 4,7 %. Le PNB progresse de 5,3 % et les frais généraux sont en réduction de 1,3 %. Le coût du risque affiche une réduction de 0,6 million d'euros. Au final, le résultat net comptable s'établit à 4,6 millions d'euros, en progression de 22 %.

BAIL IMMO NORD & BATIROC NORMANDIE

Le volume de dossiers signés au cours de l'exercice par les deux entités de crédit-bail immobilier atteint 44 millions d'euros, contre 41,6 millions d'euros (+ 7 %) ; les réalisations 2010 sont équivalentes aux objectifs de développement fixés. La marge commerciale sur ces nouveaux dossiers est conforme à l'objectif retenu et affiche une hausse par rapport à 2009. Compte tenu d'un exercice 2009 particulièrement atypique en matière de taux et malgré la hausse des encours moyens gérés, la marge d'intermédiation se réduit de 8,9 %. Parallèlement, le PNB se réduit de 7,2 % à 5,9 millions d'euros. L'ensemble de ces éléments génère un résultat net en recul de 4 % à 1,4 million d'euros.

Le pôle Entreprises est regroupé au sein de la holding BCMNE qui, outre son activité de banque des PME-PMI détient les titres des sociétés spécialisées dans les opérations de crédit bail mobilier et immobilier : Bail Actéa, Bail Immo Nord, Batiroc Normandie et Normandie Partenariat. Les comptes de la SDR Normandie (assurant la gestion extinctive des créances inscrites à son actif) complètent cet ensemble, et contribuent au résultat consolidé pour 0,46 million d'euros au 31 décembre 2010 (0,52 million d'euros en 2009).

Comptes consolidés IFRS en milliers d'euros

ACTIF	31/12/10	31/12/09
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	0
Instruments dérivés de couverture	399	0
Actifs financiers disponibles à la vente	14 928	15 122
Prêts et créances sur établissements de crédit	135 462	108 161
Prêts et créances sur la clientèle	1 483 967	1 653 980
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Comptes de régularisation et actifs divers	10 392	15 664
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 982	3 219
TOTAL	1 648 131	1 796 146

PASSIF	31/12/10	31/12/09
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	0
Instruments dérivés de couverture	172	0
Dettes envers les établissements de crédit	1 153 961	1 175 813
Dettes envers la clientèle	213 648	355 978
Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	355	0
Comptes de régularisation et passifs divers	104 513	90 331
Provisions	1 726	2 091
Intérêts minoritaires	38	38
Capitaux propres hors résultat (part du groupe)	163 165	162 988
Résultat de l'exercice (part du groupe)	10 552	8 907
TOTAL	1 648 131	1 796 146

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/10	31/12/09
PRODUIT NET BANCAIRE	42 010	39 496
Frais généraux	(21 352)	(21 841)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	20 658	17 655
Coût du risque	(5 259)	(4 828)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	15 399	12 827
Gains ou pertes sur autres actifs	(17)	6
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	15 382	12 833
Impôts sur les bénéfices	(4 829)	(3 924)
RÉSULTAT NET TOTAL	10 553	8 909
Intérêts minoritaires	1	2
RÉSULTAT NET (part du groupe)	10 552	8 907

Commentaires et précisions :

Au bilan, les variations des créances et dettes avec la clientèle sont la conséquence d'une compensation de comptes intervenue en 2010 entre les adhérents d'un même GIE centralisateur (170 millions d'euros).

Au compte de résultat, l'évolution du PNB est justifiée tant par celle de la marge préservée sur les opérations réalisées avec la clientèle que par celle des commissions générées par les flux confiés et par le développement de l'activité Ingénierie financière et patrimoniale.

La gestion active et préventive des dossiers risqués permet une maîtrise du coût du risque dont la progression est spécifique à quelques dossiers.

L'ambition du Plan à Moyen Terme 2011 : « être un groupe d'assurances multi-canal et euro-régional »

NEA

Le chiffre d'affaires du pôle Assurance progresse de 6 % par rapport à 2009 et atteint 1,846 milliard d'euros, au-delà des objectifs fixés dans le PMT.

La progression du chiffre d'affaires, supérieure à la moyenne du marché, s'explique par les nouveaux réseaux de distribution mis en place (notamment internet) et par l'élargissement de la gamme de produits proposés.

À l'écoute du marché et des évolutions de la société, le pôle a su adapter son organisation, ses produits et services aux besoins exprimés par ses différents partenaires : agences bancaires, courtiers traditionnels ou spécialistes de la vente sur internet, groupements de conseillers en gestion de patrimoine indépendants.

44 % de la production provient de l'activité du réseau CMNE dont la contribution progresse de 1 % sur l'année. Le réseau BKCP y contribue pour 16 %, l'UFG-LFP pour 7 % et le canal internet pour 11 % (+ 2 points) ; le solde de la production étant assuré par les réseaux externes au CMNE et le courtage.

Les produits Épargne Vie et Capitalisation représentent 90 % de la collecte, l'assurance de biens (MRH et automobile) et la prévoyance et santé contribuant chacune pour 5 %. Le taux d'Unités de Compte (UC) dans la collecte ressort à 8,4 % contre 5,3 % en 2009.

L'encours des contrats d'épargne représente 10,3 milliards d'euros, dont 12,8 % sont investis en UC. Les placements représentatifs de ces encours sont constitués d'obligations à hauteur de 71 %, d'actions pour 17 % et d'immobilier pour 12 %. Le résultat net consolidé du pôle – part du groupe – ressort à 31,5 millions d'euros contre 29,4 millions d'euros en 2009.

ACMN Vie

Le chiffre d'affaires de 1,6 milliard d'euros progresse de 1 % dans un marché en hausse de 4 %. La part des partenaires historiques (CMNE, BKCP et UFG) reste stable à 68 % de la production.

ACMN Vie porte et gère l'essentiel des encours du pôle assurances et le résultat de l'exercice s'élève à 25,5 millions d'euros. ACMN Vie a consolidé ses fonds propres, dans le cadre des engagements Solvabilité II. L'année 2010 a été marquée par deux augmentations de capital : en juin 2010, par versement du dividende en actions (29,5 millions d'euros) et en novembre 2010, en numéraire (50 millions d'euros).

ACMN IARD

L'accent est mis sur les points forts de la gamme et la qualité de la gestion au quotidien au service des assurés.

La collecte de 117,1 millions d'euros progresse de 4 % et représente 6 % de la collecte du pôle assurance. Les produits de prévoyance concernant essentiellement la santé, représentent 21 % de la production annuelle avec un total de 24,4 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires des produits d'assurances de biens (Automobile – Multirisques) ressort à 92,7 millions d'euros en progression de 4 %. Le résultat de 2,3 millions d'euros est en recul par rapport au 31 décembre 2009 (2,8 millions d'euros). Cette baisse est liée à la sinistralité en progression sur les branches Auto et MRH (relâchement du comportement des automobilistes, tempêtes, incendies) non couverte par un programme de réassurance.

NELL

Le chiffre d'affaires de Nord Europe Life Luxembourg s'établit à 121,7 millions d'euros en hausse de 166 % par rapport à 2009. La production du réseau belge augmente en 2010 du fait du succès de la commercialisation du produit « BKCP Opportunities Corporate » et ressort à 25,3 millions d'euros. Le produit « Myriad », à destination du réseau des courtiers enregistre une production de 74,2 millions d'euros (contre 33,4 millions d'euros en 2009). La part des unités de compte progresse de 6 % pour s'établir à 20 %. Les fonds de la branche 21 enregistrent quant à eux une collecte de 59,7 millions d'euros.

Les produits issus du portefeuille de la société « Interpolis » génèrent un chiffre d'affaires de 7,6 millions d'euros (contre 1,3 million d'euros en 2009).

Le résultat de Nell de 2,1 millions d'euros double par rapport à 2009.

Le pôle Assurances est constitué des entités détenues par la holding Nord Europe Assurances (NEA) : ACMN IARD, ACMN Vie, CPBK Re, Nord Europe Life Luxembourg, Courtage Crédit Mutuel Nord Europe, Pérennité Entreprises et Vie Services. Sa contribution aux comptes consolidés du groupe CMNE se traduit par les chiffres suivants.

Comptes consolidés IFRS en milliers d'euros

ACTIF	31/12/10	31/12/09
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 373 748	7 036 981
Actifs financiers disponibles à la vente	3 366 870	2 749 124
Prêts et créances sur établissements de crédit	34 918	20 349
Prêts et créances sur la clientèle	48 884	36 088
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Comptes de régularisation et actifs divers	126 052	89 302
Immobilisations corporelles et incorporelles	7 221	10 672
Écarts d'acquisition	5 640	5 640
TOTAL	11 963 333	9 948 156

PASSIF	31/12/10	31/12/09
Dettes envers les établissements de crédit	5 629	25 606
Dettes envers la clientèle	59 484	52 175
Comptes de régularisation et passifs divers	863 755	182 921
Provisions techniques des contrats d'assurance	10 493 126	9 190 944
Provisions	14 744	3 795
Dettes subordonnées	78 073	122 464
Intérêts minoritaires	17 603	17 657
Capitaux propres hors résultat (part du groupe)	399 362	323 115
Résultat de l'exercice (part du groupe)	31 557	29 479
TOTAL	11 963 333	9 948 156

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/10	31/12/09
PRODUIT NET BANCAIRE	116 917	112 203
Frais généraux	(71 185)	(61 587)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	45 732	50 616
Coût du risque	0	0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	45 732	50 616
Gains ou pertes sur autres actifs	0	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	45 732	50 616
Impôts sur les bénéfices	(12 924)	(17 647)
RÉSULTAT NET TOTAL	32 808	32 969
Intérêts minoritaires	1 251	3 490
RÉSULTAT NET (part du groupe)	31 557	29 479

Commentaires et précisions

Les encours gérés au bilan sont principalement portés par ACMN Vie. Leur évolution reflète l'activité générée au cours de l'exercice.

La progression des passifs divers résulte de la prise en compte sous forme de dette envers les minoritaires de leur quote-part dans les OPCVM détenus majoritairement par les compagnies (application de la « short cut method » ; impact de + 675 millions d'euros)

Au compte de résultat, les frais généraux intègrent une provision de 10 millions d'euros destinée à couvrir le risque éventuel d'une évolution défavorable de la sinistralité du groupe emprunteur.

L'ambition du Plan à Moyen Terme 2011 : « être un acteur de référence sur tous les segments de la gestion d'actifs »

Le Groupe UFG-LFP gère désormais près de 35 milliards d'euros d'actifs, ce qui en fait l'un des leaders français du marché de la gestion d'actifs pour compte de tiers (8^{ème} position dans le classement Investment & Pensions des sociétés de gestion françaises). Le Crédit Mutuel Nord Europe en est l'actionnaire de référence, aux côtés d'institutionnels (MACSF, Monceau Assurances) et d'actionnaires privés, dirigeants ou salariés du Groupe.

Une année de croissance forte :

L'exercice 2010 a vu la finalisation du rapprochement entamé en 2009 entre l'UFG et La Française des Placements, qui a permis la constitution du Groupe UFG-LFP. Il s'est concrétisé par la réorganisation des équipes de gestion et la rationalisation de la gamme de produits (OPCVM).

L'activité de Capital Investissement du Groupe a été également réorganisée par le rapprochement d'UFG Private Equity et de Sigefi Private Equity, filiale du Groupe Siparex. Ce rapprochement a permis la constitution de l'un des tous premiers acteurs français de ce secteur.

Par ailleurs, UFG-LFP a renforcé son implication dans la gestion ISR en augmentant sa participation de 60 à 67,50 % au capital de LFP Sarasin AM, spécialiste de ce marché.

L'activité de prise de participation a également été dynamique en 2010, avec quatre opérations. Ce pôle suit désormais treize participations (dont deux à l'étranger).

Afin d'asseoir son développement en Europe, UFG-LFP a pris une participation de 60 % du capital de la banque Nord Europe Private Bank (devenue UFG-LFP Private Bank) et de 80 % du capital de Nord Europe Gestion (devenue UFG-LFP International). Ces rapprochements ont pour but de développer des synergies en matière de banque privée entre UFG-LFP Gestion Privée et les réseaux de la BCMNE et de la BKCP, et de favoriser la distribution des fonds du Groupe vers l'Europe par l'intermédiaire d'une plate-forme unique, UFG-LFP International.

Enfin, la fin de l'année a vu l'ouverture d'une structure locale de distribution en Espagne, UFG-LFP Iberia, en partenariat avec AyG, un acteur local significatif dans le domaine de la gestion privée.

Une collecte dynamique :

Dans un contexte marqué par une grande volatilité des marchés et une forte aversion au risque de la part des investisseurs, la collecte nette annuelle Long Terme (hors monétaire) de l'exercice s'élève à 1,9 milliard d'euros et la collecte nette globale à 1,1 milliard d'euros.

Les secteurs qui ont le plus collecté ont été la gestion obligataire sous mandat, malgré la volatilité des spreads des Etats périphériques de la zone euro, la gestion diversifiée flexible et les gestions d'actifs de diversification, telles les obligations émergentes. L'année a également été marquée par les premières souscriptions significatives des clients sur les fonds immobiliers, traduisant leur intérêt de plus en plus marqué pour cette classe d'actifs.

La commercialisation auprès de la clientèle intermédiaire des produits de valeurs mobilières a dépassé les objectifs fixés, avec une collecte de 200 millions d'euros. La collecte sur les produits immobiliers, bien que globalement satisfaisante, a été quant à elle plus contrastée. Enfin, en ce qui concerne le Capital Investissement, l'année 2010 aura vu le référencement du FIP « ISF » par de nouveaux réseaux partenaires, notamment CIC Banque Privée ou CM Centre Est Europe.

Cette première année de développement à l'international s'est traduite par des souscriptions des clients institutionnels européens sur des expertises aussi variées que le monétaire, l'obligataire ou les actions. La collecte nette globale du Groupe UFG-LFP à l'international en 2010 s'élève ainsi à 157 millions d'euros.

■ Pôle Immobilier :

UFG REM demeure le leader français en matière de gestion immobilière, avec un niveau d'encours sous gestion de 5,5 milliards d'euros (soit une part de marché d'environ 25 %).

L'année 2010 aura ainsi été marquée notamment par le lancement d'OPDIS Patrimoine, premier OPCI grand public accessible aux réseaux financiers et aux gestionnaires de patrimoine, associant l'immobilier de bureau et les valeurs mobilières. Les valeurs d'expertise des différentes gammes (immobilier de bureaux, habitation) ont été globalement stables par rapport à l'exercice 2009.

■ Pôle Valeurs Mobilières :

La rationalisation de la gamme et la réorganisation des équipes de gestion, débutées en 2009, se sont achevées en 2010. Les meilleures performances ont été obtenues sur les classes d'actifs monétaire (LFP Trésorerie) et marchés émergents (LFP Europe Impact Emergents, LFP Monde Emergents..) ainsi que sur la gestion thématique au travers de la gamme « Major Trend » (LFP Trend Consumers, LFP Trend Infrastructures, LFP Trend Technologies). L'année a été plus difficile sur la gestion de taux, du fait de la crise des dettes des pays périphériques de la zone euro.

Le pôle Gestion pour compte de tiers est regroupé au sein de la holding « UFG - LFP » qui détient principalement LFP, UFG LFP France, UFG Real Estate Managers (UFG REM), UFG Property Management (UFG PM), UFG Siparex (ex UFG PE), LFP Gestion Privée et UFG Courtages.

Ce pôle intègre désormais UFG LFP Private Bank (ex NEPB) dont 60 % des titres ont été acquis par UFG LFP en 2010.

Sa contribution aux comptes consolidés du groupe CMNE se traduit par les chiffres suivants.

Comptes consolidés IFRS en milliers d'euros

ACTIF	31/12/10	31/12/09
Actifs financiers disponibles à la vente	104 964	82 215
Prêts et créances sur établissements de crédit	44 277	7 046
Prêts et créances sur la clientèle	21 891	0
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Comptes de régularisation et actifs divers	87 681	86 360
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 182	1 908
Immobilisations corporelles et incorporelles	37 938	31 494
Écarts d'acquisition	182 860	182 126
TOTAL	481 793	391 149

PASSIF	31/12/10	31/12/09
Dettes envers les établissements de crédit	66 004	56 806
Dettes envers la clientèle	42 184	0
Comptes de régularisation et passifs divers	131 118	110 734
Provisions	1 893	1 620
Intérêts minoritaires	6 930	6 244
Capitaux propres hors résultat (part du groupe)	200 102	192 635
Résultat de l'exercice (part du groupe)	33 562	23 110
TOTAL	481 793	391 149

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/10	31/12/09
PRODUIT NET BANCAIRE	168 532	138 667
Frais généraux	(117 257)	(100 870)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	51 275	37 797
Coût du risque	(247)	(58)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	51 028	37 739
Quote-part de résultat des entreprises MEE	640	(1)
Gains ou pertes sur autres actifs	(202)	(122)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	51 466	37 616
Impôts sur les bénéfices	(16 969)	(13 781)
RÉSULTAT NET TOTAL	34 497	23 835
Intérêts minoritaires	935	725
RÉSULTAT NET (part du groupe)	33 562	23 110

Commentaires et précisions :

Au bilan, les évolutions d'encours sont principalement justifiées par l'intégration d'UFG LFP Private Bank.

Le compte de résultat 2010 est impacté en année pleine par l'intégration des entités du Groupe LFP opérée à compter du 1^{er} juillet 2009.

Ce pôle est constitué de l'ensemble des activités qui ne relèvent pas des métiers stratégiques du groupe : NEPI (base consolidée intégrant l'activité immobilière hors exploitation), CMN Tél, Euro Information, Financière Nord Europe, Sicorfé SNP, Sicorfé maintenance, Transactimmo, Actea Environnement et CMNE Environnement.

La contribution de ces différentes activités se résume ainsi :

Comptes consolidés IFRS en milliers d'euros

ACTIF	31/12/10	31/12/09
Actifs financiers disponibles à la vente	44 826	17 960
Prêts et créances sur établissements de crédit	6 791	914
Prêts et créances sur la clientèle	22	232
Comptes de régularisation et actifs divers	6 733	34 836
Participations dans les entreprises mises en équivalence	69 333	67 136
Immobilisations corporelles et incorporelles	29 744	30 834
Écarts d'acquisition	724	724
TOTAL	158 173	152 636

PASSIF	31/12/10	31/12/09
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	1 006
Instruments dérivés de couverture	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	13 002	16 603
Dettes envers la clientèle	1	372
Comptes de régularisation et passifs divers	1 476	2 201
Provisions	20	133
Dettes subordonnées	0	0
Intérêts minoritaires	142	140
Capitaux propres hors résultat (part du groupe)	131 653	120 401
Résultat de l'exercice (part du groupe)	11 879	11 780
TOTAL	158 173	152 636

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/10	31/12/09
PRODUIT NET BANCAIRE	12 090	10 577
Frais généraux	(4 749)	(4 593)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	7 341	5 984
Coût du risque	1 373	(1 386)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	8 714	4 598
Quote-part de résultat des entreprises MEE	4 693	8 538
Gains ou pertes sur autres actifs	3	(52)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	13 410	13 084
Impôts sur les bénéfices	(1 473)	(1 291)
RÉSULTAT NET TOTAL	11 937	11 793
Intérêts minoritaires	58	13
RÉSULTAT NET (part du groupe)	11 879	11 780

10

|Bilan consolidé

- 24 Total bilan
- 25 Comptes consolidés au 31/12/10
- 26 Les fonds propres
- 26 Les risques
- 34 Contrôle et audit

Nature et rémunération des parts sociales

Les parts sociales des caisses locales, constitutives du capital du Groupe CMNE, sont exclusivement détenues par les sociétaires.

Elles sont de quatre types :

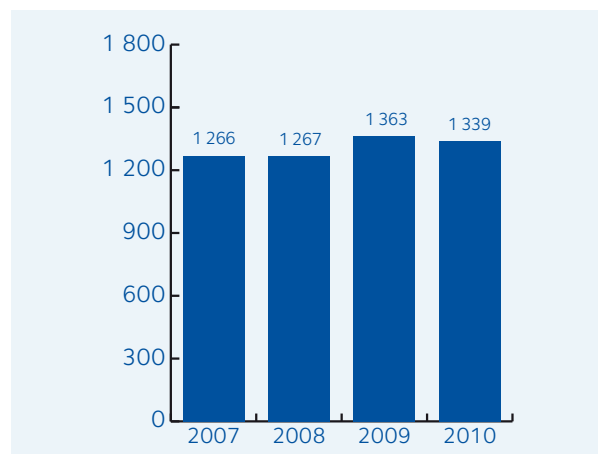
- les parts A, incessibles, d'une valeur nominale de 1 euro,
- les parts B, négociables, d'une valeur nominale de 1 euro,
- les parts C, négociables avec un préavis de 5 ans, d'une valeur nominale de 1 euro,
- les parts F, négociables avec un préavis de 5 ans, d'une valeur nominale de 500 euros.

Les parts A ne sont pas rémunérées, les parts B, C et F reçoivent une rémunération fixée par l'assemblée générale de chaque caisse locale, dans le respect des limites prévues par le statut de la Coopération.

En 2010, le rendement annuel des parts B est de 2,325 % et celui des parts F de 3,377 % ; pour les parts C commercialisées à compter du 4^{ème} trimestre 2010, le rendement annualisé est de 3 %.

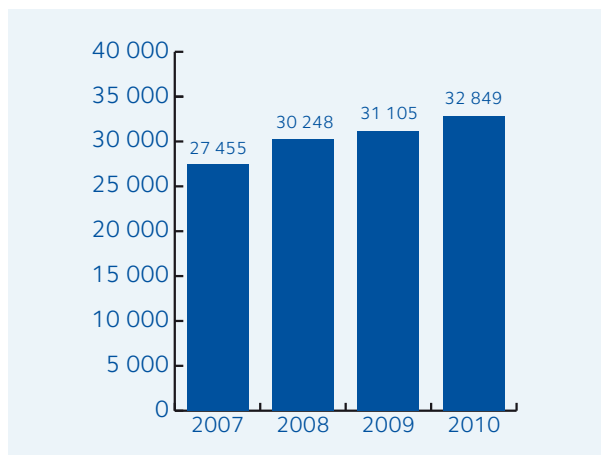
Capital (parts sociales A, B et F)

(en millions d'euros)



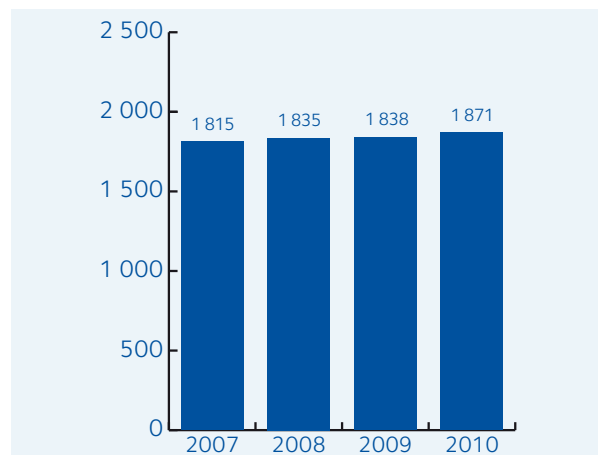
Total bilan

(en millions d'euros)



Fonds propres - part du groupe hors résultat

(en millions d'euros)

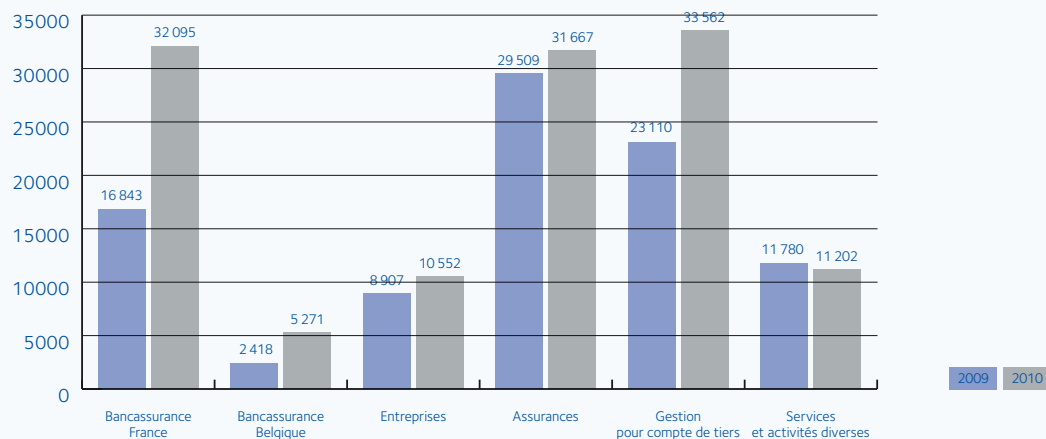


Comptes consolidés au 31/12/10

Après élimination interpôles, en milliers d'euros

	Contribution au PNB		Contribution au RBE		Contribution au résultat consolidé		Contribution au total bilan consolidé	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Bancassurance France	350 778	347 598	73 929	77 919	16 843	32 095	16 969 660	16 872 079
Bancassurance Belgique	67 684	71 315	4 992	8 910	2 418	5 271	2 085 139	1 991 195
Entreprises	36 121	42 010	17 655	20 658	8 907	10 552	1 697 394	1 514 490
Assurances	112 753	117 075	50 659	45 890	29 509	31 667	9 833 396	11 885 713
Gestion pour compte de tiers	143 459	168 532	33 102	51 275	23 110	33 562	366 657	432 919
Services et activités diverses	9 831	11 412	5 984	6 663	11 780	11 202	152 636	152 280
TOTAL	720 626	757 942	186 321	211 315	92 567	124 348	31 104 883	32 848 675

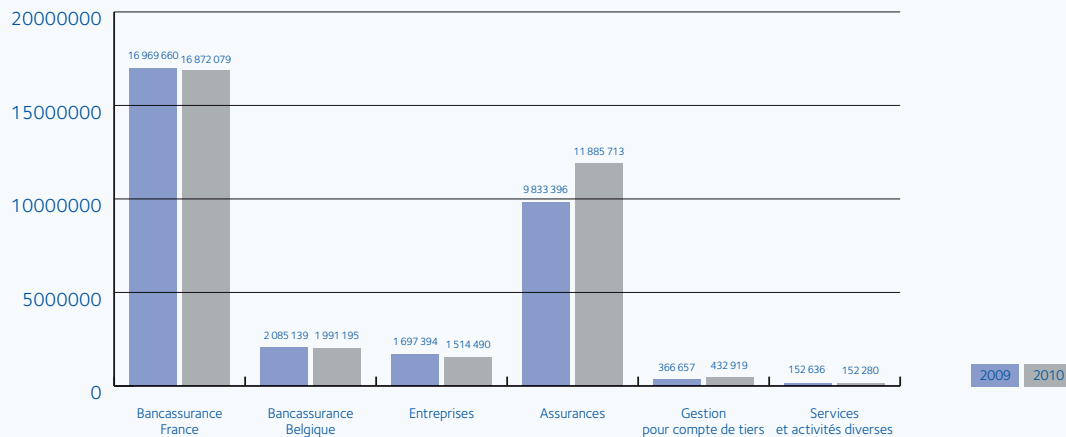
Contribution au résultat : 124 348 milliers d'euros



en milliers d'euros

Après élimination interpôles.

Contribution au total du bilan : 32 848 675 milliers d'euros



en milliers d'euros

Après élimination interpôles.

Les fonds propres

En application des dispositions du règlement n° 2000-03 du CRBF, les réseaux d'établissements dotés d'un organe central doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (risques de marché et risque de crédit, grands risques, participations, contrôle interne).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel Nord Europe sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du Groupe. Seule change la méthode de consolidation, notamment des entreprises d'assurance, consolidées comptablement par intégration globale et prudemmentiellement par mise en équivalence. Ce principe est identique à celui appliqué par les autres entités du groupe Crédit Mutuel – CIC.

Le ratio global de couverture définit le besoin en fonds propres nécessaires pour couvrir les risques de crédit et de marché. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base (noyau dur comprenant les titres super subordonnés à durée indéterminée), des fonds propres complémentaires (comprenant les TSR et TSDI) et des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements financiers non consolidés ou mis en équivalence).

Le CMNE calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre

en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont vocation à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via notamment l'introduction de la juste valeur.

Le CMNE se conforme également aux obligations déclaratives résultant de la Directive européenne applicable aux conglomérats. Cela se traduit, entre autres, par la surveillance complémentaire de la couverture par les fonds propres consolidés du cumul des exigences de fonds propres bancaires et de marge de solvabilité des compagnies d'assurance. Cette surveillance a également des incidences sur la mesure des autres normes de gestion, la différence de mise en équivalence positive des entités consolidées du secteur des assurances étant éliminée des fonds propres de base.

Le CMNE respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

En millions d'euros

Ratios réglementaires	2009		2010	
	Bâle I	Bâle II	Bâle I	Bâle II
Fonds propres de base (Tier One)	1 759	1 751	1 809	1 800
Fonds propres complémentaires	28	25	35	34
Fonds propres surcomplémentaires	0	0	0	0
Risques pondérés	12 164	10 236	12 199	9 638
Ratio global	14,69 %	17,35 %	15,11 %	19,03 %
Ratio Tier One	14,46 %	17,11 %	14,83 %	18,67 %

Les risques

Le Groupe CMNE a pu constater que l'organisation mise en place en 2009 au sein du Secrétariat Général correspondait aux exigences de l'article 11-8 du règlement 97-02 relatives à la filière risque des établissements de crédit. Il a ainsi désigné auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel le Secrétaire Général comme responsable de cette filière. Pour sa part, l'Inspection Générale, en charge des contrôles périodiques métiers et réseau, demeure une entité strictement autonome.

Les effectifs affectés au contrôle ont continué d'augmenter en 2010 pour atteindre 44 personnes dans les activités dépendant hiérarchiquement ou fonctionnellement du Secrétariat Général et 40 personnes pour celles dépendant de l'Inspection Générale. Environ 2 % des effectifs totaux du Groupe sont désormais affectés à des tâches de contrôle de 2^{ème} et 3^{ème} niveau.

Le comité de coordination du contrôle permanent et de la conformité, qui réunit l'ensemble des pôles du CMNE, a évolué vers un comité de pilotage dont la première tâche a été d'établir une cartographie des risques majeurs à l'échelle du Groupe.

Le Conseil d'administration fédéral est régulièrement informé de l'encadrement et du suivi des risques. Les

reportings de synthèse présentés portent principalement sur la surveillance et le contrôle du risque de crédit, des risques financiers et des risques opérationnels, ainsi que sur la mesure de l'exigence de fonds propres liée aux différents métiers du Groupe. Il a également validé le document de référence du Groupe CMNE : politique de gestion des risques. Pour fonder ses décisions, il s'appuie sur les travaux du comité des risques qui, à compter de février 2010, sont venus compléter ceux du comité d'audit.

La qualité du bilan consolidé du CMNE contribue à la notation de l'ensemble du groupe Crédit Mutuel – CIC par l'agence Standard & Poor's : "A+", perspective stable" à long terme et "A1 à court terme, confirmée en décembre 2010.

> Les risques de crédit

L'octroi des crédits fait l'objet d'une procédure spécifique au Crédit Mutuel Nord Europe.

Au-delà d'une délégation qui est accordée aux directeurs des caisses locales, le Comité de Crédit de chaque caisse, regroupant des administrateurs et le directeur, se réunit hebdomadairement pour statuer sur les dossiers.

Si un dossier dépasse le seuil de 500 000 euros ou fait l'objet de conditions dérogoatoires, il doit être analysé par

la Direction des Engagements de la Caisse Fédérale et présenté au Comité de Crédit Fédéral.

En Belgique, les dossiers supérieurs à 650 000 euros sont octroyés exclusivement par le Comité de Direction groupe.

En ce qui concerne le pôle entreprises, une limite globale pour une contrepartie ou un groupe de contreparties a été fixé à 30 millions d'euros. Les dossiers d'un montant unitaire supérieur à 150 000 euros font l'objet d'une décision d'octroi collégiale.

Pour les pôles bancassurance France et entreprises, la notation interne, répondant aux principes édictés par Bâle II, est effective pour les clients des différents marchés. Elle est pleinement prise en compte dans le suivi de la clientèle. Aux côtés de critères usuels, elle est intégrée aux paramètres permettant de fixer la tarification des crédits. Elle constitue également un élément déterminant du système de délégation en matière d'octroi de concours.

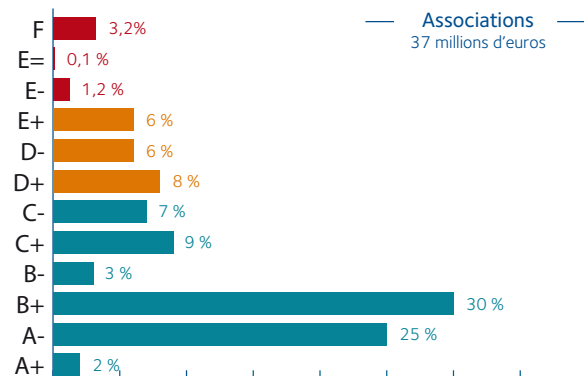
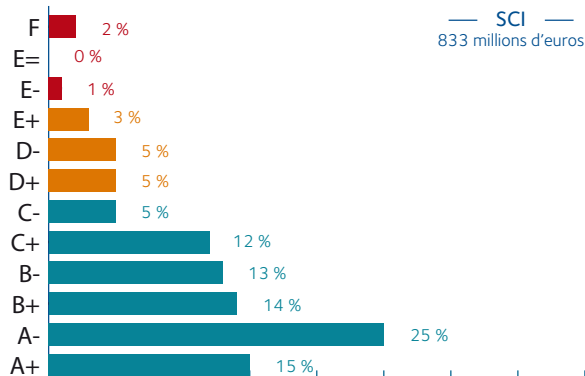
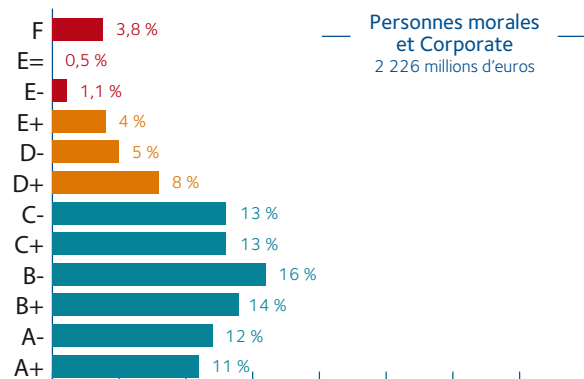
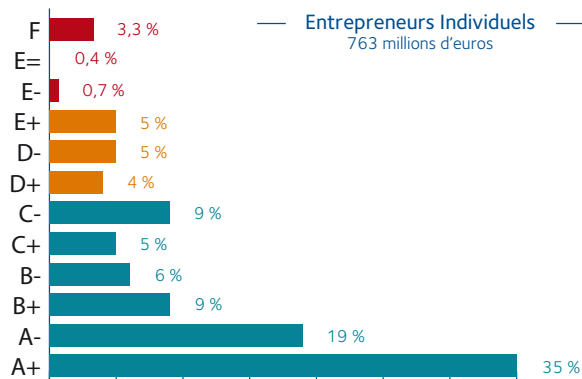
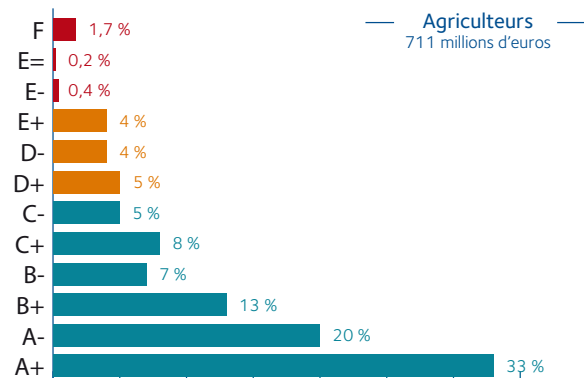
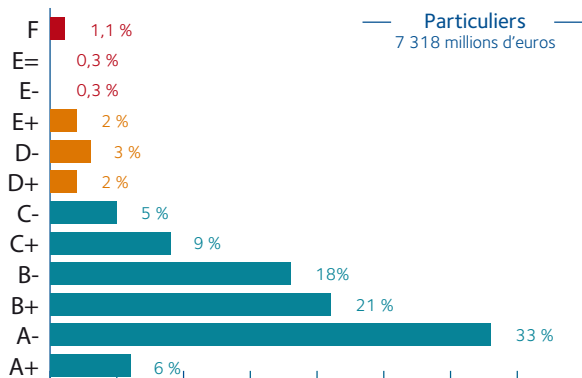
Pour le pôle bancassurance Belgique, la disponibilité d'un système d'information unique depuis 2009 a permis d'entamer des travaux majeurs de fiabilisation des données à travers la constitution d'un entrepôt de données. BKCP a

également fait le choix de travailler avec Euro Information Développement (groupe Crédit Mutuel-CIC) pour mettre en œuvre la dernière génération d'algorithme de notation des clients. Ce projet devrait être achevé dans le courant de 2011.

Pour le périmètre bancaire français qui représente 90 % des encours de crédit du Groupe (pôle bancassurance France et pôle entreprises), la répartition des encours par classe de note et par algorithme de notation est la suivante :

- Les notes supérieures ou égales à C-, représentant les meilleurs clients, totalisent de 77 % à 91 %,
- Les notes comprises entre D+ et E+, représentant des encours sains avec un profil de risque assez élevé, totalisent de 7 % à 20 %,
- Les encours douteux (E-), douteux compromis (E=) et contentieux (F), totalisent de 1,7 % à 5,4 %.

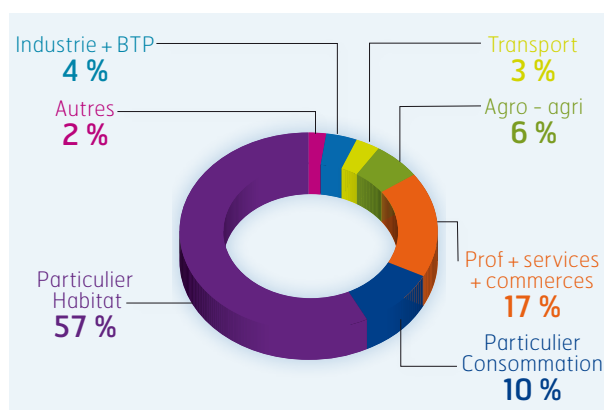
Cette répartition reste stable par rapport aux années précédentes malgré une légère dégradation parmi les entrepreneurs individuels et les personnes morales ainsi que dans le secteur des associations dont l'encours demeure assez marginal.



La répartition globale du risque crédit par secteur d'activité, pour le même périmètre, est la suivante :

en milliers d'euros

Qualité des risques	31/12/10	31/12/09
Créances dépréciées individuellement	447 053	425 199
Provision pour dépréciation individuelle	- 283 165	- 260 761
Provision collective des créances	- 17 595	- 16 495
Taux de couverture global	67,3 %	65,2 %
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	63,3 %	61,3 %



Suivi des risques de crédit	31/12/10	31/12/09	Variation	
Prêts et créances				
Établissements de crédit	3 380 706	3 562 812	-182 106	-5,1 %
Clientèle	12 607 783	12 703 458	-95 675	-0,8 %
Exposition brute	15 988 489	16 266 270	-277 781	-1,7 %
Provisions pour dépréciation	-300 760	-277 286	-23 474	8,5 %
Établissements de crédit	0	-30	30	-
Clientèle	-300 760	-277 256	-23 504	8,5 %
Exposition nette	15 687 279	15 988 984	-301 705	-1,9 %
Engagements de financement donnés				
Établissements de crédit	78 921	74 496	4 425	5,9 %
Clientèle	900 992	731 855	169 137	23,1 %
Engagements de garantie donnés				
Établissements de crédit	38 756	39 066	-310	-0,8 %
Clientèle	184 656	149 455	35 201	23,6 %
Provision pour risques sur engagements clientèle	-760	-717	-43	6 %
Exposition nette	1 202 565	994 155	208 410	21 %
Titres de créance				
Effets publics	104 612	111 344	-6 732	-6 %
Obligations	9 732 206	8 710 269	1 021 937	11,7 %
Instruments dérivés	24 129	17 443	6 686	38,3 %
Pensions & prêts de titres	0	0	0	-
Exposition brute	9 860 947	8 839 056	1 021 891	11,6 %
Provision pour dépréciation des titres	-5 215	-31 742	26 527	-83,6 %
Exposition nette	9 855 732	8 807 314	1 048 418	11,9 %

En milliers d'Euros

Arriérés de paiement	31/12/10				
	moins de 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	supérieur à 1 an	Total
Instruments de dette	0	0	0	0	0
Prêts et avances	256 547	37 321	9 724	2 271	305 863
<i>dont grandes entreprises et assimilés</i>	28 898	0	0	0	28 898
<i>dont clientèle de détail</i>	227 649	37 321	9 724	2 271	276 965
TOTAL	256 547	37 321	9 724	2 271	305 863
<i>dont échéances réellement impayées</i>	10 803	3 517	1 205	990	16 515

> Les risques de marché

La gestion du refinancement du Groupe CMNE est centralisée à la Caisse Fédérale tant pour les opérations des entités françaises que pour celles des entités belges ou luxembourgeoises. Le back office de ces opérations est également centralisé à Lille.

Les opérations mises en œuvre par la Direction de la Trésorerie Groupe sont de deux natures :

- D'une part, les opérations de refinancement à moyen et long terme du Groupe et, plus généralement, les opérations de gestion actif-passif qui ont pour but de protéger la marge d'intermédiation en se fondant sur des éléments chiffrés de risque de taux et de liquidité analysés par les comités financiers de chaque entité du Groupe.
- D'autre part, les opérations pour compte propre de la Caisse Fédérale ou de BKCP.

Celles-ci se regroupent en deux familles :

- Les opérations d'arbitrage construites pour ne générer qu'un risque de taux marginal tout en tirant leur rentabilité de la prise d'un risque de contrepartie et d'un risque de liquidité. Ce type d'opération, placée sous la responsabilité directe du trésorier groupe qui reçoit pour cela une allocation de fonds propres, une limite globale d'encours et une typologie d'opérations autorisées, ne concerne que la Caisse Fédérale.
- Les investissements dans des OPCVM dédiés, gérés par l'UFG, dans des SCPI, des actions ou des produits structurés, qui sont toujours réalisés dans le cadre des comités financiers des entités concernées et sont donc le fruit d'une décision collective.

Les opérations de gestion structurelle du bilan, comme les opérations pour compte propre, sont placées sous le contrôle étroit du Comité Financier de Groupe et font l'objet de reportings individualisés, puis fusionnés pour mesurer le risque de liquidité.

Le risque de contrepartie

Sur proposition de la Direction des Risques, les limites par contrepartie sont arrêtées par le Comité Financier de Groupe. La méthodologie de définition des limites est basée sur la notation interne des grandes contreparties, définie par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et homologuée dans le cadre Bâle II.

La centralisation des risques du CMNE, par le contrôle des risques, alimente à son tour la gestion centralisée du risque de contrepartie à l'échelle du groupe Crédit Mutuel-CIC.

De plus, la nature des souscripteurs des titres de créance émis par le CMNE fait l'objet d'une analyse rigoureuse pour mesurer le risque de concentration sur les prêteurs principaux du Groupe.

Le Conseil d'Administration Fédéral a confirmé en 2010 les limites de risque nominal unitaire suivantes, pour le Groupe CMNE :

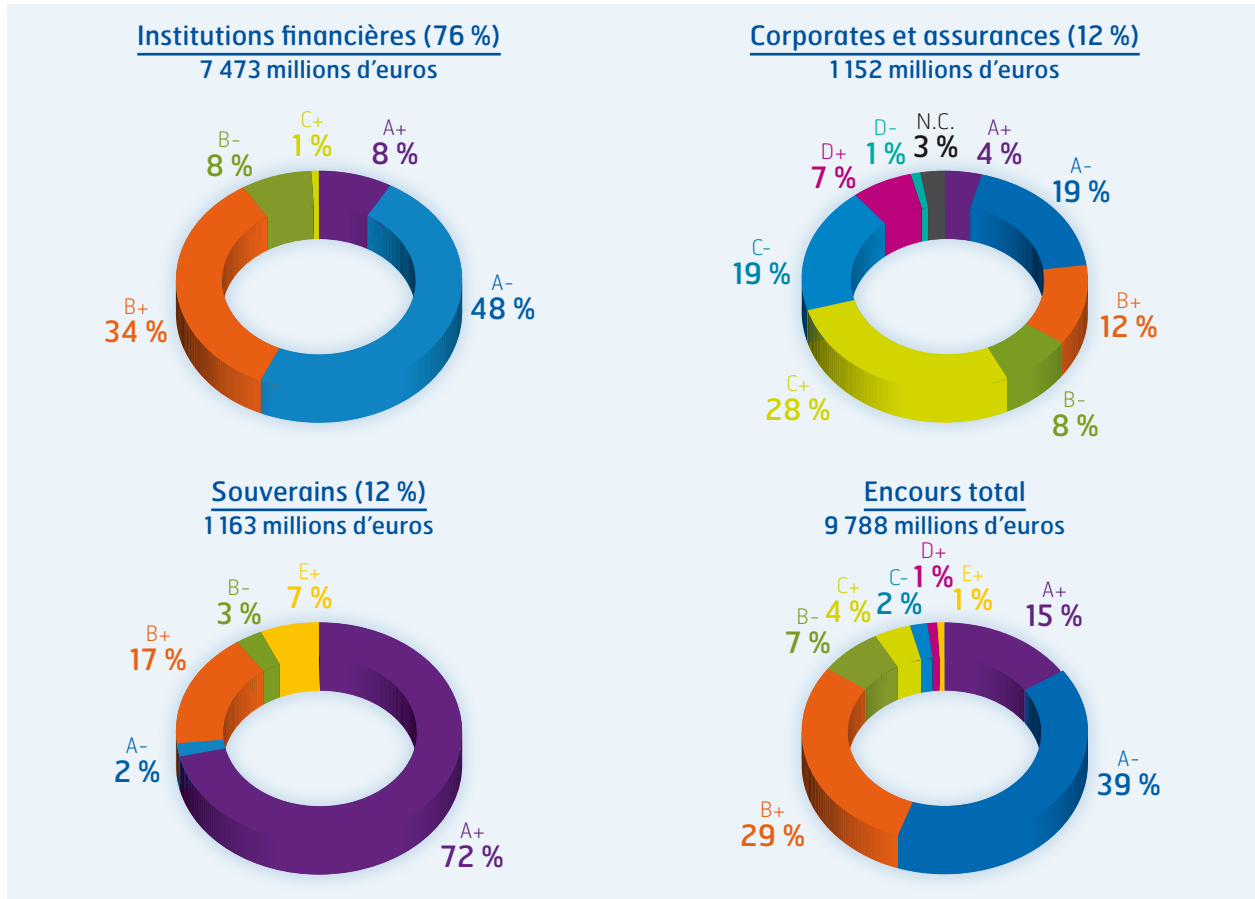
- Risque d'état : 50 % des fonds propres consolidés
- Risque banque : 40 % des fonds propres consolidés
- Risque corporate : 6 % des fonds propres consolidés, applicables aux risques pris dans le cadre des activités commerciales et des activités de marché.

Ces limites s'entendent pour des risques de qualité A+ (notation interne Crédit Mutuel-CIC) et sont ensuite modulées à la baisse selon la notation des contreparties.

Pour le risque corporate pris dans le cadre des activités de marché, le Conseil d'Administration Fédéral a validé des règles différenciées pour la Caisse Fédérale et la compagnie d'assurance, prenant en compte la notation de l'émetteur, le volume de dette obligataire émise, les secteurs d'activité des émetteurs et les encours de la compagnie d'assurance.

Pour la plupart des contreparties corporates, cela revient à limiter le risque unitaire à 50 millions d'euros. Pour un nombre très limité d'entreprises publiques ou quasi publiques et par exception à la limite de 6 % des fonds propres consolidés, le risque unitaire peut monter à 240 millions d'euros.

Pour l'ensemble du Groupe CMNE, banque et assurance confondues, le risque de contrepartie se ventile de la façon suivante :



Le risque de marché

L'ensemble des opérations effectuées par la Direction de la Trésorerie dans le cadre de sa gestion pour compte propre, ou confiées à l'UFG dans le cadre d'une gestion dédiée, est effectué dans un cadre précis défini par le Comité Financier de Groupe et fait l'objet d'un reporting mensuel à ce dernier qui comprend cinq des sept membres du comité de direction. Deux fois par an, l'ensemble des risques financiers portés par la Caisse Fédérale fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration.

L'activité pour compte propre se scinde en deux parties : d'une part une activité d'arbitrage sur titres du marché monétaire européen (zone euro) exercée exclusivement par la Caisse Fédérale du CMNE, d'autre part des investissements de moyen ou long terme dans des OPCVM dédiés, des actions en direct ou des obligations structurées sur la courbe des taux ou les indices action. Par ailleurs, il reste un portefeuille résiduel de CDO pour 12 millions d'euros en valeur d'acquisition, après les échéances normalement intervenues sur le portefeuille Triplas. Ces investissements se trouvent tous logés au sein de la Caisse Fédérale.

Sur la base d'hypothèses communes à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel-CIC, le CMNE effectue chaque trimestre une mesure d'impact de stress test. Cinq stress historiques

(hausse des taux 1994, crise asiatique de 1997, lundi noir de 1987, 11 septembre 2001, crise des subprimes) et quatre stress hypothétiques (baisse des actions de 25 %, hausse des spreads crédit de 100 bp, hausse des taux de 50 bp, baisse des taux de 50 bp) sont ainsi mesurés. Les trois plus pénalisants sont le lundi noir, la crise des subprimes et la baisse de 25 % du marché des actions avec un impact négatif variant entre 19 et 27 millions d'euros sur le compte de résultat et entre 13 et 19 millions d'euros sur les fonds propres.

- Activité d'arbitrage

Les opérations d'arbitrage, effectuées sur des horizons compris entre trois mois et trois ans, consistent en l'achat de titres de créances négociables ou de titres obligataires à taux variable ou à taux fixe transformé en taux variable par le biais de swaps de taux, financé par l'émission régulière de certificats de dépôts dont la durée d'origine est comprise entre un et six mois. L'encours maximum de ce portefeuille d'arbitrage, fixé par le comité financier de groupe, est de 1,2 milliard d'euros et son encours réel est resté stable autour de 1,1 milliard. Sa consommation moyenne de fonds propres au titre du risque de crédit et du risque de marché a été de 22 millions d'euros, sensiblement inférieure à la limite allouée de 30 millions. Il a dégagé un résultat de 9,3 millions d'euros.

La durée des titres achetés (75 % sont inférieurs ou égaux à deux ans) ainsi que la proportion majoritaire de titres à taux indexés constituent une assurance très forte contre les risques de marché, au sens du règlement 95-02, puisque la sensibilité de la VAN de ce portefeuille est de 1 % environ. Le risque de taux est pratiquement nul et le risque de liquidité fait l'objet d'une surveillance attentive dans le cadre de la procédure de gestion du risque global de liquidité.

- Portefeuille obligataire

Le tableau ci-dessous résume les plus et moins-values au 31 décembre 2010 des portefeuilles d'obligations, impactés comptablement par le « marked to market ».

En millions d'euros

	Capitaux valorisés au 31/12/2010			Variation de valeur par rapport au 31/12/2009		
	Portefeuille AFS	Portefeuille JVOR	Total	Capitaux propres	Compte de résultat	Total
France : arbitrage	823	-	823	- 4,4	+ 1,5	- 2,9
France : investis.	37	199	236	- 3,6	- 3,5	- 7,1
Belgique : investis.	77	-	77	+ 0,7	-	+ 0,7
TOTAL	937	199	1 136	- 7,3	- 2	- 9,3

- OPCVM dédiés

La Caisse Fédérale du CMNE détient quatre fonds dédiés, gérés pour son compte par l'UFG. L'encours global de ces fonds au 31 décembre 2010 est de 462 millions d'euros et la bonne tenue des marchés a permis de dégager un résultat de 9,9 millions d'euros.

Le fonds Richebé gestion représente un encours de 211 millions d'euros. Il est dédié à la gestion dynamique de trésorerie et a dégagé un rendement de 2,98 %. BKCP détient également 16 millions d'euros de ce fonds.

Le fonds Nord Europe Gestion représente un encours de 37 millions d'euros et intervient en contrepartie de la clientèle du CMNE sur un certain nombre de fonds orientés actions. Il ne comporte aucune orientation de gestion particulière. Il a dégagé un rendement proche de zéro. À hauteur de 25 millions d'euros, l'encours de ces fonds est garanti en capital.

Le fonds Richebé Recovery a été créé en avril 2009 pour profiter du potentiel de redressement de certains fonds alternatifs durement touchés par la crise financière. Son encours qui a vocation à se réduire avec le redressement de ce segment de marché, n'est plus que de 5,8 millions d'euros et sa rentabilité a été de 17 % en 2010.

Le fonds Richebé 2011 a été créé pour tirer parti de l'évolution de la partie courte de la courbe des taux. Très proche désormais de son échéance, son encours est de 209 millions d'euros et sa rentabilité a été de 1,3 %, sans tenir compte d'une plus-value de 6,4 millions d'euros dégagée lors de deux opérations de vendu/acheté.

- Actions

La Caisse Fédérale détient en direct environ 1 % des titres du CIC acquis pour une valeur moyenne historique de 50 millions d'euros. Ces titres représentent une participation dans une entité commune du Groupe Crédit Mutuel-CIC et la norme IFRS reconnaît la prise en compte de l'actif net par action pour évaluer une telle participation lorsque la valeur de marché est fortement perturbée. Cet actif net par action étant près de 2 fois supérieur au prix d'acquisition, aucun impact comptable n'est enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres.

Hors les titres CIC et hors la quote part d'actions contenue dans les OPCVM dédiés (trading book), le risque action s'élève à 16 millions d'euros au 31 décembre 2010, en valeur de marché. Il est constitué de la composante action des OPCVM représentant les investissements pour compte propre du CMNE et de la BKCP (banking book).

- Portefeuille de CDO

Après les échéances normalement intervenues en 2010, le portefeuille de CDO du CMNE n'est plus composé que des véhicules « Regent Street » et « New Court » de la banque KBC pour une valeur nominale de 12 millions d'euros. Comptabilisés en titres détenus jusqu'à la maturité en France, leur variation de valeur n'affecte ni les capitaux propres ni le compte de résultat. Seuls les titres Regent Street font l'objet d'un provisionnement total ou partiel selon les tranches. Pour leur part, les titres New Court restent porteurs d'une moins-value latente de 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2010.

- Autres investissements

Les autres investissements pour compte propre, réalisés sur des supports collectifs (produits de taux, de gestion alternative ou parts de SCPI), représentent un total de 123 millions d'euros en valeur de marché.

Par ailleurs, le CMNE détient un portefeuille de titres structurés pour 307 millions d'euros qui portent 13 millions d'euros de moins-values latentes. Il n'y a aucune opération de change à caractère spéculatif.

- Titres déclassés

Au début de l'exercice, les titres déclassés du CMNE étaient composés d'obligations de la banque Lehman Brothers, pour 32 millions d'euros et des parts « C » et « A » de la titrisation Regent Street pour, respectivement, 2 millions et 4 millions. Les obligations Lehman Brothers, provisionnées à 90 %, ont été cédées au cours de l'exercice permettant de dégager une plus-value de 3,6 millions d'euros. La tranche « C » de la titrisation Regent Street reste provisionnée à 88 % et la tranche « A » a fait l'objet d'un complément de provision à hauteur de 56 %.

Le risque de liquidité

Mesuré de façon exhaustive à la fin de chaque trimestre civil pour l'ensemble du Groupe, incluant les activités de trésorerie et sur un horizon de deux ans, le besoin de liquidité est confronté à la capacité d'emprunt du Groupe dans une hypothèse de stress dont les éléments principaux sont : capacité d'émission de CD réduite à 80 % de l'encours moyen des 12 mois écoulés, capacité d'émission de BMTN réduite à 70 % des tombées intervenant dans la période d'analyse, la durée des BMTN étant limitée à deux ans, mobilisation des créances éligibles à la CRH pour 50 % de leur montant.

À cette capacité d'émission sont ajoutés les actifs financiers rapidement réalisables : portefeuilles d'actions, d'OPCVM et d'obligations ainsi que le solde des titres mobilisables auprès de la BCE et non encore mobilisés.

Le Comité Financier de Groupe a validé le principe qu'un horizon de deux ans était suffisant pour procéder à une revue stratégique des activités du groupe en cas d'inadéquation marquée entre le plan de développement et ses conséquences en termes de liquidité.

Dans une telle hypothèse, ce délai serait mis à profit, soit pour rechercher de nouvelles ressources, soit pour limiter fortement certains axes de développement particulièrement consommateurs de liquidité.

Sur l'horizon analysé, le risque de liquidité ne doit pas être supérieur à la capacité d'emprunt et de réalisation d'actifs. Cette limite a été respectée tout au long de l'année 2010.

Par ailleurs, le CMNE applique les dispositions nationales du Groupe Crédit Mutuel-CIC, visant à encadrer la transformation de liquidité à moyen terme. Le principe général consiste à écouler l'ensemble des actifs et des passifs selon les conventions déjà utilisées dans le cadre de la mesure du risque de taux et de mesurer un ratio de couverture des emplois par des ressources de durée équivalente à différentes échéances. Cette mesure est réalisée sur base statique et le ratio à 5 ans doit être supérieur ou égal à 87 %. Mesuré chaque trimestre, il est régulièrement au-dessus de 100 %.

Enfin, le CMNE applique également un scénario national de stress de liquidité à court terme en mesurant l'impact, sur un horizon de 3 mois, de la disparition brutale de 10 % des ressources à vue de la clientèle. Le besoin de trésorerie en résultant doit rester inférieur à la capacité de mobilisation auprès de la BCE.

Le risque de liquidité

En milliers d'euros

31/12/10								
Maturités résiduelles contractuelles	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	Total
Actif								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	458 159	0	25 212	0	0	0	5 559	488 930
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	279	0	0	0	105 874	105 037	11	211 201
Actifs financiers disponibles à la vente	19 185	10 112	85 828	555 756	332 724	53 932	390 579	1 448 116
Prêts et créances (y compris les contrats de location financière)	537 885	562 393	1 302 355	1 454 451	3 015 843	8 354 826	426 198	15 653 951
Placements détenus jusqu'à leur échéance	91 087	71 433	61 096	386 520	929 044	290 553	985	1 830 718
Passif								
Dépôts de banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	306	263	1 591	11 924	20 061	318	0	34 463
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers évalués au coût amorti	10 864 728	1 264 628	2 553 529	1 125 650	1 446 708	1 255 749	137 395	18 648 387

Le risque de taux

L'objectif de la gestion du risque de taux est de protéger la marge issue des différentes activités du périmètre bancaire.

Chaque société de ce périmètre voit son risque analysé par un Comité Financier spécifique à un rythme trimestriel ou semestriel selon l'importance de la société et selon l'inertie de sa structure de bilan. Le Comité de chaque société décide de la mise en place de couverture de taux, comme de liquidité.

Le Groupe CMNE mesure le risque de taux à l'aide de la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêt (MNI) et de la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN), cette dernière permettant la mesure du risque de taux global au sens de la réglementation 97-02 et de la réglementation Bâle II. Ces mesures font l'objet de limites à caractère réglementaire (VAN) ou de gestion (MNI) selon les recommandations de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

L'ensemble de ces limites est le suivant et s'applique à l'identique pour toutes les filiales bancaires du Groupe.

- VAN : un déplacement linéaire de la courbe des taux de 200 bp ne doit pas représenter plus de 20 % des fonds propres. Les fonds propres retenus doivent être cohérents, en termes de périmètre, avec la base de risque de taux analysée.
- MNI : un déplacement linéaire de la courbe de taux de 100 bp ne doit pas induire une sensibilité supérieure à 5 % du PNB du périmètre analysé, pour l'année en cours et les deux années suivantes. Cette limite est complétée par un indicateur de risque égal à 10 % de la MNI du périmètre analysé, pour l'année en cours et les trois années suivantes.

Ces limites ont été respectées en 2010 avec une sensibilité de VAN comprise entre 8 % et 10,4 % et une sensibilité de MNI comprise entre 0,7 % et 4,5 % pour chaque trimestre d'observation, sauf pour l'année 2011 observée au 30 septembre 2010 qui a vu une sensibilité de 5,5 %. Le CMNE n'a pas décidé d'action particulière dans la mesure où ce dépassement de limite apparaissait comme un épiphénomène et demeurait dans les limites fixées par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Par ailleurs, le CMNE complète ses analyses de sensibilité de VAN par des simulations de courbes déformées (variations des taux à 3 mois, 3 ans, et 7 ans, sur base de stress de +1 % ou -1 %). La démarche poursuivie vise à identifier des scénarii présentant une variation de VAN élevée. Ces travaux n'ont mis en lumière que de faibles variations de VAN, en cohérence avec les résultats déjà observés.

> Les risques opérationnels

La gestion des risques opérationnels au CMNE a pour objectif d'éviter qu'un sinistre majeur, ou une série de sinistres, ne mette en cause les résultats financiers du Groupe et donc son développement futur.

Pour cela, le CMNE a mis en œuvre dans son périmètre le dispositif de gestion des risques opérationnels élaboré par le Crédit Mutuel-CIC et répondant aux exigences réglementaires posées par la réglementation Bâle II. Pour cela, le groupe Crédit Mutuel-CIC a rédigé un document de référence intitulé « Procédure Mode Pérenne » dans lequel sont décrites la responsabilité des organes dirigeants et du contrôle périodique tant au niveau national que régional, le rôle et le positionnement de la fonction de gestionnaire des risques opérationnels, le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels, le reporting et le pilotage général.

Au sein du CMNE, les points essentiels de ce dispositif sont les suivants :

- Organisation de la gestion des risques opérationnels dans le Groupe :

La Fonction Pilotage des Risques a en charge la gestion des risques opérationnels. Elle met en place les méthodes et outils élaborés par le Crédit Mutuel-CIC. Elle recense les sinistres opérationnels et les historise dans l'outil de gestion des risques. Elle anime les travaux des gestionnaires de risque opérationnel des filiales du Groupe. Elle participe également aux travaux réalisés au plan national ainsi qu'au Comité Risques Opérationnels du CMNE. Ce dernier se réunit régulièrement et permet la coordination, la communication et le reporting des travaux réalisés à destination de la Direction Générale (plan de continuité des activités, gestion de crise). Animé par la Direction des Risques, il est composé du responsable des programmes d'assurance du Groupe et de tous les responsables opérationnels pouvant être directement concernés par une situation de crise. Il intègre, en tant que de besoin, des structures spécialisées suivant les thèmes abordés.

- Système d'information et outil de gestion des risques opérationnels :

L'outil de gestion des risques opérationnels intégré au système informatique historise l'ensemble des sinistres encourus depuis 2001. Les bases documentaires relatives à l'outil, aux cartographies et modélisations des risques et à la démarche PCA sont partagées par l'ensemble des entités du Crédit Mutuel-CIC. L'enjeu de cette cartographie est de réaliser de manière homogène, par ligne de métier et par événement (au sens Bâle II), l'identification des zones de risque et l'évaluation globale du coût du risque. Une procédure générale de collecte des sinistres a été formalisée au niveau du Crédit Mutuel-CIC. Ce document précise la définition générale du risque opérationnel produite par le Comité de Bâle et norme les données à saisir dans l'outil Riskop relatives à des sinistres d'un montant unitaire supérieur à mille euros.

- Actions de réduction et de financement des risques :

La réduction des risques repose sur des actions de prévention efficaces identifiées notamment lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels via le contrôle interne.

Les actions de protection sont prioritairement orientées vers la généralisation et la mise à jour régulière des plans de continuité des activités « métiers » et des activités « supports ». Un dispositif de gestion de crise dans le Groupe a été défini pour faire face aux deux crises potentiellement les plus graves : un crash informatique total et une destruction majeure des locaux du siège.

Le financement des risques repose principalement sur une politique d'assurance adaptée. Les assurances du Groupe CMNE couvrent les trois domaines de risques majeurs que sont les hommes, les responsabilités et les patrimoines.

Au titre du risque opérationnel et net des récupérations des assurances, le Groupe CMNE a enregistré 1,3 million d'euros de pertes en 2010. Par ailleurs, le stock de provision au 31 décembre s'élève à 7,1 millions d'euros.

> Provision pour litige

Un litige juridique oppose la Caisse Fédérale du CMNE à la banque Delubac depuis plusieurs années.

En décembre 2008, une sentence arbitrale a condamné la CFCMNE à verser 191,5 millions d'euros à la banque Delubac et certains de ses associés personnes physiques. Par arrêt du 19 novembre 2009, la Cour d'Appel de Paris a annulé la sentence rendue le 2 décembre 2008. Cet arrêt de la Cour d'Appel a été confirmé par un arrêt de la Cour de Cassation, rendu le 22 septembre 2010.

Dans un arrêt du 9 novembre 2010, la Cour d'Appel a désigné un médiateur et a renvoyé la cause au 22 septembre 2011 dans un nouvel arrêt en date du 24 mars 2011, en attendant l'issue de la médiation.

Compte tenu de l'exécution provisoire intervenue en 2009, la provision constituée pour 39 millions d'euros fin 2008 a été maintenue au passif du bilan au titre du risque de contrepartie.

La note 18, en page 98 du présent rapport annuel, présente la situation d'ensemble de ce litige au 28 mars 2011.

Contrôle et audit

L'organisation du contrôle interne de second niveau s'articule autour de structures centrales traitant du contrôle permanent, du contrôle de conformité et du contrôle des risques ainsi que de structures dédiées au sein de chaque pôle du groupe. Leur action est coordonnée par le Comité de Contrôle Permanent et de la Conformité, placé sous l'autorité du Secrétaire Général, responsable de la filière risques du groupe CMNE.

Entre les 3 directions au niveau de la Caisse Fédérale et les collaborateurs fonctionnellement rattachés dans les filiales, ce sont désormais 44 personnes qui travaillent au contrôle interne de second niveau.

> Contrôle de la conformité

La Direction du Contrôle de Conformité couvre 3 grands domaines : la conformité, proprement dite, la lutte anti blanchiment et le contrôle des services d'investissements.

En 2010, les sujets majeurs traités par cette direction ont été les suivants :

- Formation continue du personnel aux règles et procédures découlant de la directive MIF et mise en place, en application du Règlement Général de l'AMF, d'un dispositif d'évaluation interne des connaissances requises pour la commercialisation de produits financiers.
- Refonte de la procédure de centralisation des dysfonctionnements.
- Mise à jour de la politique de gestion des conflits d'intérêts.
- Mise en œuvre d'une cartographie des risques de crédit.
- Refonte du portail informatique de déclaration TRACFIN.

> Contrôle permanent

Le rôle de la Direction du Contrôle Permanent est de définir la nature et la fréquence des points de contrôles qui doivent être suivis par les responsables opérationnels, d'en organiser le reporting et de vérifier, quantitativement et qualitativement le contenu de ces contrôles. Ce rôle s'exerce dans les 3 grands domaines que sont les risques opérationnels, de crédit et de marché mais aussi dans le risque de non-conformité et le risque lié aux systèmes d'information (SMSI).

En 2010, les principales actions de cette direction ont été les suivantes :

- Mise en œuvre d'une nouvelle version du portail de contrôle interne des caisses locales, déploiement d'un portail spécifique pour les Espaces Conseils Professionnels et de plusieurs portails métiers pour les services fédéraux.
- Intensification des contrôles de 2^{ème} niveau, directement effectués par la direction du contrôle permanent, selon des approches thématiques ou par entités.
- Généralisation de la démarche SMSI à l'ensemble du groupe CMNE et refonte des procédures de gestion des habilitations informatiques.

> Contrôle des risques

La Direction du Contrôle des Risques a pour mission de traiter les questions relatives au back office des marchés, d'une part et celles relatives au pilotage des risques, d'autre part.

Le back office contrôle les opérations traitées par la salle des marchés puis en assure l'exécution, tant pour celles qui concernent la Caisse Fédérale que celles qui concernent BKCP (Belgique) ou UFG Private Bank (Luxembourg).

Le pilotage des risques assure le contrôle des risques de taux, liquidité et marché des activités de la salle des marchés, les reportings « Bâle II », tant dans leur dimension crédit que dans leur dimension fonds propres et ceux destinés au comité financier. Il assure également la qualification des sinistres déclarés par les différents correspondants dans l'outil RISKOP et la maintenance des plans de continuité d'activité (PCA) pour les pôles bancassurance France et Entreprises, ainsi que la supervision des PCA des autres pôles.

> Contrôle périodique

Le contrôle du réseau des caisses locales

56 caisses, soit 32 % du réseau, ont fait l'objet d'une mission de contrôle. 30 d'entre-elles sous forme d'une mission de révision et 26 autres sous forme d'une mission thématique. 4 Espaces Conseils Professionnels ont également fait l'objet d'une mission de révision.

Lors des missions de révision, les principaux points d'amélioration identifiés ont été les suivants : efficacité du dispositif de contrôle interne, respect de la conformité pour les crédits réglementés, la prestation de service d'investissement et la lutte anti blanchiment, amélioration de la complétude des dossiers de crédit. 92 recommandations ont été émises par l'Inspection Générale et 29 missions de suivi ont été diligentées afin de s'assurer de la bonne application de ces recommandations.

Lors des missions thématiques, 166 recommandations ont été émises sur 22 thèmes différents. À la fin de l'année, près de la moitié étaient déjà mises en œuvre.

Le contrôle des entités « métiers »

La Direction du Contrôle Périodique métiers du Groupe CMNE a mené 32 missions d'audit, dont 14 dans les filiales, 3 transversales et 1 de suivi global.

Ces missions, qui concernent la totalité des entités du Groupe, ont porté principalement sur la commercialisation des produits par Internet, les prêts réglementés en agriculture et la mobilisation des créances hypothécaires, la sécurité des serveurs informatiques de données, la gestion et la mesure des risques de marché, le traitement des risques opérationnels, la commercialisation et la gestion de l'épargne salariale.

Le contrôle des agences et des métiers en Belgique

Au terme des évolutions du réseau en 2010, le périmètre s'établit désormais à 42 agences et 197 collaborateurs, ainsi que 27 agents mandatés.

En 2010, 38 agences et 16 agents ont été inspectés. Les agents mandatés disposent désormais d'un processus de contrôle interne comparable à celui des agences qui permet d'établir une appréciation homogène sur l'ensemble du réseau BKCP. Au vu des résultats nettement inférieurs des agents, ceux-ci disposent depuis la fin de 2010 d'un service dédié au sein du siège de BKCP.

Au niveau des métiers du siège, les audits ont plus particulièrement porté sur le processus d'octroi, de réalisation et de gestion des crédits, la gestion du risque de taux et de liquidité, la gestion des immeubles.

Structure des effectifs du Groupe

Répartition par pôle

	Au 31/12/2009			Au 31/12/2010		
	CDI	CDD	Total	CDI	CDD	Total
Pôle Bancassurance France	2 804	126	2 930	2 730	150	2 880
Pôle Bancassurance Belgique	379	5	384	323	7	330
Pôle Entreprises	149	2	151	151	3	154
Pôle Assurances	198	9	207	235	5	240
Pôle Gestion pour Compte de Tiers	487	14	501	615	23	638
Pôle Services et Activités diverses	38	0	38	33	3	36
EFFECTIF TOTAL DU GROUPE	4 055	156	4 211	4 087	191	4 278

Globalement, les effectifs du groupe sont en légère progression de + 1,6 % (soit 67 collaborateurs de plus). Le Pôle Bancassurance France représente plus de 67 % de l'effectif total, le Pôle Gestion pour compte de Tiers près de 15 % et le Pôle Belux près de 8 %.

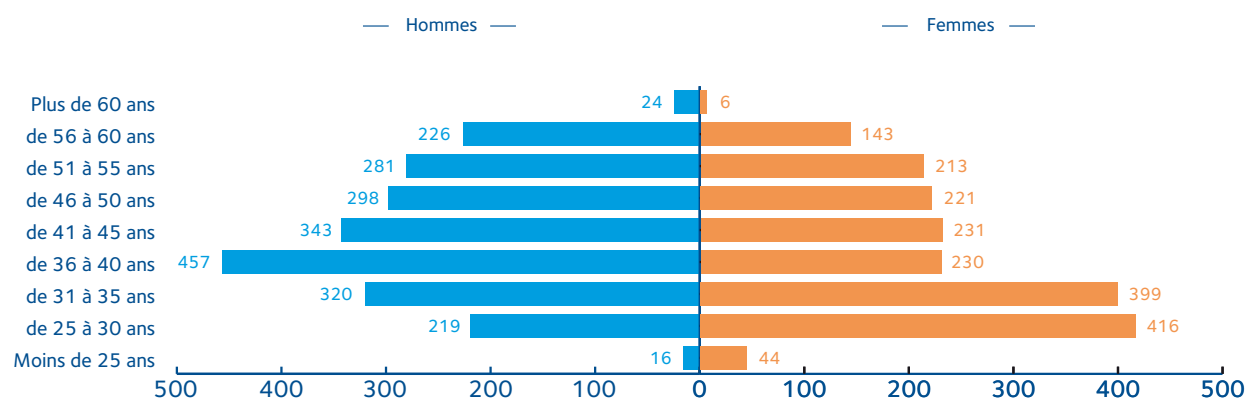
Répartition par sexe et statut

	CDI Au 31/12/2009			CDI Au 31/12/2010			Evolution		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	985	403	1 388	1 057	457	1 514	7,3 %	13,4 %	9,1 %
Gradés ou Agents de maîtrise	781	616	1 397	766	635	1 401	-1,9 %	3,1 %	0,3 %
Employés	403	867	1 270	361	811	1 172	-10,4 %	-6,5 %	-7,7 %
TOTAL CDI	2 169	1 886	4 055	2 184	1 903	4 087	0,7 %	0,9 %	0,8 %

Les CDI femmes représentent 46,5 % de l'effectif. Une nette progression du nombre de cadres (+ 9,1 %) et plus particulièrement du nombre de femmes cadres (+ 13,4 %).

Répartition par tranche d'âge

Effectifs CDI au 31/12/2010

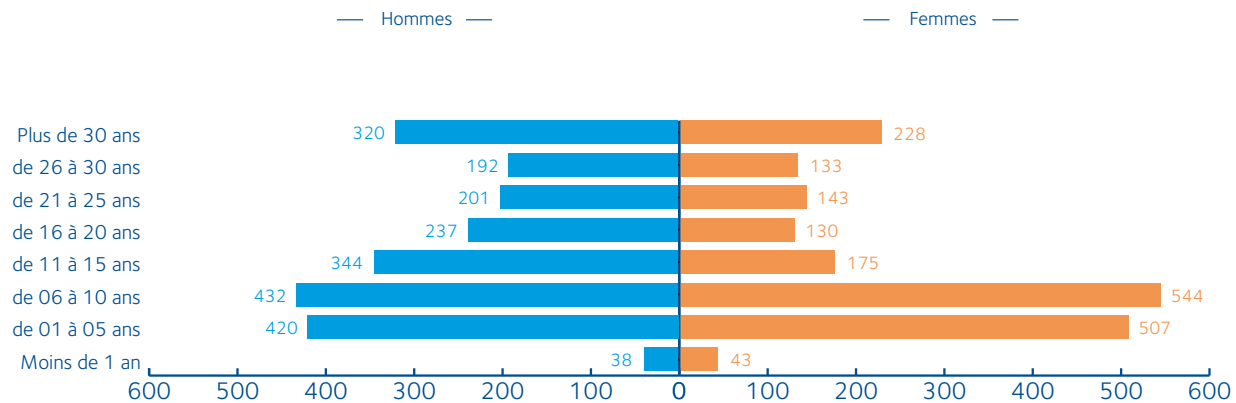


L'âge moyen des CDI à fin 2010 est de 42 ans environ.

17 % des CDI ont moins de 31 ans, 34 % ont entre 31 et 40 ans, 39 % ont entre 41 et 55 ans et 10 % ont plus de 55 ans.

Répartition par ancienneté

Effectifs CDI au 31/12/2010



L'ancienneté moyenne des CDI est de 11,5 ans.

Organisation du travail

Temps partiel

	31/12/09			31/12/10		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	4	52	56	7	55	62
Gradés ou Agents de maîtrise	4	148	152	6	152	158
Employés / Non cadres	8	161	169	15	166	181
CDD	4	8	12	1	9	10
NOMBRE DE TEMPS PARTIELS	20	369	389	29	382	411

Les principaux motifs de temps partiel sont les congés parentaux d'éducation, les congés pour convenance personnelle. Le nombre de temps partiel a progressé de + 6 % en 2010.

Gestion de l'emploi

Les recrutements CDI

	31/12/09			31/12/10		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	63	44	107	100	50	150
Gradés ou Agents de maîtrise	13	18	31	6	19	25
Employés / Non cadres	14	38	52	19	40	59
NOMBRE D'EMBAUCHES CDI	90	100	190	125	109	234

Le taux d'embauche des femmes représente 46,5 % en 2010. 64 % des embauches en 2010 concernent le statut Cadre.

Les sorties CDI

	2009				2010			
	Cadres	Gradés	Employés	Total	Cadres	Gradés	Employés	Total
Ruptures conventionnelles	9	2	1	12	15	3	4	22
Démissions	14	14	16	44	29	20	27	76
Licenciements pour cause économique	7	2	16	25	9	0	18	27
Licenciements pour autres causes	17	3	16	36	14	4	10	28
Départs au cours de la période d'essai	3	2	1	6	3	4	3	10
Départs en retraite ou mise à la retraite	35	14	20	69	13	17	17	47
Transferts groupe	2	3	1	6	2	1	1	4
Décès	1	1	1	3	0	4	3	7
Invalidité	0	0	2	2	0	2	1	3
NOMBRE DE DÉPARTS CDI	88	41	74	203	85	55	84	224

Les promotions au sein du groupe

	2010		
	Hommes	Femmes	Total
Employés vers Gradés/Agents de maîtrise	33	42	75
Gradés/Agents de maîtrise vers Cadres	26	14	40
Employés vers Cadres	3	10	13
TOTAL	62	66	128

Rémunération individuelle et collective

Rémunération individuelle

en euros

2010	Pôle Bancassurance France			Tous pôles
	Hommes	Femmes	Total	
Cadres	55 350	49 148	54 199	
Gradés ou Agents de maîtrise	36 455	35 611	36 149	
Employés / Non cadres	27 673	26 438	26 862	
TOTAL	42 651	33 855	39 318	43 455

Rémunération collective

en euros

2010	Montant	Montant moyen
Participation	2 381 584	684
Intéressement	10 585 489	2 853
Abondement	3 778 744	1 331

Absentéisme

en jours calendaires

	2010								Total
	Hommes				Femmes				
	Cadres	Gradés	Employés	Total	Cadres	Gradés	Employés	Total	
Maladie	5 706	8 110	4 361	18 177	4 963	9 235	16 604	30 802	48 979
Accident du travail/trajet	45	199	343	587	126	1 154	585	1 865	2 452
Maternité/Allaitement/ Paternité	668	413	446	1 527	4 095	4 359	11 593	20 047	21 574
Congés sans solde (*)	509	74	455	1 038	805	1 653	6 602	9 060	10 098
Autres absences (**)	679	475	393	1 547	328	434	727	1 489	3 036
TOTAL DES JOURS	7 607	9 271	5 998	22 876	10 317	16 835	36 111	63 263	86 139

(*) Par congés sans solde, il faut entendre les congés parentaux, sabbatiques, création d'entreprise ...

(**) Autres absences rémunérées ou non : naissance, mariage, enfant malade, déménagement, ou tout autre évènement familial prévu par la convention collective

L'absentéisme maladie représente près de 57 % des jours d'absences, la maternité/paternité 25 %, les congés sans solde 12 %, les autres absences (conventionnelles) 3,5 %.

Le taux d'absentéisme maladie 2010 du groupe est resté sur le même niveau qu'en 2009 (3,1 %).

Formation

Nombre de stagiaires ayant suivi au moins une formation dans l'année :

	2010		
	Hommes	Femmes	Total
Cadres	1 048	483	1 531
Gradés ou Agents de maîtrise	721	562	1 283
Employés	505	981	1 486
TOTAL	2 274	2 026	4 300

Le pourcentage moyen de la masse salariale consacré à la formation continue est de 4,1 %.

Accords d'entreprises ou avenants signés en 2010

Pôle Bancassurance France (y compris BCMNE) :

2 accords ou avenants signés :

- Avenant à l'accord PEE relatif à l'ouverture aux Fonds Epargne Expansion et Epargne Vitalité - signé le 09/06/2010 par la CFDT et la CFTC
- Accord relatif à l'égalité Hommes / Femmes au CMNE - signé le 23/12/2010 par la CFDT, la CFTC et le SNB

Pôle Entreprises :

3 accords ou avenants signés pour Bail Actéa :

- Accord d'intéressement du 21/06/2010
- Avenant de révision à l'accord d'entreprise relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans l'entreprise du 17/05/2010
- Avenant n°1 au PERCO du 21/06/2010

Pôle Assurances :

2 avenants signés pour ACMN VIE :

- Avenant à l'accord d'intéressement du 22/06/2009
- Avenant au PERCO : modifications des Fonds

Pôle Gestion pour compte de tiers :

7 accords ou avenants signés pour le groupe UFG :

- Accord de participation des salariés aux résultats de l'entreprise de l'UES UFG LFP - signé le 29/06/2010 par le secrétaire du CE
- Accord d'intéressement de l'UES UFG LFP - signé le 29/06/2010 par le secrétaire du CE
- Avenant n°4 au Plan d'Epargne Entreprise de l'UES UFG LFP, visant à intégrer la société UFG LFP Gestion Privée à l'UES UFG LFP et à définir les modalités de versement de l'abondement - signé le 29/06/2010 par le secrétaire du CE
- Avenant n°5 au Plan d'Epargne Entreprise de l'UES UFG LFP, visant à mettre en place un Fonds Commun de placement « Actions Groupe UFG LFP » - signé le 06/08/2010 par le secrétaire du CE
- Avenant n°4 à l'accord Préelectoral du 29 janvier 2007 prévoyant la sortie de l'entité UFG PE du périmètre de l'UES UFG LFP - signé le 30/08/2010 par la CGC (SNUHAB)
- Avenant n°6 au Plan d'Epargne Entreprise de l'UES UFG LFP, visant à intégrer au 01/01/2011, deux nouveaux FCPE au PEE de l'UES UFG LFP - signé le 25/11/2010 par le secrétaire du CE
- Protocole d'accord relatif à la Négociation Annuelle Obligatoire - signé le 23/12/2010 par la CGC (SNUHAB)

Pôle Services et activités diverses :

1 accord ou signé pour CMN TEL :

- Accord concernant la négociation annuelle salariale - signé le 11/03/2010

1 accord signé pour SNP SICORFE SANTE :

- Nouvel accord d'intéressement - signé le 04/06/2010

Le Crédit Mutuel Nord Europe est, traditionnellement et par vocation, très présent dans les différents domaines d'intervention qui forment le champ des applications de la responsabilité sociale de l'entreprise. À l'occasion du World Forum de Lille qui s'est tenu en novembre 2010, le CMNE a signé le Manifeste de l'Entreprise Responsable. Ce texte encourage toutes les entreprises, des TPE aux multinationales, à partager leurs actions en faveur d'une économie plus responsable et favoriser la prolifération des bonnes pratiques.

Une banque au service de ses clients

Notre métier de bancassureur se caractérise par la recherche d'une relation durable avec nos clients sociétaires. Cette volonté passe par l'amélioration constante de la qualité de nos services, quels qu'ils soient, et plus généralement par la relation privilégiée nouée entre notre clientèle et nos conseillers. La Charte du sociétaire résume nos engagements. Le CMNE attache une importance particulière au traitement des réclamations de sa clientèle pour donner, chaque fois que possible, satisfaction à des demandes justifiées, résorber les dysfonctionnements éventuels et fidéliser ses clients. Le nombre de dossiers traités en 2010 est stable et le délai de réponse moyen s'est amélioré, passant de 17 jours en 2009 à 14 jours en 2010.

L'amélioration de la satisfaction de nos sociétaires-clients a été récompensée par les distinctions attribuées au Crédit Mutuel. En 2010, il remporte le 1^{er} prix de la relation client (Bearing Point – TNS Sofres) pour la 3^{ème} année consécutive et est élu « Bank of the year » par la revue britannique The Banker.

Une banque à l'écoute de ses collaborateurs

Le CMNE souhaite mener une gestion responsable de ses collaborateurs qui s'appuie sur des politiques soucieuses de garantir l'emploi, la diversité et l'égalité des chances, de bonnes relations et conditions de travail (management de proximité, accès au temps partiel, lutte contre les incivilités), l'employabilité sur le long terme (gestion de carrière, plan seniors), le développement des compétences, la reconnaissance de la performance collective ou encore le dialogue social.

Ainsi, un accord relatif à l'égalité Hommes/Femmes a été signé le 23 décembre 2010. Dans le cadre de sa charte de la diversité et des échanges avec le réseau Alliances, plusieurs collaborateurs accompagnent des jeunes en difficulté d'insertion, afin de les préparer à la recherche d'un emploi. Le CMNE a également noué un partenariat avec l'association Handiformabanque dont l'objectif est d'intégrer des personnes en situation de handicap sur le métier de chargé de relation clientèle.

Une banque ancrée dans son territoire par ses élus

La force du mutualisme repose sur son assise territoriale. Ce sont ses 163 caisses locales et 1 874 élus qui composent le socle de sa gouvernance démocratique et de son contrôle. La représentativité des administrateurs au sein des conseils d'administration est un critère essentiel. Le renouvellement opéré ces dernières années a entraîné un rajeunissement et une féminisation des conseils (en 2010, 41 % de femmes parmi les nouveaux administrateurs et trois nouvelles administratrices fédérales élues lors des Assemblées générales fédérales du 20 mai).

Impliquer les élus, c'est leur donner les moyens et outils nécessaires à l'accomplissement de leur mission au sein des Conseils d'administration de caisses locales. Après le lancement de Sitélus, un site intranet dédié aux administrateurs, le support mensuel FlashElus vient présenter l'essentiel des informations bancaires et l'actualité du Groupe.

La formation des élus est un axe majeur de l'engagement du CMNE : 904 administrateurs ont suivi nos formations en 2010, soit un administrateur sur deux. Ces formations concernent aussi bien l'immobilier, l'assurance ou les produits d'épargne.

Temps fort de la vie du groupe, les assemblées générales sont organisées chaque année dans chaque caisse et rassemblent au total 30 000 sociétaires.

Une banque engagée dans la solidarité

La Caisse Solidaire a accordé en 2010 près de 157 microcrédits personnels accompagnés. Ces prêts sont majoritairement destinés à financer des projets ayant trait à la mobilité (permis de conduire, véhicule...) et au retour à l'emploi.

Parallèlement, le programme des initiatives mutualistes et solidaires créé en 2002 se poursuit. En 2010, sur la base de propositions émanant des acteurs locaux, une trentaine d'opérations ont été accompagnées par le CMNE.

Plus globalement, le CMNE soutient sur son territoire la lutte contre l'illettrisme au travers de la Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture. Sur le plan humanitaire, suite au séisme du 12 janvier 2010 ayant frappé Haïti, le Crédit Mutuel a participé financièrement à la réparation de l'hôpital français de Port-au-Prince et à la construction de 154 logements.

Une banque respectueuse de son environnement

Pour le Crédit Mutuel, apporter une réponse aux défis écologiques actuels est un autre axe d'expression de la responsabilité d'une banque coopérative. Réduire son empreinte environnementale, encourager les comportements respectueux de l'environnement au sein du groupe ou financer les technologies vertes (photovoltaïque,...), c'est s'investir durablement pour la planète. C'est également répondre concrètement aux objectifs du Grenelle de l'Environnement et des grands sommets sur le réchauffement climatique.

Les travaux lancés en 2009 avec le Nouveau Concept Agence intègrent une dimension développement durable, s'appuyant notamment sur l'utilisation d'ampoules basse consommation (porte-affiches rétro-éclairées, enseignes de façade, ...), la limitation de l'éclairage des enseignes durant la nuit, le remplacement des climatiseurs émetteurs de gaz à effet de serre ou encore l'isolation thermique des vitrines.

Le CMNE encourage la mise en place de comportements responsables en matière de consommation d'énergie ou de papier (dématérialisation des relevés de comptes, diffusion de documents via Internet, gestion électronique des documents, impression de supports internes de communication sur du papier recyclé).

Une banque développant l'investissement socialement responsable

UFG-LFP a renforcé en 2010 son implication dans la gestion ISR en augmentant sa participation de 60 à 67,50 % au capital de LFP Sarasin AM, spécialisée sur ce créneau, et en signant les PRI (Principles for Responsible Investment) lancés par les Nations-Unies afin de promouvoir l'Investissement Socialement Responsable.

UFG-LFP dispose désormais d'une gamme complète (actions, taux, immobilier) de produits gérés selon les principes de l'ISR, avec des encours représentant plus de 1 milliard d'euros. Onze fonds de cette gamme (contre huit en 2009) ont en outre obtenu le label ISR de Novethic, gage d'application et de respect des principes ISR.

Une croissance mondiale à deux vitesses

Alors que la forte croissance des pays émergents (Chine, Brésil, Inde) devrait tirer la reprise en 2011, les économies américaines et européennes devraient continuer de tourner en sous-régime. Le taux de chômage américain devrait rester bloqué au-dessus de 9% et celui de la zone euro aux alentours de 10%. Sur le plan géopolitique, l'embrassement de l'Afrique du Nord (Tunisie, Egypte, Lybie) réveille les craintes de déstabilisation d'une zone en fort développement et provoque des tensions supplémentaires sur les prix du pétrole, tandis que la catastrophe écologique du Japon (accident nucléaire de Fukushima) suscite des débats sur la place du nucléaire dans l'offre énergétique.

Tensions sur les dettes souveraines européennes

Après la création en mai 2010 d'un Fonds Européen de Stabilité Financière, les européens travaillent à un renforcement de leur discipline budgétaire, à la coordination des politiques et à la compétitivité dans la zone euro, pour faire évoluer l'Union monétaire vers un véritable gouvernement économique. Cependant la crise est loin d'être résolue. Une solution globale ne pourra être efficace qu'à condition d'aborder plusieurs problèmes de fond, dont la situation de la dette des pays périphériques (Grèce, Portugal,...) et celle des banques européennes aux bilans toujours fragiles.

L'autre sujet d'inquiétude, en ce début 2011, est le retour de l'inflation, due au coût de l'énergie et à l'augmentation du prix des matières premières. Il contraint les pays émergents à adopter des politiques monétaires peu restrictives. Dans la zone euro, l'inflation s'est aussi accélérée, évoluant à 2,4% en rythme annuel, soit au-dessus de la limite de 2% fixée par l'institution. La Banque Centrale Européenne (BCE) devra relever ses taux directeurs si l'inflation ne commence pas à ralentir d'ici la fin de l'année 2011.

Le poids des déficits français

Comme dans la plupart des économies européennes, la reprise française s'opère à un rythme modéré. Cependant, avec un déficit des finances publiques de 148,8 milliards d'euros en 2010, soit 7,7% du produit intérieur brut, le gouvernement devra poursuivre ses efforts budgétaires. Il entend ramener le déficit public à 4,6% du PIB en 2012, puis à 3% en 2013, soit le plafond fixé par les règles européennes. Par ailleurs, la France mènera, au travers de sa présidence du G20, la réforme du système monétaire international.

L'impact de la réglementation sur les banques

Les principaux chantiers des banques françaises en 2011 concernent la mise en œuvre des mesures présentées par le Comité consultatif du secteur financier pour améliorer la transparence et l'accès aux services bancaires, ainsi que la réforme du système financier international. Les nouvelles normes prudentielles – Solvency II et Bâle III – sont au cœur des priorités. Outre un durcissement des exigences en fonds propres, les banques devront se conformer à de nouveaux ratios de liquidité, dont le contenu et les modalités de calcul restent à préciser.

Le CMNE poursuit le développement de ses différents pôles

En 2011, tout en préparant son PMT 2015, le Groupe CMNE poursuit son développement dans un contexte économique restant fragile.

Le **pôle Bancassurance France** restera résolument « orienté clients » en intensifiant l'approche adoptée ces dernières années et en développant le parrainage. Afin de rencontrer ses clients et mieux les fidéliser, il exploitera toutes les opportunités de contacts pour créer du trafic en agence (événements commerciaux, journées portes ouvertes,...).

Le CMNE s'attachera à promouvoir son image de prêteur responsable, en développant le crédit à la consommation et en stabilisant sa part de marché en crédits immobiliers (équilibre entre marge et volume). Il continuera d'équiper ses clients avec des produits et services répondant à leurs besoins (Passeport Crédit, Etalis, assurance vie, PEA ou parts C). En outre, il valorisera la démarche multi-accès en augmentant le taux d'utilisation de cmne.fr, la souscription en ligne ou les services internet associés.

Le **pôle Bancassurance Belgique** poursuivra sa stratégie de croissance rentable dans un environnement économique de crise et de taux bas. Cela passe par le développement du cross-selling, l'élargissement de son offre de crédit ou encore le lancement de BKCP Leasing.

Le **pôle Entreprises** a entamé 2011 avec une meilleure visibilité. Une démarche proactive est menée auprès des clients avec le maintien d'une grande vigilance sur le risque. La BCMNE confirmera sa démarche de fidélisation par les flux et mènera une action commerciale particulière en direction des entreprises de taille intermédiaire (ETI), afin de compléter la démarche engagée en 2009 par le déploiement de l'Ingénierie Financière et Patrimoniale.

Le **pôle Assurances** continuera son développement en recherchant une croissance rentable dans un environnement réglementaire plus contraignant.

La mise en place de Solvency 2, qui obligera les assureurs à disposer de plus de capitaux propres, conduit à mener une réflexion sur le coût de l'allocation d'actifs et l'évolution des produits dans les années à venir (nouvelles offres, orientation vers les unités de compte,...). L'objectif est d'assurer la rentabilité de tous les canaux de la Compagnie. En matière d'assurance IARD, le pôle s'attachera à pérenniser les actions engagées en matière d'assurance de personnes (prévoyance et santé), poursuivre son développement en assurance de biens (auto et MRH) et s'ouvrir vers les marchés des associations.

Enfin, le **pôle UFG-LFP** a démarré l'année 2011 en se fixant comme objectif un maintien de sa rentabilité. Sa stratégie de développement consiste à s'appuyer sur sa proximité avec sa clientèle pour lui proposer des solutions adaptées et innovantes (gestion dite de performance absolue, gestion diversifiée flexible...). Le pôle développera les segments de clientèle sur lesquels le Groupe est encore peu présent (clientèle personnes physiques, international) en s'appuyant sur des partenariats solides (partenariat avec Cholet Dupont conclu début 2011). Enfin, il exploitera les complémentarités existantes entre ses diverses expertises afin d'en faire bénéficier l'ensemble de ces clients, dans le prolongement des actions menées en 2010.

10

|Gouvernance et Contrôle Interne

- 44** Composition du Conseil d'administration et mandats
- 46** Composition du Comité de Direction et mandats
- 48** Rapport du Président du Conseil d'administration
- 57** Rapport des Commissaires aux Comptes (sur le rapport du Président)

Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe

Situation au 30 avril 2011

Président :	Philippe VASSEUR ^[1]	Administrateurs :	Jean Louis BOUDET ^[3] Jean Marc BRUNEAU ^[3] Christine DEBOUBERT ^[3] Philippe LELEU ^[3] Patrick LIMPENS ^[3] Bertrand OURY ^[3] Jacques PETIT ^[3] Nathalie POLVECHE ^[3] Fabienne RIGAUT ^[3] Christine THYBAUT ^[3] Jacques VANBREMEERSCH ^[3]
Vice-Présidents :	Jacques CHOMBART ^[2] André HALIPRE ^[2] Michel ROZAT ^[2] Maurice TOME ^[2]		
Secrétaire :	Michel HEDIN ^[4]		
Trésorier :	Francis QUEVY ^[3]		
Présidents Honoraires :	Gérard AGACHE ^[5] Elie JONNART ^[5]		

Également à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe : [1] président - [2] vice-président - [3] administrateur - [4] secrétaire - [5] président honoraire

Mandats des Administrateurs de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

Philippe VASSEUR	
En France	
Président du conseil d'administration	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL Lille Liberté (Société coopérative de crédit à capital variable) Lille SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE NORMANDIE (SA) Rouen
Président du conseil de surveillance	BANQUE COMMERCIALE DU MARCHÉ NORD EUROPE (SA) Lille GROUPE UFG – LFP (SA) Paris NORD EUROPE ASSURANCES (SA) Paris
Administrateur	GROUPE EUROTUNNEL (SA) Paris HOLDER (SAS) CAISSE SOLIDAIRE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Société coopérative de crédit à capital variable) Lille BONDUELLE (SA) Paris NORMANDIE PARTENARIAT (SA) Rouen
Membre du conseil de surveillance	Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (SA) Paris – RP de CFCMNE (Administrateur)
Représentant permanent	LOSC LILLE METROPOLE (SA) Lille – RP de CFCMNE (Censeur)
À l'étranger	
Président du conseil d'administration	CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (SA-Belgique) BKCP (SCRL-Belgique)
Administrateur :	BKCP SECURITIES (SA-Belgique) CRÉDIT PROFESSIONNEL SA (SA-Belgique) UFG-LFP PRIVATE BANK (SA-Luxembourg)
Représentant permanent	AVERLEEZE (SA-BELGIQUE) – RP DE CMNE BELGIUM (Administrateur) MOBILEASE (SA-BELGIQUE) – RP DE CMNE BELGIUM (Administrateur)
Jean Louis BOUDET	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL de Fretin (Société Coopérative)
Jean Marc BRUNEAU	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL de Saint-Amand-Les Eaux (Société Coopérative) – Vice Président
Membre du conseil de surveillance	NORD EUROPE ASSURANCES (SA) Paris
Jacques CHOMBART	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille – Vice Président CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL de Fournes-en-Weppes (Société coopérative) – Vice Président
Christine DEBOUBERT	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL de Tourcoing République (Société Coopérative)
André HALIPRE	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille – Vice Président GENE + à Érin (SAS) CIRHYO à MONTLUCON (Société coopérative)
Membre du directoire	MULTIGENE à Dijon (SA)
Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL de Vitry-Le-François (Société coopérative) SCAPAAG à Dijon (Société coopérative)
Membre du conseil de surveillance	BANQUE COMMERCIALE DU MARCHÉ NORD EUROPE (SA) Lille – Vice Président GROUPE UFG-LFP (SA) Paris
À l'étranger	
Représentant permanent	CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (SA Belgique) – RP de CFCMNE – Administrateur
Michel HEDIN	

En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL de Étapes (Société Coopérative)
Membre du conseil de surveillance	GRUPE UFG-LFP (SA)
Président	INGREDIA (SA)
	LA PROSPÉRITÉ FERMIÈRE (Société Coopérative)
Représentant permanent	PROJEFI (SA) RP de LA PROSPÉRITÉ FERMIÈRE - Administrateur
Philippe LELEU	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL de Desvres (Société Coopérative)
Patrick LIMPENS	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL de Saint-Quentin (Société Coopérative)
Membre du conseil de surveillance	NORD EUROPE ASSURANCES (SA) Paris
Bertrand OURY	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL de Crépy-en-Valois (Société coopérative)
Membre du conseil de surveillance	BANQUE COMMERCIALE DU MARCHÉ NORD EUROPE (SA) Lille
À l'étranger	
Administrateur	CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (SA Belgique)
Jacques PETIT	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL de Marquion (Société Coopérative) Arras
Membre du conseil de surveillance	BANQUE COMMERCIALE DU MARCHÉ NORD EUROPE (SA) Lille
	SCI FLANDRES ARTOIS (SCI) Arras
Gérant	SCI BOLDODUC (SCI) Arras
	SCI PETIT (SCI) Arras
Nathalie POLVECHE	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL d'Avion (Société coopérative)
Francis QUEVY	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL de Friville-Escarbotin (Société Coopérative)
Gérant	SCI IKD CENTRE DE SOINS (SCI)
Fabienne RIGAUT	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL de Le Quesnoy (Société coopérative)
Michel ROZAT	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille - Vice Président
Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL d'Amiens Centre (Société Coopérative)
Représentant permanent	SAGACOM (SAEM) - RP DE LA CFCMNE - Administrateur
Christine THYBAUT	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	CAISSE SOLIDAIRE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Société Coopérative) Lille - Vice Président
Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL d'Hazebrouck (Société Coopérative) Dunkerque
Maurice TOMÉ	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille - Vice Président
	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL de Cambrai (Société Coopérative)
Président	CM PIERRE 1 (SCPI)
	UFG PIERRE (SCPI)
Membre du conseil de surveillance	BANQUE COMMERCIALE DU MARCHÉ NORD EUROPE (SA)
À l'étranger	
Administrateur	CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (SA Belgique)
Jacques VANBREMEERSCH	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL de Steenvoorde (Société Coopérative)

Comité de Direction

Situation au 30 avril 2011

Directeur Général :	Éric CHARPENTIER
Directeur Général Délégué, chargé de l'Exploitation :	Christian NOBILI
Directeur Général Adjoint, Organisation, Informatique et Logistique :	Philippe LEVEUGLE
Secrétaire Général :	Nicolas SALMON
Directeur Central - Comptabilité et Contrôle de Gestion :	Florence DESMIS
Directeur Central - Relations Humaines et Sociales :	Denis VANDERSCHULDEN
Directeur Financier :	Christian DESBOIS
Secrétaire du Comité de Direction :	Jérôme PAVIE
<hr/>	
Inspecteur Général :	José DRUON
<hr/>	
Commissaires aux Comptes :	aCéa et DELOITTE

Le Comité de Direction est présidé par le Directeur Général qui dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer le Groupe CMNE, dans le cadre de la stratégie arrêtée par les Conseils d'Administration Fédéraux. Il se réunit une fois par semaine et, tous les deux mois, dans une formation élargie, il accueille les responsables des pôles Assurances, Bancassurance Belgique, Entreprises et UFG. Il s'appuie sur les travaux réalisés par plusieurs comités spécialisés :

- Le **Comité financier de Groupe** gère les risques de taux et de liquidité. Il est relayé par des comités financiers trimestriels ou semestriels au niveau des entités financières du Groupe.
- Le **Comité grands risques** examine chaque trimestre les risques supérieurs à un seuil défini par la direction générale par entité et de façon consolidée.
- Le **Comité de développement** propose des évolutions tarifaires, gère la gamme de produits et services et pilote les plans d'actions commerciales.
- Le **Comité d'amélioration de la performance** est chargé d'élaborer et de suivre le budget ainsi que de proposer des réductions de coûts.

Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Eric CHARPENTIER	
En France	
Directeur général	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
Président du conseil de surveillance :	UFG-LFP France (SAS) Paris
	UFG Real Estate Managers (SAS) Paris
Administrateur :	BATIROC NORMANDIE (SA) Rouen
	SDR DE NORMANDIE (SA) Rouen
Représentant permanent :	ACM IARD (SA) Strasbourg - RP de CFCMNE (Administrateur)
	CCCM PARIS (SA Coopérative) Paris - RP de CFCMNE (Administrateur)
	ACMN IARD (SA) Lille - RP de NEA (Administrateur)
	ACMN VIE (SA) Paris - RP de NEA (Administrateur)
	BAIL ACTEA (SA) Arras - RP de BCMNE (Administrateur)
	BAIL IMMO NORD (SA) Lille - RP de CFCMNE (Administrateur)
	CMNTEL (SAS) Lille - RP de CFCMNE (Membre du Comité de Direction)
	COURTAGE CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SAS) Lille - RP de NEA (Membre du Comité de la Présidence)
	CRÉDIT MUTUEL PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (SAS) Paris- RP de CFCMNE (Administrateur)
	EURO INFORMATION (SAS) Strasbourg - RP de CFCMNE (Membre du Comité de Direction)
	MULTIHABITATION (SCPI) Paris - RP de CFCMNE (Membre du Conseil de Surveillance)
	MULTIHABITATION 3 (SCPI) Paris - RP de CFCMNE (Membre du Conseil de Surveillance)
	PÉRENNITÉ ENTREPRISES (SA) Paris - RP de NEA (Administrateur)
	SICORFÉ SANTÉ (SA) Arras - RP de CFCMNE (Administrateur)
UFG PIERRE (SCPI) Paris - RP de CFCMNE (Membre du Conseil de Surveillance)	
VIE SERVICES (SAS) Paris - RP de NEA (Membre du Comité de Direction)	
À l'étranger	
Président du conseil d'administration :	CRÉDIT PROFESSIONNEL sa (SA-Belgique)
	NORD EUROPE PATRIMONIUM (SA -Luxembourg)
	NORD EUROPE LIFE Luxembourg (SA -Luxembourg)
Administrateur :	Crédit Mutuel Nord Europe Belgium (SA-Belgique)
	BKCP (SCRL-Belgique)
	BKCP SECURITIES (SA-Belgique)
	BKCP INVEST (SA - Belgique)
	UFG-LFP Private Bank (SA-Luxembourg)
Représentant permanent :	SOFIMPAR (SA-Belgique) - RP de CFCMNE (Administrateur)
	MOBILEASE (SA -Belgique) - RP de BCMNE (Administrateur)
Christian NOBILI	
En France	
Directeur général délégué	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Président de SAS	NEPI (SAS) Lille
	SOFIMMO III (SASU) Paris
Administrateur	BAIL ACTEA (SA) Arras
Membre du conseil de surveillance	BANQUE COMMERCIALE DU MARCHÉ NORD EUROPE (SA) Lille
Membre du comité de direction	CMNTEL (SAS) Lille
Représentant permanent :	ACMN IARD (SA) Lille - RP de CFCMNE (Administrateur)
	ACMN VIE (SA) Paris-RP de CFCMNE (Administrateur)
	COURTAGE CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SAS) - RP de CFCMNE (Membre du Comité de la Présidence)
	GROUPE UFG - LFP (SA) Paris - RP de CFCMNE (Membre du Conseil de Surveillance)
	Nord Europe Assurances (SA) Paris - RP de CFCMNE (Membre du Conseil de Surveillance)
	PÉRENNITÉ ENTREPRISES (SA) Paris- RP de ACMN VIE (Administrateur)
	LFP (SAS) Paris - RP de CFCMNE (Membre du Conseil de Surveillance)
UFG-LFP France (SAS) Paris - RP de CFCMNE (Membre du Conseil de Surveillance)	
UFG Real Estate Managers (SAS) Paris - RP de CFCMNE (Membre du Conseil de Surveillance)	
À l'étranger	
Membre du conseil de surveillance	CMNE BELGIUM (SA-Belgique)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce, le Président du Conseil d'administration rend compte dans un rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration,
- des procédures de contrôle interne mises en place,
- des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général.

J'ai l'honneur de vous présenter ce rapport qui a été finalisé, sous mon autorité, sur la base des travaux des responsables de l'Inspection Générale, du Contrôle Permanent et du Contrôle de Conformité. Conformément à l'article 26-5 de la loi du 3 juillet 2008, ce rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration du 28 mars 2011.

I – Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

1 – Présentation du Conseil d'administration

À la date de clôture de l'exercice 2010, la composition du Conseil d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe était la suivante :

Président : Philippe VASSEUR.
Vice-Présidents : Jacques CHOMBART, André HALIPRE, Michel ROZAT et Maurice TOME.
Secrétaire : Michel HEDIN.

Administrateurs : Jean Louis BOUDET, Jean Marc BRUNEAU, Christine DEBOUBERT, Philippe LELEU, Patrick LIMPENS, Bertrand OURY, Jacques PETIT, Nathalie POLVECHE, Francis QUEVY, Fabienne RIGAUT, Christine THYBAUT et Jacques VANBREMEERSCH.

Présidents honoraires : Gérard AGACHE et Elie JONNART.

2 – Organisation et préparation des travaux du Conseil d'administration

- Le **Conseil d'administration** détient ses pouvoirs des statuts et du règlement général de fonctionnement. En tant que de besoin, les codes de déontologie et de bonne conduite, concernant notamment la prévention et le traitement des situations irrégulières des élus, viennent compléter les règles de fonctionnement applicables à l'organe délibérant.

- Le Conseil d'administration arrête la stratégie du Groupe sur la base des propositions qui lui sont soumises par la Direction Générale. Il en contrôle la mise en œuvre. Il est élu par les 163 Caisses locales qui disposent chacune d'un Conseil d'administration, composé de membres élus par les sociétaires en assemblée générale selon le statut coopératif « un homme, une voix ». Certains de ses membres participent également aux conseils des sociétés holding du Groupe : BCMNE, CMNE Belgium, Nord Europe Assurances et Groupe UFG-LFP.
- Un **Bureau**, composé de 7 membres, s'est réuni 9 fois durant l'année. C'est une instance de concertation, notamment sur des dossiers ensuite soumis au Conseil d'administration.
- Le Conseil d'administration a donné délégation à trois comités spécialisés :

le **Comité d'audit**, présidé par le Président de la Fédération du CMNE, est composé de quatre autres administrateurs fédéraux. Le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, l'Inspecteur Général, le Secrétaire Général et des membres du Comité de Direction assistent également aux réunions. Les Commissaires aux Comptes sont également présents au Comité d'Audit lors de l'examen des comptes sociaux individuels et consolidés.

Un règlement intérieur définit son fonctionnement et sa mission. Le comité s'est réuni dix fois et ses travaux ont porté notamment sur :

- le suivi des évolutions réglementaires,
- la validation du programme annuel d'audit de l'Inspection Générale,
- la surveillance générale des risques,
- le résultat des missions menées par l'Inspection Générale, tant au niveau des caisses locales que des services fédéraux ou des filiales,
- l'examen des comptes sociaux et consolidés,
- l'examen des travaux des Commissaires aux Comptes.

le **Comité des risques**, présidé par le Président de la Fédération du CMNE, sa composition est identique à celle du Comité d'audit. Son fonctionnement et sa mission sont également définis par un règlement intérieur et il s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2010. Ses travaux ont notamment porté sur :

- la validation des plans annuels des directions de la conformité et du contrôle permanent ainsi que le suivi des travaux menés par ces directions,
- le suivi des reportings sur les activités de conformité et notamment de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le risque opérationnel, les risques financiers, les risques crédits et la consommation de fonds propres par métier et par entité,
- la validation des documents de référence que sont la politique de gestion des risques et la charte des activités financières,
- l'approbation du projet de prise de participation minoritaire du groupe UFG-LFP dans Cholet Dupont.

le **Comité de Crédit fédéral** qui statue une fois par semaine sur les dossiers d'un montant unitaire supérieur à 500 000 euros ou faisant l'objet de conditions dérogatoires aux règles édictées par la Fédération. Un règlement intérieur définit son fonctionnement et sa mission.

2.1 - Réunions du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois, une fois par mois, sauf en juillet. Le taux de participation de 91 % traduit la forte implication des administrateurs. La durée moyenne des réunions est de deux heures trente.

- Les ordres du jour ont comporté systématiquement un point sur la conjoncture et le contexte institutionnel, sur les résultats d'activité et le suivi des risques dans le domaine du crédit. Le Conseil s'est également prononcé sur l'évolution de l'offre commerciale.
- Le Conseil a pris connaissance des actualisations trimestrielles des résultats prévisionnels de gestion de l'exercice en cours.
- Les autres sujets portés à l'ordre du jour des réunions :
 - Le 25 janvier, point sur l'avancement du programme de déploiement du nouveau concept agence. Bilan des activités du Comité d'Audit au 2^{ème} semestre 2009.
 - Le 22 février, présentation des résultats de gestion 2009 et des prévisions 2010 du pôle Bancassurance France. Présentation du rapport d'activité 2009 du Groupe. Examen de la synthèse 2009 des PCA dans le Groupe CMNE.

- Le 29 mars, en présence des Commissaires aux Comptes et après avoir entendu leur rapport, le Conseil a arrêté les comptes sociaux et globalisés des entités bancaires ainsi que les comptes consolidés du Groupe. Ces comptes avaient été présentés préalablement au Comité d'audit. Examen des rapports sur le contrôle interne et la mesure de la surveillance des risques. Le Président a également présenté son rapport sur les travaux du Conseil en 2009 et les procédures de contrôle interne, notamment dans les domaines financier et comptable.
- Le 26 avril, examen des rapports Bâle II sur le risque crédit au 31 décembre 2009. Modification des articles 114 et 114.4 du Règlement Financier afin de simplifier et de renforcer le suivi de la chaîne des pouvoirs dans le domaine des crédits. Proposition de création de nouvelles parts sociales. Modification des articles 221, 222 et 720 du Règlement Général de Fonctionnement.
- Le 28 juin, mise en place d'une convention de synergie avec Bail Actéa. Acquisition des titres Sicorfé par la Caisse Fédérale.
- Le 25 août, en présence des Commissaires aux Comptes, présentation des comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2010. Synthèse d'activité du 1^{er} semestre pour les comités d'audit et des risques.
- Le 20 septembre, évolution du Règlement Financier qui intégrera désormais un spread de liquidité évolutif selon les durées au lieu d'être basé sur le taux de cession interne. Présentation de la note d'orientation pour le PMT 2011.
- Le 18 octobre, présentation du reporting Bâle II au 30 juin 2010.
- Le 15 novembre, information sur les prévisions de résultats 2010 actualisées au 30 septembre. Synthèse gestion Actif Passif du 1^{er} semestre 2010.
- Le 13 décembre, présentation des caractéristiques du PMT 2015 et de la politique des risques actualisée. Le Conseil adopte les propositions de réforme du financement de la Caisse Solidaire.

Lors de ces réunions, le Directeur Général a régulièrement rendu compte aux Administrateurs de l'évolution du dossier concernant le litige avec la Banque Delubac précisant que la Cour de Cassation, dans un arrêt du 22 septembre 2010 a rejeté le pourvoi déposé par la Banque Delubac en vue d'obtenir la cassation du jugement de la Cour d'Appel de Paris en date du 19 novembre 2009 qui annulait la sentence rendue par un tribunal arbitral en date du 2 décembre 2008.

Il a rappelé que les procédures de recouvrement étaient en cours et annoncé le renvoi au 24 mars 2011 de l'audience de mise en état devant la Cour d'Appel de Paris.

- Toutes les réunions ont satisfait, sur première convocation, les conditions de quorum et de majorité requises par les statuts.
- Les comptes rendus des réunions du Conseil d'administration sont validés à la réunion suivante. Cette validation confirme une retranscription fidèle du contenu des travaux.
- Le Comité d'entreprise a toujours été représenté.

2.2 – Envoi des documents de travail :

- Les membres du Conseil d'administration ont reçu toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission selon le calendrier suivant :

Conseil du :	Convocation le :	Documents complémentaires le :
25 janvier	11 janvier	19 janvier
22 février	8 février	17 février
29 mars	15 mars	24 mars
26 avril	12 avril	21 avril
20 mai ¹	-	-
28 juin	14 juin	23 juin
25 août	20 juillet par mail	16 août par courrier
20 septembre	6 septembre	15 septembre
18 octobre	1 ^{er} octobre	13 octobre
15 novembre	28 octobre	15 novembre
13 décembre	2 décembre	8 décembre

¹ Conseil convoqué à l'issue de l'Assemblée Générale pour la constitution du bureau. Les documents préparatoires sont également adressés par messagerie.

- Les documents et informations fournis, nécessaires à la mission des administrateurs, sont principalement les suivants :
 - la note d'actualités,
 - la note mensuelle d'activité,
 - le suivi mensuel des risques,
 - les comptes sociaux et les comptes consolidés,
 - les propositions sur les nouvelles conditions des produits et services,
 - les notes de présentation sur les sujets soumis à l'approbation des membres du Conseil,
 - les supports écrits publiés sous la forme de commentaire des présentations PowerPoint faites en séance.

L'ensemble des participants aux réunions du Conseil d'administration est tenu à une obligation de confidentialité et de discrétion, s'agissant des informations communiquées ou reçues dans le cadre de ces réunions.

3 – Les pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Conformément à la pratique constante du Groupe qui distingue les responsabilités d'orientation, de décision et de contrôle, d'une part, et les responsabilités exécutives, d'autre part, les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées.

Lors de la réunion du 24 avril 2006, le Conseil d'administration a nommé Directeur Général, à compter du 1^{er} juin 2006, Monsieur Eric CHARPENTIER et lui a attribué tous pouvoirs pour agir seul au nom et pour le compte de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

Lors de la réunion du 21 janvier 2008, le Conseil d'administration a nommé Directeur Général Délégué, à compter du 1^{er} février 2008, Monsieur Christian NOBILI qui dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

II – Procédures de contrôle interne

1 – Dispositif de contrôle interne

Le contrôle interne est un processus, défini et mis en œuvre par le Conseil d'Administration, le management et le personnel de l'entreprise, visant à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- fiabilité de l'information comptable et financière,
- efficacité et efficience de la conduite des opérations de l'entreprise,
- protection des actifs de l'organisation,
- respect des lois et des réglementations.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du dispositif général du contrôle interne. Il approuve les limites de risque du CMNE, notamment à travers le document « politique de gestion des risques » et est informé de l'utilisation de ces limites.

1.1 – L'environnement de contrôle

- Les référentiels externes :
 - La Caisse fédérale évolue dans un environnement très réglementé et doit respecter notamment le règlement CRBF 97-02 relatif au contrôle interne.
 - Elle est assujettie aux obligations réglementaires et de reporting qui s'appliquent aux établissements de crédit (ratios réglementaires, rapport annuel de contrôle interne...).
 - Elle est soumise aux contrôles des organes de réglementation bancaire et des assurances (Autorité de Contrôle Prudentiel) et des marchés financiers (Autorité des Marchés Financiers).
 - Elle est soumise également au contrôle de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en application de

la Décision de Caractère Général relative à l'organisation du contrôle du Crédit Mutuel.

- Les référentiels internes :
 - Statuts,
 - Règlement Général de Fonctionnement - Règlement Financier,
 - Règlements intérieurs des différents comités,
 - Charte du contrôle périodique - Charte de la conformité - Charte des activités financières,
 - Codes de déontologie et de bonne conduite,
 - Politique de gestion des risques,
 - Définition des missions des directions et des fonctions sous forme d'organigrammes,
 - Recueil des pouvoirs.

1.2 – Les acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle

Conformément aux prescriptions réglementaires des organes de tutelle et aux normes établies par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, le dispositif de contrôle interne du CMNE s'applique à l'ensemble des entités du Groupe, établissements de crédit et filiales.

Dans ce cadre, le CMNE a décidé de regrouper au sein du Secrétariat Général les directions du contrôle permanent, de la conformité et des risques afin de coordonner, au niveau du Groupe CMNE, l'organisation du contrôle interne qui doit continuer de s'exercer au sein de chaque entité dans le respect des réglementations qui leur sont propres. Ainsi, dans sa réunion du 30 juin 2010, le Comité des risques a pu constater que l'organisation adoptée correspondait aux exigences posées par le règlement 97-02 relative à la mise en place d'une filière risque au sein des établissements de crédit.

Afin de mener l'ensemble des missions de contrôle interne, le groupe dispose de 84 collaborateurs qui se répartissent ainsi :

	Contrôle permanent, contrôle de conformité et des risques	Contrôle périodique
Caisse Fédérale	21	37
Filiales	23	3
Total	44	40

Le périmètre de contrôle interne couvre les six pôles d'activité : bancassurance France, bancassurance Belgique, entreprises, assurances, gestion pour compte de tiers, services et activités diverses. Au regard de ses propres réglementations, chaque pôle d'activité adapte et met en place son organisation de contrôle.

1.2.1 – le contrôle permanent et le contrôle de la conformité sont assurés de la façon suivante:

- le contrôle permanent de 1^{er} niveau est effectué dans les entités opérationnelles sous la responsabilité directe de la hiérarchie,
- le contrôle permanent de 2^{ème} niveau est réalisé par des structures distinctes des entités opérationnelles et organisé autour :
 - de structures centrales : une direction du contrôle permanent à laquelle est rattaché le responsable de la sécurité des systèmes d'information, une direction du contrôle de la conformité et une direction des risques,
 - de structures de contrôle permanent et de la conformité dans les différents pôles du Groupe (bancassurance France, bancassurance Belgique, entreprises, assurances, gestion pour compte de tiers) ; des liens fonctionnels sont établis entre les directions centrales et les structures de contrôle des pôles,
 - d'un comité du contrôle permanent et de la conformité réunissant les responsables des structures centrales et de chaque pôle.

1.2.2 – le contrôle périodique

De 3^{ème} niveau, placé sous la responsabilité de l'Inspecteur Général qui intervient sur l'ensemble des entités du Groupe : réseau, services fédéraux et sociétés du Groupe. L'Inspecteur Général certifie les comptes sociaux des Caisses locales.

Il participe au Comité d'audit en France, en Belgique et au Luxembourg. Il est membre de la commission de propositions des niveaux de délégation d'octroi de crédit donnés chaque année aux responsables du réseau bancassurance France. Il participe aux réunions du Comité de contrôle permanent et du contrôle de la conformité.

Le contrôle périodique se compose de deux directions: l'une dédiée au Réseau et l'autre aux Métiers.

1.3 – Les dispositifs de contrôle :

1.3.1 – Contrôle permanent, contrôle de la conformité

Les principaux dispositifs mis en œuvre par les directions du contrôle permanent et du contrôle de la conformité du CMNE sont indiqués ci-dessous.

En matière de contrôle permanent, il s'agit des procédures et méthodes :

- de contrôle interne des entités opérationnelles (réseau et services fédéraux), organisées et formalisées dans des applications dédiées (portails de contrôle interne),
- d'analyse et de revue des contrôles internes réalisés par les entités opérationnelles,
- de contrôle permanent de 2^{ème} niveau (contrôles réalisés directement par la direction du contrôle permanent) suivant un processus formalisé et organisé par domaine (activités de

- marché, crédits, comptabilité, sécurité des systèmes d'information, gestion des risques opérationnels...),
- de suivi de la sécurité des moyens de paiement.
- de suivi de la sécurité des systèmes d'information (« Système de Management de la Sécurité des Informations » en cours de déploiement sur l'ensemble des pôles),
- d'évaluation des prestataires externes essentiels,
- de suivi et d'analyse des sinistres opérationnels significatifs,
- d'établissement des rapports annuels de contrôle interne.

En matière de conformité :

- **Les procédures d'examen de la conformité :**
La procédure d'approbation et de contrôle des nouveaux produits, services ou activités est opérationnelle depuis mai 2007.
Elle a été actualisée plusieurs fois afin de rendre plus fluide son application en tenant compte de l'expérience acquise et de tenir compte des évolutions réglementaires concernant les responsabilités incombant aux concepteurs et distributeurs de produits ou services.
La fonction Conformité a été sollicitée 33 fois en 2010 pour 9 avis rendus. 15 sollicitations n'ont pas nécessité le déclenchement de la procédure d'approbation et de contrôle d'un nouveau produit mais ont néanmoins fait l'objet de recommandations. 9 dossiers n'ont nécessité ni avis ni recommandation.
- **Le dispositif de remontée et de suivi des dysfonctionnements :**
La procédure de centralisation des dysfonctionnements a été actualisée en 2010 pour le pôle bancassurance France et des travaux préparatoires ont été menés pour en permettre l'extension en 2011 à la BCMNE. 15 dysfonctionnements ont fait l'objet de demandes d'actions correctives par la direction du contrôle de la conformité. Elles portent notamment sur des ajustements en matière d'intermédiation en assurance, des rappels sur le respect de procédures (TEG, NPTZ suite contrôle SFGAS) ou la prise en considération exhaustive d'un engagement professionnel.
- **Le contrôle des services d'investissement**
En 2010, 6 avis concernant la commercialisation de nouveaux OPCVM ont été émis. De nouveaux dispositifs concourant à réduire le risque de commercialisation inadaptée de certains produits ont été mis en place et des actions de formation ont été menées auprès du réseau, notamment dans le cadre du nouveau dispositif d'évaluation interne des connaissances.
- **La lutte anti-blanchiment**
La mise en place de l'ordonnance du 30 janvier 2009 transposant en droit français la 3^{ème} Directive Européenne, a été poursuivie avec notamment l'élaboration d'une classification des risques (allégé, normal, élevé) et d'une méthode d'évaluation de ceux-ci, la mise à disposition au niveau des services du siège de nouveaux outils d'analyse

et de formalisation des contrôles (bases opérations) ainsi qu'une mise à jour des procédures métiers tenant compte des nouvelles obligations.

La formation et l'information des collaborateurs du Groupe a été intensifiée avec, pour les collaborateurs du réseau, l'obligation de réaliser un parcours d'autoformation sur un didacticiel spécifique, dont le taux de réussite permet l'édition d'une attestation.

- **Les modalités d'information du responsable du contrôle permanent**

Le responsable du contrôle permanent est régulièrement informé des travaux et des résultats de contrôle notamment lors :

- des réunions hebdomadaires organisées avec les responsables des directions du contrôle permanent et du contrôle de la conformité,
- des réunions du comité du contrôle permanent et de la conformité.

1.3.2 - Contrôle périodique

Pour les Caisses locales, la mesure de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne mis en place par les responsables de point de vente, est effectuée régulièrement, au travers soit de révisions, soit de missions thématiques.

Pour les services fédéraux, les dispositifs sont organisés autour des missions de contrôle thématique, d'évaluation de contrôle interne et de suivi des recommandations.

Quant aux sociétés du Groupe, chacune d'elles est responsable de la mise en place de son système de contrôle interne, de son animation et de son actualisation. Dans la plupart des sociétés, un correspondant contrôle interne a été nommé et certaines disposent de contrôleurs dédiés.

L'Inspection Générale effectue ses travaux sur la base de méthodologies formalisées et d'outils informatiques dont l'adéquation est revue régulièrement. Un référentiel de contrôle des Caisses locales est mis en place.

Un plan de contrôle annuel est élaboré et présenté par l'Inspecteur Général à l'approbation de la Direction Générale et du Comité d'audit. Il est organisé de telle façon que l'ensemble des risques soit contrôlé sur une période maximale de quatre ans.

Au cours de l'exercice 2010, 56 missions d'inspection ont été réalisées dans le réseau sur un tiers des caisses. De même, 32 missions de contrôle par ligne de métier dont 14 dans les filiales et 4 à caractère transversal ont été effectuées.

1.4 – L'organisation du contrôle interne de l'activité exercée à l'étranger

1.4.1 Les principaux acteurs et dispositifs de contrôle en Belgique

Le contrôle interne est organisé de la façon suivante :

- Le contrôle permanent de 1^{er} niveau effectué dans les entités opérationnelles sous la responsabilité directe de la hiérarchie. Les agences suivent une procédure de contrôle interne régulièrement actualisée. Le système de contrôle interne des services du siège repose sur les contrôles hiérarchiques, la séparation des fonctions et des contrôles automatisés.
- Les fonctions dédiées au contrôle interne :
 - Le Contrôle permanent chargé notamment d'organiser, de renforcer, et d'évaluer le fonctionnement des contrôles de 1^{er} niveau,
 - Le Compliance officer chargé de la mise en œuvre des dispositifs de conformité (analyse des risques de non-conformité, politique d'acceptation de nouveaux clients, code de déontologie, dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme...),
 - Le Contrôle périodique : l'audit interne réalise ses missions dans le cadre d'un planning pluriannuel basé sur l'analyse des risques et validé par le Comité de direction de BKCP. Les inspections des agences sont réalisées par le service d'audit avec une méthodologie qui s'appuie sur une check-list de points de vérification et qui fait l'objet d'une révision régulière. Un reporting semestriel des missions est communiqué au Comité de direction.
- Un Comité d'Audit assiste le Conseil d'Administration du pôle bancassurance en Belgique. Il examine notamment les résultats issus des missions de contrôle, le suivi des recommandations, les rapports relatifs à la mesure et à la surveillance des risques.

1.4.2 Les principaux acteurs et dispositifs de contrôle au Luxembourg

Le contrôle interne de UFG-LFP Private Bank (anciennement NEPB) est organisé de la façon suivante :

- Le contrôle permanent de 1^{er} niveau effectué dans les entités opérationnelles sous la responsabilité directe de la hiérarchie, avec une formalisation mensuelle des contrôles réalisés dans chaque service.
- Les fonctions dédiées de contrôle interne :
 - Le Risk manager chargé notamment d'identifier et d'évaluer les risques, de contribuer à la mise en œuvre et au suivi des contrôles de 1^{er} niveau,
 - Le Compliance officer chargé de la mise en œuvre des dispositifs de conformité (analyse des risques de non-conformité, contrôle exhaustif des ouvertures

de comptes, dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme...),

- Le Contrôle périodique : Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'audit interne de NEPB est assuré par l'Inspection Contrôle Audit du groupe CMNE. Dans ce cadre plusieurs missions d'audit spécifique ont été menées dont une portant sur l'organisation du contrôle de conformité et une sur le dispositif de lutte anti-blanchiment.

Le Conseil d'Administration d'UFG-LFP Private Bank a examiné le rapport résultant de la méthodologie ICAAP « processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres » visant à évaluer les risques et à définir les orientations de couverture des risques ainsi que leur déclinaison opérationnelle. Il a été assisté dans ses travaux par un Comité d'Audit et des Comptes.

1.5 – L'organisation du contrôle interne de l'activité externalisée

Dans le cadre de la politique de contrôle du groupe appliquée aux prestations externalisées, les directions du contrôle permanent et de la conformité veillent à la conformité de la politique définie et évaluent son application.

Le processus de contrôle intègre une évaluation annuelle pilotée par la direction du contrôle permanent. Cette évaluation a pour objectifs de s'assurer du respect de la réglementation, de la qualité et de la continuité des prestations.

Le contrôle périodique effectue au moins une mission par an chez un prestataire extérieur.

1.6 – Les dispositifs de mesure et de surveillance des risques

1.6.1- Risque de crédit ou de contrepartie

- Les systèmes de notation sont contrôlés au niveau national. Dans ce but, une procédure de suivi des notations comportant l'ensemble des analyses nécessaires à la mesure de la performance des modèles. Chaque fédération de Crédit Mutuel a la possibilité de se situer par rapport à la performance nationale d'un algorithme déterminé. Les divergences significatives éventuellement constatées seraient analysées.

La notation interne est intégrée au CMNE de façon très opérationnelle. L'élaboration de la proposition commerciale d'un taux de crédit inclut cette donnée.

La notation fait l'objet de différents tableaux de bord à destination des instances dirigeantes et des comités de suivi des risques.

- La sélection des crédits s'opère suivant des règles d'appréciation des risques appliquées dès l'instruction des dossiers à partir de normes internes fixées et d'un système de délégation placé sous contrôle automatisé et a priori.

L'appréciation du risque et la documentation des dossiers

de crédit s'opèrent dans le cadre de procédures visant à analyser et à conserver les éléments récents relatifs à la situation économique et financière du bénéficiaire.

Les dossiers, tant pour les particuliers que pour les professionnels et le marché de l'agriculture, sont constitués en appliquant les dispositions du règlement interne des crédits.

Le contrôle de l'application des règles d'analyse des dossiers de financement est réalisé par les responsables des points de vente dans le cadre du contrôle interne.

Dans le cadre de ses missions « réseau », l'Inspection Générale s'assure également de l'efficacité du contrôle et de l'application effective des normes fédérales.

Un système de délégation par niveau permet au Directeur Général, sur proposition d'une commission d'attribution réunie au 1^{er} trimestre de chaque année, d'octroyer à chacun des collaborateurs concernés un niveau de délégation d'avis technique. Cette délégation est complétée par un pouvoir attribué par le Conseil d'administration des Caisses locales.

- La rentabilité des opérations de crédit est examinée dans le cadre des procédures d'octroi des crédits qui intègrent un circuit de décision sur les conditions de taux dérogatoires. Un Comité des taux, composé d'un membre de la Direction du Réseau, d'un membre de la Direction du Contrôle de Gestion et Prévision, du Directeur Financier et du responsable de la Direction des Engagements, examine les dossiers et statue sur les demandes de dérogation de taux.
La Direction du Contrôle de Gestion et de la Prévision et la Fonction Gestion actif passif, dont les travaux sont complémentaires, assurent la surveillance, la prévision et le pilotage en matière de marge.
- En ce qui concerne l'évolution de la qualité des engagements, le déclassement des crédits en créances douteuses selon les critères BAFI et Bâle II est réalisé de façon automatique en intégrant le principe de contagion. Le provisionnement, calculé par les systèmes suivant le type de créance et la nature des garanties, est actualisé et comptabilisé chaque fin de mois.
Un reporting sur la mesure et l'évolution des risques est effectué régulièrement auprès de la Direction Générale et du Conseil d'administration fédéral.
Le suivi de la qualité des engagements est également réalisé par le Contrôle périodique réseau lors des missions de révision, d'audit thématique, de contrôle des bilans.
- Une mesure des risques suivant des répartitions sectorielles et par notation interne est également effectuée par des analyses spécifiques menées sur les quatre marchés principaux que sont les particuliers, les professionnels, les agriculteurs et les entreprises.

- Depuis 2007, le Conseil d'administration de la Caisse Fédérale approuve chaque année un document de référence sur la politique des risques au sein du Groupe. Les administrateurs ont fixé les limites de risque de contrepartie pour l'ensemble du Groupe CMNE, qu'il s'agisse des opérations de la salle des marchés, du pôle entreprise ou des compagnies d'assurance.

1.6.2- Risque de concentration

La mesure des risques à l'égard d'une contrepartie ou d'un ensemble de contreparties est assurée par le Comité Grands Risques du CMNE qui analyse et surveille chaque trimestre les risques supérieurs à un seuil défini par la Direction Générale, unitairement et globalement, pour chaque entité financière du Groupe.

1.6.3- Risque de marché

Le risque de marché est inhérent à l'ensemble des opérations effectuées par la Direction Finance Trésorerie dans le cadre de la gestion pour compte propre du CMNE. Ces opérations, effectuées dans un cadre précis défini par le Comité Financier, font l'objet d'un reporting mensuel à ce même Comité.

Ce reporting, établi par la Direction des risques, permet de mesurer les risques de taux, de liquidité et de contrepartie associés à cette gestion ainsi que la marge qui en résulte et sa sensibilité à l'évolution des taux. Il permet également de contrôler la consommation de fonds propres engendrées par les actifs détenus. Enfin, sur un rythme trimestriel et avec des scénarii communs à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel-CIC, cette activité fait l'objet de stress tests selon 5 scénarii historiques et 4 scénarii hypothétiques.

1.6.4- Risque de taux d'intérêt global et risque de liquidité

- Chaque société du périmètre bancaire voit son risque analysé par un Comité Financier spécifique à un rythme trimestriel ou semestriel selon l'importance de la société et selon l'inertie de sa structure de bilan. Le comité de chaque société décide de la mise en place de couverture de taux, comme de liquidité.
- Compte tenu de son rôle de contrepartie unique dans la gestion du risque de taux des filiales ainsi que dans leur refinancement, l'analyse trimestrielle du reporting de la Caisse Fédérale permet d'avoir une vue consolidée du risque de taux et du risque de liquidité du Groupe.

1.6.5- Risque d'intermédiation

- Pour la prestation de services d'investissements pour compte de tiers, le Groupe CMNE mandate la BFCM et CMCIC Titres pour le représenter auprès des tiers et des marchés et pour assurer la conservation et la gestion des titres de sa clientèle.
La BFCM, par son rôle d'intervenant sur les marchés de capitaux, adhère à différents systèmes agréés de règlement de place.

- Le risque de défaillance du donneur d'ordre est géré au sein du système d'information du Groupe CMNE au moyen de plusieurs dispositifs. Au moment de la saisie des ordres, de multiples contrôles automatiques s'assurent de la vraisemblance du montant de l'ordre et de l'existence d'une couverture suffisante du donneur d'ordre, répondant aux conditions établies par l'AMF.
- Un dispositif basé sur un questionnaire à renseigner dans le cadre de l'ouverture d'un dossier titres a été mis en œuvre afin de satisfaire aux exigences de la Directive MIF. Il permet de renforcer la prise en compte de l'expérience, des objectifs et de la situation financière du client et s'inscrit dans le cadre de la recherche d'un service adapté à ses besoins.

1.6.6- Risque de règlement

- La gestion des liquidités concernant les activités bancaires du Groupe (pôles bancassurance France, Belgique et Entreprises) est regroupée au sein de la Direction Finance Trésorerie.
- Concernant l'activité pour compte propre, l'affiliation du Groupe CMNE au système centralisé de règlement-livraison RGV (Relit Grande Vitesse) assurant la simultanéité et l'irrévocabilité immédiate des règlements-livraisons permet de couvrir le risque de règlement.
- Les transactions sur instruments internationaux non admises sur RGV sont traitées par le Groupe CMNE via la BFCM, en tant que banque cliente.
- Pour la Belgique, l'émission de titres CPsa est réalisée par Fortis via règlement sur le compte ING. Les règlements de titres se réalisent chez CEDEL par livraison contre paiement via l'émission de SWIFT. Pour ces titres, le risque de règlement est pratiquement inexistant chez CPsa.

1.6.7- Les risques opérationnels

La gestion des risques opérationnels dans le Groupe est organisée de la façon suivante :

- La Fonction Pilotage des Risques a en charge la gestion des risques opérationnels. Elle met en place les méthodes et outils, recense les sinistres opérationnels et en assure un suivi dans l'outil de gestion des risques.
- Le Comité Risques Opérationnels se réunit régulièrement et permet la coordination, la communication et le reporting des travaux réalisés. Il rend compte de ses travaux à la Direction Générale ainsi qu'au Comité des Risques et au Conseil d'administration.
- Des bases documentaires relatives à l'outil de gestion des risques opérationnels (intégré au système informatique), aux cartographies et modélisations des risques, aux bases de données de sinistres et à la démarche relative aux plans de continuité des activités sont également disponibles.

- Le responsable de la sécurité des systèmes d'information du Groupe est rattaché à la Direction du contrôle permanent du Groupe CMNE. Un système de management de la sécurité de l'information a été élaboré.

1.6.8- Mesures prises pour assurer la continuité de l'activité

Les actions de protection sont orientées vers la généralisation des plans de reprise informatique et des plans de continuité des activités métiers.

- Le pilotage est assuré par la Direction des Risques en coordination avec la Direction de l'Organisation.
- Les travaux font régulièrement l'objet de suivi au Comité Risques Opérationnels. Un point d'avancement est présenté une fois par an au Conseil d'administration fédéral. Ce dernier prend ainsi connaissance des évolutions du dispositif permettant la continuité des activités du Groupe CMNE en cas de sinistre majeur.
- Un dispositif de gestion de crise a également été élaboré. Il définit et organise les structures, les procédures et la communication de crise.

1.6.9- Contrôle interne consolidé

Conformément aux principes du CMNE, le dispositif de contrôle interne s'applique au périmètre consolidé. Au niveau de chaque pôle, les acteurs du contrôle s'assurent de l'existence d'un dispositif adéquat qui permette une surveillance consolidée des activités et des risques. Les responsables du contrôle permanent et de la conformité au sein des pôles sont placés sous l'autorité fonctionnelle du Secrétaire Général du Groupe, responsable de la filière risque. Le Comité du Contrôle Permanent et de la Conformité est l'instance de pilotage du contrôle interne au niveau du groupe CMNE.

2 - Les procédures particulières relatives au domaine financier et comptable

2.1 - Référentiels :

- Plan comptable, textes réglementaires et manuels de procédures
- Règlement général de fonctionnement
- Règlement financier
- Convention de gestion financière du Groupe

2.2 - Le Directeur Central chargé de la Comptabilité et du Contrôle de gestion

Il a sous sa responsabilité trois directions :

- La Direction Comptabilité Fiscalité, qui notamment :
 - collabore à la mise en œuvre du schéma général du système comptable et de ses procédures et veille à leur application,

- organise et suit la comptabilité des organismes financiers et des sociétés dont la direction a la charge,
 - organise les travaux spécifiques à l'arrêté des exercices et à l'établissement des situations intermédiaires,
 - assure la gestion de la fiscalité du Groupe CMNE,
 - élabore et met en œuvre les moyens nécessaires à l'amélioration de la sécurité des enregistrements comptables et du contrôle des comptes du Groupe,
 - propose les adaptations nécessaires ou règles nouvelles à inscrire dans le règlement financier ou dans les contrats particuliers régissant les relations entre les différentes sociétés du Groupe.
 - assure les relations avec les organes de contrôle internes et externes.
- **La Direction Consolidation et Reporting Groupe, qui notamment :**
 - organise, coordonne entre les différents intervenants et réalise les travaux spécifiques à l'établissement des comptes consolidés et au reporting à assurer pour le Groupe,
 - définit et actualise les procédures de consolidation utilisées par le Groupe, en cohérence avec celles définies par la Confédération Nationale,
 - dans le cadre des obligations réglementaires, analyse, suit et commente les différents ratios et assure la mise en œuvre des règles nouvelles en relation avec les fonctions concernées,
 - collabore à la mise en œuvre du schéma général du système comptable et de ses procédures, en cohérence avec les exigences réglementaires,
 - assure les relations avec les organes de contrôle internes et externes.
 - **La Direction du Contrôle de Gestion et de la Prévision, qui notamment :**
 - met régulièrement à la disposition de la Direction Générale la projection des résultats financiers du Groupe CMNE par branche d'activité, argumente ces derniers et propose les actions correctives,
 - met à la disposition des différents échelons de l'organisation du CMNE tous les éléments de suivi budgétaire et tous les éléments d'analyse de performance et de risques leur permettant de contribuer à l'amélioration du résultat financier du Groupe et principalement aux différents comités techniques (financier, développement, amélioration de la performance et demandes de moyens informatiques),
 - conçoit toute quantification financière prévisionnelle intégrée dans les démarches de planification, en assure le suivi et établit les rapports d'étape auprès des directions concernées,
 - propose les adaptations du règlement financier ou contrats annexes au regard des évolutions structurelles du Groupe CMNE, actualise les règles édictées en matière de relation entre les sociétés du Groupe,
 - développe l'analyse périodique des ratios réglementaires, commente leurs évolutions et fait toute simulation prospective pour le comité financier afin d'optimiser ces contraintes,
 - établit et contrôle l'analyse de rentabilité par produit, marché, client, etc.
 - conçoit les tableaux de bord à tous les niveaux du CMNE et établit les cahiers des charges fonctionnels, en collaboration avec les responsables opérationnels, les met à disposition des acteurs du Groupe CMNE dans les délais impartis et en assure la maintenance,
 - mesure et analyse les impacts financiers et les risques des sociétés stratégiques sur le résultat consolidé,
 - assure toute animation de gestion et la formation spécifique aux différentes instances du Groupe,
 - assure les relations avec les organes de contrôle internes et externes.

2.3 - Directement rattachée au Directeur Central chargé de la Comptabilité et du Contrôle de gestion, la fonction « Entrepôt de données » :

- veille à la qualité et la cohérence des données qui alimentent l'entrepôt, notamment au moyen du module « qualification des données » développé au niveau confédéral, dans le cadre de la réglementation Bâle II,
- propose des actions de correction, en collaboration avec les filières concernées,
- communique sur les données validées pour enrichir les outils de suivi et assurer ainsi leur cohérence,
- prépare et anime les réunions du comité Entrepôt, permettant d'assurer la coordination entre les différentes filières métier et d'informer du suivi de la qualité attribuée aux données et des actions engagées,
- participe et collabore aux groupes de travail organisés aux niveaux confédéral et interfédéral, visant à mettre en œuvre et à organiser le contrôle de l'ensemble des filières et la pérennité des outils mis en place.

2.4 - Le dispositif de contrôle comptable et financier

En premier niveau, la direction comptable s'est dotée des moyens de s'assurer de la qualité des données produites ou transmises pour l'ensemble de ses missions. En deuxième niveau, la direction du contrôle permanent dispose d'une collaboratrice dédiée au contrôle comptable.

Le Président du Conseil d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

Philippe VASSEUR

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Villeneuve d'Ascq et Neuilly-sur-Seine, le 22 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

aCéa

Véronique HOTTIN-DOUCHET

Deloitte & Associés

Sylvie BOURGUIGNON



10

|Rapport financier

62	États de synthèse	
	■ Bilan	62
	■ Résultat	64
	■ Flux de trésorerie nette	66
	■ Variation des capitaux propres	68
70	Annexe aux comptes consolidés	
117	Rapport des Commissaires aux Comptes (sur les comptes consolidés)	

Bilan : Actif au 31/12/10

en milliers d'euros

	Note	31/12/10	31/12/09	Variation	
Caisse, Banques centrales - Actif	1	311 956	335 199	(23 243)	(6,93 %)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	9 072 913	7 701 425	1 371 488	17,81 %
- Effets publics et valeurs ass. - Trading		13 573	13 974	(401)	(2,87 %)
- Effets publics et valeurs ass. - JVO		-	-	-	-
- Obligations et autres T.R.F. - Trading		199 091	206 260	(7 169)	(3,48 %)
- Obligations et autres T.R.F. - JVO		3 454 442	3 097 371	357 071	11,53 %
- Actions et autres T.R.V - Trading		265 349	261 020	4 329	1,66 %
- Actions et autres T.R.V - JVO		5 129 541	4 106 441	1 023 100	24,91 %
- Prêts et créances sur EC - JVO		-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle - JVO		-	-	-	-
- Dérivés et autres actifs fin. - Trading	4	10 917	16 359	(5 442)	(33,27 %)
Instruments dérivés de couvert. - Actif	2, 3, 4	13 212	1 084	12 128	n.s.
Actifs financiers disponibles à la vente	2, 5, 8	4 774 195	4 118 491	655 704	15,92 %
- Effets publics et valeurs ass. - DALV		6 725	7 475	(750)	(10,03 %)
- Obligations et autres T.R.F. - DALV		4 373 054	3 725 231	647 823	17,39 %
- Actions, TAP et autres T.R.V. - DALV		238 065	254 438	(16 373)	(6,43 %)
- Participations et ATDLT - DALV		20 764	16 422	4 342	26,44 %
- Parts dans les entreprises liées - DALV		135 587	114 925	20 662	17,98 %
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 & 8	3 380 706	3 562 782	(182 076)	(5,11 %)
- Prêts sur les établissements de crédit		3 380 706	3 562 782	(182 076)	(5,11 %)
- Oblig. et ATRF NC / marché actif - EC		-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	6 & 8	12 307 023	12 426 202	(119 179)	(0,96 %)
- Prêts sur la clientèle		11 271 064	11 382 030	(110 966)	(0,97 %)
- Oblig. et ATRF NC / marché actif - CL		-	-	-	-
- Location financement bailleur - Op de CB		794 350	790 952	3 398	0,43 %
- Location financement bailleur - Op de LS		241 609	253 220	(11 611)	(4,59 %)
Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	3	76 151	87 851	(11 700)	(13,32 %)
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	7 & 8	1 784 718	1 739 560	45 158	2,60 %
- Effets publics et valeurs ass. - DJM		84 314	89 895	(5 581)	(6,21 %)
- Obligations et autres T.R.F. - DJM		1 700 404	1 649 665	50 739	3,08 %
Actifs d'impôt courants	10	78 341	88 937	(10 596)	(11,91 %)
Actifs d'impôt différés	10	73 932	67 078	6 854	10,22 %
Comptes de régularisation et actifs divers	11	383 380	398 949	(15 569)	(3,90 %)
- Autres actifs		271 615	277 206	(5 591)	(2,02 %)
- Comptes de régularisation - Actif		79 252	96 322	(17 070)	(17,72 %)
- Autres actifs d'assurance		32 513	25 421	7 092	27,90 %
Actifs non courants dest. à être cédés		10 192	5 554	4 638	83,51 %
Participation aux bénéfices différée		53 283	27 894	25 389	91,02 %
Participations dans les entreprises MEE	12	73 693	71 212	2 481	3,48 %
Immeubles de placement	13	52 715	60 431	(7 716)	(12,77 %)
Immobilisations corporelles et LF preneur	14	152 585	161 599	(9 014)	(5,58 %)
- Immobilisations corporelles		152 585	161 599	(9 014)	(5,58 %)
- Location financement preneur		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	14	37 201	38 890	(1 689)	(4,34 %)
Écart d'acquisition	15	212 479	211 745	734	0,35 %
TOTAL DE L'ACTIF		32 848 675	31 104 883	1 743 792	5,61 %

Bilan : Passif au 31/12/10

en milliers d'euros

	Note	31/12/10	31/12/09	Variation	
Banques centrales - Passif	1	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2	34 463	50 123	(15 660)	(31,24 %)
- Dettes envers les EC - JVO		-	-	-	-
- Dettes envers la clientèle - JVO		-	-	-	-
- Dettes représentées par un titre - JVO		-	-	-	-
- Dettes subordonnées - JVO		-	-	-	-
- Dérivés et autres passifs fin. - Trading	4	34 463	50 123	(15 660)	(31,24 %)
Instruments dérivés de couvert. - Passif	2, 3, 4	138 244	138 584	(340)	(0,25 %)
Dettes envers les E^{ts} de crédit	1	813 717	1 236 024	(422 307)	(34,17 %)
Dettes envers la clientèle	6	11 673 420	11 651 499	21 921	0,19 %
- Cptes créd. clientèle - CERS - À vue		6 890 020	6 827 443	62 577	0,92 %
- Cptes créd. clientèle - CERS - À terme		1 268 093	1 297 753	(29 660)	(2,29 %)
- Cptes créd. clientèle - Autres - À vue		2 625 493	2 697 825	(72 332)	(2,68 %)
- Cptes créd. clientèle - Autres - À terme		889 814	828 478	61 336	7,40 %
Dettes représentées par un titre	16	6 002 207	5 895 121	107 086	1,82 %
- Dettes rep. par un T. - Bon de caisse		186 790	217 343	(30 553)	(14,06 %)
- Dettes rep. par un T. - M. interb. & TCN		5 594 246	5 451 422	142 824	2,62 %
- Dettes rep. par un T. - Emprunts oblig.		221 171	226 356	(5 185)	(2,29 %)
- Dettes rep. par un T. - Autres		-	-	-	-
Écart de rééval des PTF couverts en taux	3	1 877	2 147	(270)	(12,58 %)
Passifs d'impôt courants	10	64 145	31 854	32 291	101,37 %
Passifs d'impôt différés	10	10 452	12 511	(2 059)	(16,46 %)
Comptes de régularisation et passifs divers	11	1 338 844	681 224	657 620	96,54 %
- Autres passifs		1 188 328	506 980	681 348	134,39 %
- Comptes de régularisation - Passif		150 516	174 244	(23 728)	(13,62 %)
- Autres passifs d'assurance		-	-	-	-
Dettes liées aux actifs dest. à être cédés		-	-	-	-
Prov. techniques des contrats d'assur.	17	10 488 984	9 186 960	1 302 024	14,17 %
Provisions	18	114 270	113 617	653	0,57 %
Dettes subordonnées	19	138 224	139 099	(875)	(0,63 %)
Capitaux propres		2 029 828	1 966 120	63 708	3,24 %
Capitaux propres - Part du Groupe	20	1 994 937	1 930 188	64 749	3,35 %
- Capital souscrit		1 338 536	1 362 800	(24 264)	(1,78 %)
- Primes d'émission		2 750	2 750	-	-
- Réserves consolidées - Groupe		462 846	415 605	47 241	11,37 %
- Résultat - Groupe		124 348	92 567	31 781	34,33 %
- Gains ou pertes latents - Groupe		66 457	56 466	9 991	17,69 %
Capitaux propres - Intérêts minoritaires		34 891	35 932	(1 041)	(2,90 %)
- Réserves consolidées - Minoritaires		32 484	30 804	1 680	5,45 %
- Résultat consolidé - Minoritaires		1 736	4 331	(2 595)	(59,92 %)
- Gains ou pertes latents - Minoritaires		671	797	(126)	(15,81 %)
TOTAL DU PASSIF		32 848 675	31 104 883	1 743 792	5,61 %

Résultat au 31/12/10

en milliers d'euros

	Note	31/12/10	31/12/09	Variation	
Produits d'intérêts et assimilés	22	1 028 096	1 078 239	(50 143)	(4,65 %)
- Int. & prod. ass. - Op. avec EC		75 471	106 160	(30 689)	(28,91 %)
- Int. & prod. ass. - Op. avec clientèle		521 752	535 608	(13 856)	(2,59 %)
- Int. & prod. ass. - Actifs fin. DALV		30 550	38 239	(7 689)	(20,11 %)
- Int. & prod. ass. - Actifs fin. DJM		45 722	24 860	20 862	83,92 %
- Produits sur op. de crédit-bail et ass.		244 230	251 372	(7 142)	(2,84 %)
- Produits sur op. de LS		87 187	89 191	(2 004)	(2,25 %)
- Dérivés de couverture - Produits		23 184	32 809	(9 625)	(29,34 %)
Charges d'intérêts et assimilés	22	(751 440)	(836 857)	85 417	(10,21 %)
- Int. & charges ass. - Op. avec EC		(27 556)	(31 239)	3 683	(11,79 %)
- Int. & charges ass. - Op. avec clientèle		(184 737)	(231 002)	46 265	(20,03 %)
- Int. & charges ass. - Dettes rep. titre		(161 784)	(195 873)	34 089	(17,40 %)
- Int. & charges ass. - Dettes subord.		(4 612)	(5 488)	876	(15,96 %)
- Charges sur op. de crédit-bail et ass.		(209 773)	(213 655)	3 882	(1,82 %)
- Charges sur op. de LS		(78 384)	(78 652)	268	(0,34 %)
- Dérivés de couverture - Charges		(84 594)	(80 948)	(3 646)	4,50 %
Commissions (Produits)	23	138 659	127 200	11 459	9,01 %
Commissions (Charges)	23	(29 027)	(17 133)	(11 894)	69,42 %
Gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat	24	(1 045)	45 947	(46 992)	(102,27 %)
- Solde net des op. / T. de transaction		10 816	19 823	(9 007)	(45,44 %)
- Solde net des op. de change		305	549	(244)	(44,44 %)
- Solde net des dérivés de trading		(13 671)	(13 825)	154	(1,11 %)
- Solde net - Inefficacité dérivés de couv		(2 729)	(642)	(2 087)	325,08 %
- Solde net des actifs financiers JVO		(4 764)	30 628	(35 392)	(115,55 %)
- Solde net des passifs financiers JVO		-	-	-	-
- Int. & prod. ass. - Actifs fin. JVO		8 998	9 414	(416)	(4,42 %)
- Int. & charges ass. - Passifs fin. JVO		-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers DALV	25	14 985	21 186	(6 201)	(29,27 %)
- Revenus des titres à revenu variable		8 195	7 126	1 069	15,00 %
- Oblig. et autres T.R.F. (dont EP)		1 850	13 241	(11 391)	(86,03 %)
- Actions, TAP et autres T.R.V.		2 091	363	1 728	476,03 %
- Participations, ATDLT, PEL		3 456	456	3 000	657,89 %
- Autres gains et pertes / actifs fin		(607)	-	(607)	n.s.
Produits des autres activités	26	2 599 964	2 457 179	142 785	5,81 %
Charges des autres activités	26	(2 242 250)	(2 155 135)	(87 115)	4,04 %
PRODUIT NET BANCAIRE IFRS		757 942	720 626	37 316	5,18 %
Frais généraux IFRS	27	(546 627)	(534 305)	(12 322)	2,31 %
- Charges de personnel		(324 843)	(317 986)	(6 857)	2,16 %
- Charges générales d'exploitation		(196 553)	(191 899)	(4 654)	2,43 %
- Dot/rep sur amts et prov. - Immos d'expl		(25 231)	(24 420)	(811)	3,32 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION IFRS		211 315	186 321	24 994	13,41 %
Coût du risque	28	(25 439)	(30 807)	5 368	(17,42 %)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION IFRS		185 876	155 514	30 362	19,52 %
QP de résultat des entreprises MEE	12	5 345	5 701	(356)	(6,24 %)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	29	(3 960)	(1 392)	(2 568)	184,48 %
- Solde net - Corr. val. immo corp incorp		(4 025)	(1 392)	(2 633)	189,15 %
- Résultat sur entités conso (cession...)		65	-	65	n.s.
Variations de valeur des écarts d'acq.	30	-	-	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS IFRS		187 261	159 823	27 438	17,17 %
Impôts sur le résultat	31	(61 177)	(62 925)	1 748	(2,78 %)
Gains & pertes nets d'impôts / act aband		-	-	-	-
RÉSULTAT NET TOTAL IFRS		126 084	96 898	29 186	30,12 %
Résultat consolidé - Minoritaires		1 736	4 331	(2 595)	(59,92 %)
RÉSULTAT NET		124 348	92 567	31 781	34,33 %

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31/12/10

en milliers d'euros

	Note	31/12/10	31/12/09	Variation	
Résultat Net		126 084	96 898	29 186	30,12 %
• Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		8 653	26 201	(17 548)	(66,97 %)
• Réévaluation des instruments dérivés de couverture		(2 419)	(50)	(2 369)	n.s.
• Réévaluation des immobilisations		-	-	-	-
• QP des gains ou pertes latents ou différés sur MEE		3 631	3 276	355	10,84 %
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		9 865	29 427	(19 562)	(66,48 %)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		135 949	126 325	9 624	7,62 %
<i>Dont part du Groupe</i>		<i>134 339</i>	<i>121 317</i>	<i>13 022</i>	<i>10,73 %</i>
<i>Dont part des minoritaires</i>		<i>1 610</i>	<i>5 008</i>	<i>(3 398)</i>	<i>(67,85 %)</i>

Flux de trésorerie nette

en millions d'euros

	IFRS 2009.12	IFRS 2010.12
Résultat net	97	126
Impôt	63	61
Résultat avant impôts	160	187
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	24	25
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	1
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	103	179
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-6	-5
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	2	0
+/- Produits/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	-25	631
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	98	831
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	911	-248
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	405	112
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	-820	-780
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	27	14
- Impôts versés	-42	-25
= Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	481	-927
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	739	91
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	-1 153	-32
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	-4	1
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	-23	-24
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	-1 180	-55
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	53	-63
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	80	13
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	133	-50
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	0	0
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-308	-14
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	739	91
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-1 180	-55
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	133	-50
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	607	299
Caisse, banques centrales (actif & passif)	260	335
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	347	-36
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	299	285
Caisse, banques centrales (actif & passif)	335	312
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-36	-27
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-308	-14

Flux de trésorerie nette (suite)

en millions d'euros

	IFRS 2009.12	IFRS 2010.12
(a) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Trésorerie), hors créances rattachées	925	194
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	-14	-442
(b) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	-106	109
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	511	3
(c) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	-1 325	-1 367
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente	1 837	-649
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente	0	1 125
+/- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture	0	0
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	-1 332	111
(d) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	0	0
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	0	0
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	0	0
+ Encaissements liés aux dividendes reçus	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-1 266	-225
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	109	189
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	-7	-7
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	11	11
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus	0	0
(e) Les flux liés aux immeubles de placement se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement	-6	0
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement	2	1
(f) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-24	-25
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	1
(g) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	96	0
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital	0	-24
- Décaissements liés aux dividendes payés	-43	-39
- Décaissements liés aux autres rémunérations	0	0
(h) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre	80	0
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre	0	0
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées	0	13
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées	0	0

N.B. : il est à noter que les variations des provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont neutralisées dans les retraitements de dotations nettes aux provisions et figurent dans les décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers.

Variation des capitaux propres au 31/12/10

Capitaux propres au 31 décembre 2008
Augmentation de capital
Élimination des titres auto-détenus
Émission d'actions de préférence
Composante capitaux propres des instruments hybrides
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions
Affectation du résultat 2008
Distribution 2009 au titre du résultat 2008
SOUS-TOTAL DES MOUVEMENTS LIÉS AUX RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ^{(3) (4)}
Résultat 31 décembre 2009
SOUS-TOTAL
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires
Changement de méthodes comptables
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence
Prise en compte des charges sociales sur provision IFC au 31 décembre 2009
Autres variations ⁽⁵⁾
Capitaux propres au 31 décembre 2009
Variation de capital
Élimination des titres auto-détenus
Émission d'actions de préférence
Composante capitaux propres des instruments hybrides
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions
Affectation du résultat 2009
Distribution 2010 au titre du résultat 2009
SOUS-TOTAL DES MOUVEMENTS LIÉS AUX RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ^{(3) (4)}
Résultat 31 décembre 2010
SOUS-TOTAL
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires
Changement de méthodes comptables
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence
Autres variations ⁽⁵⁾
Capitaux propres au 31 décembre 2010

(1) Comprend notamment les primes d'émission et la réserve légale de la société-mère, la composante capitaux propres des instruments hybrides de la société-mère et des plans dont le paiement est fondé sur des actions de la société-mère.

(2) Comprend la réévaluation éventuelle des immobilisations.

(3) Comprend notamment les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et d'investissements nets en devises, ainsi que les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente.

(4) Transfert au compte de résultat des variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture, des actifs financiers disponibles à la vente lors de leur cession ou de leur dépréciation, de la réévaluation des immobilisations lors de leur cession.

(5) Dont l'incidence en capitaux propres des actifs non courants destinés à être cédés.

en milliers d'euros

Capital et réserves liées		Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)		Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Capital	Réserves liées au capital ⁽¹⁾	Réserves consolidées	Variations de valeur des instruments financiers					
			Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				
1 266 650	2 750	538 312	37 054	-9 339	-68 880	1 766 547	37 607	1 804 154
96 150						96 150		96 150
						0		0
						0		0
						0		0
						0		0
		-112 237			112 237	0		0
					-43 357	-43 357		-43 357
96 150	0	-112 237	0	0	68 880	52 793	0	52 793
			22 630	-50		22 580	677	23 257
					92 685	92 685	4 331	97 016
0	0	0	22 630	-50	92 685	115 265	5 008	120 273
		96 064	2 895			98 959	-6 683	92 276
		0				0		0
		2 459	3 276			5 735		5 735
		-8 199			-118	-8 317		-8 317
		-100 794				-100 794		-100 794
1 362 800	2 750	415 605	65 855	-9 389	92 567	1 930 188	35 932	1 966 120
-24 264						-24 264		-24 264
						0		0
						0		0
						0		0
						0		0
		53 918			-53 918	0		0
					-38 649	-38 649		-38 649
-24 264	0	53 918	0	0	-92 567	-62 913	0	-62 913
			8 776	-2 419		6 357	-126	6 231
					124 348	124 348	1 736	126 084
0	0	0	8 776	-2 419	124 348	130 705	1 610	132 315
		-329	4			-325	-2 651	-2 976
		0				0		0
		-3 037	3 631			594		594
		-3 311	-1			-3 312		-3 312
1 338 536	2 750	462 846	78 265	-11 808	124 348	1 994 937	34 891	2 029 828

Annexe aux comptes consolidés

(Établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne)

ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

• I	Informations générales	71
• II	Méthodes et principes de consolidation, périmètre	72
• III	Principes comptables	78
• IV	Notes relatives aux postes des états financiers	87
• V	Information sectorielle	108
• VI	Autres informations	114

I Informations générales

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est constituée de l'ensemble des Caisses Locales, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe et de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe.

La Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Les Caisses Locales du Crédit Mutuel Nord Europe sont entièrement détenues par leurs sociétaires.

L'activité du CMNE, qui s'étend sur le nord de la France, la Belgique et le Luxembourg, est l'élaboration, la gestion et la distribution de produits bancaires, d'assurance vie et IARD et de valeurs mobilières et immobilières.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2009-R04 du Conseil National de la Comptabilité relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du Groupe.

> Normes IFRS appliquées par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2010

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels » qui ont été publiées le 10 janvier 2008 et adoptées par l'Union Européenne en date du 3 juin 2009.

Elles ont pour objet de modifier le traitement des acquisitions et cessions des filiales consolidées.

Les principaux changements portent sur la comptabilisation des coûts liés au regroupement, le traitement des compléments de prix, le calcul des écarts d'acquisition, l'évaluation des intérêts minoritaires de l'entité acquise, le traitement des acquisitions par étape et le calcul des résultats de cession lors de la perte de contrôle d'une entité consolidée.

L'application de ces normes n'a eu aucune incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe au 31 décembre 2010.

Faits marquants de l'année 2010

2010 a vu la fin de l'activité du GIE de moyens CMN Gestion, la refacturation des frais concernés étant désormais effectuée directement par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

Depuis le mois d'octobre 2010, les Caisses Locales du CMNE émettent de nouvelles parts sociales, dites « parts C », qui permettront de mieux répondre aux futures exigences réglementaires en matière de fonds propres, dans le cadre des dispositions Bâle III.

> Recours à des estimations

La préparation des États Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des États Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les États Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux États Financiers ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Dans le cadre de l'accord signé entre le pôle Gestion pour Compte de tiers et le groupe Siparex, celui-ci a acquis 34 % des parts de la société UFG Private Equity qui change à cette occasion de dénomination et devient UFG Siparex. Deux entités luxembourgeoises, détenues à l'origine par le pôle Bancassurance Belgique rejoignent également le Groupe UFG-LFP par une détention majoritaire ; il s'agit de Nord Europe Private Bank, qui devient UFG-LFP Private Bank, et de Nord Europe Gestion désormais dénommée UFG-LFP International.

II Méthodes et principes de consolidation, périmètre

1. Méthodes de consolidation

La méthode de consolidation pratiquée est différente selon que l'entité consolidante exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable sur l'entreprise détenue.

Ainsi, et selon le type de contrôle, la méthode de consolidation peut être :

- l'intégration globale, visant à reprendre les comptes des entreprises consolidées après retraitements éventuels et éliminations des opérations réciproques. Cette méthode s'applique en cas de contrôle exclusif : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou soit le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat,
- l'intégration proportionnelle, visant à pratiquer les mêmes opérations de retraitement et éliminations proportionnellement au contrôle exercé. L'intégration proportionnelle est appliquée aux entités sous contrôle conjoint,
- la mise en équivalence qui consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres (y compris le résultat). Cette méthode s'applique lorsque le Groupe exerce une influence notable (pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle).

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités «ad hoc»), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

2. Périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe CMNE au 31 décembre 2010 est détaillé dans les tableaux suivants qui indiquent la contribution de chaque entité au résultat du Groupe.

Périmètre de consolidation	Nationalité F / E	Date de clôture	Pourcentage		Contribution au résultat (en K€)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
			contrôle	intérêt		
1. Entreprises à caractère financier						
1.1 Établissements de crédit						
> Caisses de Crédit Mutuel + Caisse Fédérale du CMNE + Fédération du CMNE	F	12/10	100	100	20 026	Mère
> Banque Commerciale du Marché Nord Europe (base consolidée) 4 place Richebé 59000 LILLE	F	12/10	100	100	10 089	IG
> Banque Delubac - 16 Place Saléon-Terras - 07160 LE CHEYLARD	F	12/09	20,98	20,98	12	MEE
> CMNE Belgium (base consolidée) - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	E	12/10	100	100	5 270	IG
1.2 Établissements financiers autres que 1.1						
> FCP Nord Europe Gestion - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/10	100	100	67	IG
> FCP Richebé Gestion - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/10	100	99,81	6 514	IG
> FCP Richebé Recovery - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/10	100	100	660	IG
> FCP Richebé 2011 - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/10	100	100	2 672	IG
1.3 Autres entreprises à caractère financier						
> SDR Normandie - 2 rue Andréï Sakharov - BP148 - 76135 MONT-SAINT-AIGNAN	F	12/10	99,79	99,79	463	IG
2. Entreprises non financières						
2.1 Assurances						
> Nord Europe Assurances (base consolidée) 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/10	100	100	31 667	IG
2.2 Services						
> Actéa Environnement - 4 Place Richebé 59000 LILLE	F	12/10	100	100	-4	IG
> CMNE Environnement - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	F	12/10	100	100	252	IG
> CMN TEL - 135 Boulevard de la Liberté - 59000 LILLE	F	12/10	100	100	12	IG
> Euro-Information - 34 Rue du Wacken - 67000 STRASBOURG	F	12/10	10,15	10,15	4 535	MEE
> Financière Nord Europe - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	F	12/10	100	100	4	IG
> GIE CMN Prestations - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	F	12/10	100	100	0	IG
> L'Immobilière du CMN (base consolidée) - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	F	12/10	100	100	2 145	IG
> Sicorfé SNP - rue Pierre et Marie Curie - 62223 St LAURENT BLANGY	F	12/10	92,29	92,29	12	IG
> Sicorfé Maintenance - rue Pierre et Marie Curie - 62223 St LAURENT BLANGY	F	12/10	34	34	158	MEE
> Transactimmo - 1 Rue Arnould de Vuez - 59000 LILLE	F	12/10	100	100	-2	IG
2.3 Industrie						
2.4 Holding non financier						
> UFG - LFP (base consolidée) - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/10	99,62	99,62	33 561	IG
> Nord Europe Participations et Investissements (base consolidée) 4 Place Richebé 59000 LILLE	F	12/10	100	100	6 235	IG
					124 348	

¹ Méthode d'intégration : MEE : Mise En Equivalence ; IP : Intégration Proportionnelle ; IG : Intégration Globale

Banque Commerciale du Marché Nord Europe - 4 place Richebé - 59000 LILLE

Périmètre de consolidation <i>servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable</i>	Nationalité F / E	Date de clôture	Pourcentage		Contribution au résultat (en K€)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
			contrôle	intérêt		
Banque Commerciale du Marché Nord Europe	F	12/10	100	100	3 412	IG
> Bail Actea - 33 rue Jeanne d'Arc - 62000 ARRAS	F	12/10	100	100	4 747	IG
> Bail Immo Nord - Tour de Lille- 60 Boulevard de Turin - 59777 EURALILLE	F	12/10	100	100	1 172	IG
> Bâtiroc Normandie - 2 rue Andréï Sakharov - BP148 - 76135 MONT-S ^T -AIGNAN	F	12/10	100	100	644	IG
> GIE BCMNE Gestion - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	F	12/10	100	100	0	IG
> Normandie Partenariat 2 rue Andréï Sakharov - BP148 - 76135 MONT-S ^T -AIGNAN	F	12/10	99,65	99,63	114	IG
TOTAL					10 089	

CMNE Belgium - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES

Périmètre de consolidation <i>servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable</i>	Nationalité F / E	Date de clôture	Pourcentage		Contribution au résultat (K€)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
			contrôle	intérêt		
CMNE Belgium	E	12/10	100	100	-1 049	IG
> Alverzele - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	E	12/10	100	100	-20	IG
> BKCP Pool SA - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	E	12/10	100	100	3	IG
> BKCP SCRL - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	E	12/10	95,57	95,57	-11 235	IG
> BKCP Securities SA - Avenue Louise 390 - 1050 BRUXELLES	E	12/10	100	100	-29	IG
> Crédit Professionnel SA - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	E	12/10	100	100	17 192	IG
> GEIE BKCP IT - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	E	12/10	100	100	0	IG
> Immo W16 - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	E	12/10	100	100	390	IG
> Mobilease - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	E	12/10	100	100	19	IG
> Services Crédits aux Professions Indépendantes & PME Aachener Straße 28 - 4700 EUPEN	E	12/10	56,32	53,83	-1	IG
TOTAL					5 270	

Nord Europe Participations et Investissements - 4 Place Richebé - 59000 LILLE

Périmètre de consolidation <i>servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable</i>	Nationalité F / E	Date de clôture	Pourcentage		Contribution au résultat (K€)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
			contrôle	intérêt		
Nord Europe Participations et Investissements	F	12/10	100	100	2 445	IG
> SCI Centre Gare	F	12/10	100	100	2 583	IG
> Finimad (Marchand de biens)	F	12/10	100	100	1 020	IG
> Sofimmo 3	F	12/10	100	100	-4	IG
> Sofimpar	E	12/10	100	100	191	IG
TOTAL					6 235	

Immobilière du CMN - 4 Place Richebé - 59000 LILLE

Périmètre de consolidation <i>servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable</i>	Nationalité F / E	Date de clôture	Pourcentage		Méthode d'intégration ⁽¹⁾
			contrôle	intérêt	
> SCI CMN	F	12/10	100	100	IG
> SCI CMN 1	F	12/10	100	100	IG
> SCI CMN 2	F	12/10	100	100	IG
> SCI CMN 3	F	12/10	100	100	IG
> SCI CMN Location	F	12/10	100	100	IG
> SCI CMN Location 2	F	12/10	100	100	IG
> SCI RICHEBE INKERMAN	F	12/10	100	100	IG

Nord Europe Assurances - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS

Périmètre de consolidation <i>servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable</i>	Nationalité F / E	Date de clôture	Pourcentage		Contribution au résultat (K€)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
			contrôle	intérêt		
Nord Europe Assurances	F	12/10	100	100	-1 932	IG
> ACMN IARD - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	F	12/10	51	51	1 206	IG
> ACMN Vie - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/10	100	100	29 109	IG
> Courtage Crédit Mutuel Nord Europe - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	F	12/10	100	100	231	IG
> CP-BK Reinsurance SA - Avenue de la gare, 65 - 1611 LUXEMBOURG	E	12/10	100	100	1 071	IG
> Nord Europe Life LUXEMBOURG - rue Charles Martel 62 L2134 LUXEMBOURG	E	12/10	100	100	1 327	IG
> Nord Europe Retraite - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	F	12/10	100	100	10	IG
> Pérennité Entreprises - 5 Rue de Dunkerque - 75010 PARIS	F	12/10	90	90	527	IG
> Vie Services - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/10	77,5	77,5	118	IG
TOTAL					31 667	

UFG - LFP - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS

Périmètre de consolidation <i>servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable</i>	Nationalité F / E	Date de clôture	Pourcentage		Contribution au résultat (K€)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
			contrôle	intérêt		
UFG - LFP	F	12/10	99,62	99,62	-1 704	IG
> CMH Gestion - 88 Rue Cardinet - 75017 PARIS	F	12/10	24,47	21,03	2	MEE
> Franklin Gérance - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/10	100	85,92	-15	IG
> GIE UFG - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/10	100	99,62	0	IG
> LFP - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/10	100	99,62	18 831	IG
> LFPGP - 17 rue de Marignan - 75008 PARIS	F	12/10	99,98	99,60	1 150	IG
> LFP Sarasin AM - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/10	100	99,62	323	IG
> Pythagore Investissement BP - 53 rue de Turbigo - 75003 PARIS	F	12/10	42,36	42,20	635	MEE
> UFG Courtages - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/10	100	99,62	1 655	IG
> UFG International Claims Collection - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/10	100	99,62	-800	IG
> UFG-LFP France - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/10	100	99,62	7 802	IG
> UFG LFP International (ex NEGE) - 44 rue Henri Schnadt - 1015 Luxembourg	E	12/10	100	99,65	169	IG
> UFG LFP Private Bank (ex NEPB) - 44 rue Henri Schnadt - 1015 Luxembourg	E	12/10	100	99,77	46	IG
> UFG PM - 73 Rue Gutenberg - 75015 PARIS	F	12/10	100	85,92	1 329	IG
> UFG REM - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/10	86,25	85,92	2 646	IG
> UFG Siparex - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/10	66	65,75	1 134	IG
> UFG Transactions - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/10	0	0	358	IG
TOTAL					33 561	

Les variations intervenues sur le périmètre au cours de l'exercice 2010 sont les suivantes :

Entrées :	
Acquisition	
Création	

Sorties :	
Cession	Sopreg
	Poujoulat Belgique
	OVIC
TUP ou fusion	GIE CMN Gestion
	GIE UFG Trésorerie
	UFG Transactions

Changement de dénomination :	
CNCP - NKBK Pool SA	devient BKCP Pool SA
Nord Europe Gestion SA	devient UFG LFP International
NEPB	devient UFG LFP Private Bank
UFG Private Equity	devient UFG Siparex

3. Principes de consolidation

– Retraitements et éliminations

Les opérations réciproques significatives sont éliminées entre entités consolidées par intégration globale ou proportionnelle. Sont considérés comme significatifs les montants supérieurs à 200 milliers d'euros en charges et produits et 1 000 milliers d'euros en ce qui concerne le bilan et les engagements.

Les résultats de cessions internes font également l'objet d'éliminations.

D'une manière générale, les principes comptables du Groupe sont appliqués dans l'ensemble des entités consolidées.

– Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du CMNE sont établis en euros. Tous les éléments d'actif ou de passif, monétaires et non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

– Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de vente. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Le coût d'acquisition est égal à la juste valeur, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont comptabilisés dans le résultat de la période.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, représente la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. Cet écart, lorsqu'il est positif, est porté à l'actif du bilan de l'acquéreur et il est immédiatement pris en résultat s'il est négatif.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes (en fonction du mode de règlement). Les révisions ultérieures de ces écarts sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant

de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IAS 39. Dans le cas des instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement jusqu'au règlement.

Dans le cas d'une variation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition ou de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition ou cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition positifs font l'objet de tests de dépréciation afin de s'assurer qu'ils ne subissent pas de dépréciation durable. Ces variations de valeur s'apprécient au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent aux pôles d'activité du Groupe.

En l'absence d'opérations majeures de regroupements d'entreprises au cours de l'année 2010, l'application d'IFRS 3 révisée n'a aucune incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe au 31 décembre 2010.

– Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Les retraitements liés à l'application des normes IFRS font donc également l'objet de calcul d'impôts différés.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable au cours des exercices suivants, soit 34,43 % au 31 décembre 2010.

Les actifs d'impôts différés ne sont retenus que lorsque leur récupération est probable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs aux gains ou pertes latents sur actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés en capitaux propres. Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'il existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

4. Établissement du tableau de flux de trésorerie

La présentation retenue utilise la méthode indirecte. Le résultat, pour la détermination des flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles, est ajusté pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie et des éléments pour lesquels l'effet de la trésorerie consiste en flux de trésorerie d'investissement ou de financement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis d'après leurs caractéristiques intrinsèques que sont la disponibilité immédiate ou la conversion à très court terme en un montant connu de liquidités dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

La trésorerie comprend les fonds en caisse ainsi que les dépôts et emprunts auprès de la Banque Centrale.

Les équivalents de trésorerie sont composés des prêts et emprunts à vue ou au jour le jour, contractés avec des établissements de crédit.

Les différents flux de trésorerie relatifs à un exercice sont classés, d'après la logique d'intention, en activités opérationnelles, d'investissement et de financement, sachant qu'une opération unique peut inclure des flux classés dans des activités différentes.

Les flux de trésorerie opérationnels sont ceux issus des activités d'exploitation qui contribuent à la formation de l'essentiel du résultat, y compris les activités de marché pour compte propre. Figurent à ce titre parmi les activités opérationnelles, les flux de trésorerie liés aux titres en juste valeur par résultat ainsi que les titres à revenus

variables, constitutifs de placements à court terme ou relatifs aux activités de portefeuille, et les titres à revenu fixe disponibles à la vente.

Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers incluent les variations des actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat pour la variation de leur juste valeur.

Par défaut, les flux de trésorerie qui ne répondent pas aux définitions d'investissement ou de financement sont classés sous cette activité.

Les activités d'investissement sont définies comme l'acquisition et la sortie d'actifs à long terme et des autres placements qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie ou dans les activités opérationnelles. Y figurent notamment les titres de participation et les autres titres à revenu variable détenus à long terme qui ne sont pas liés aux activités de portefeuille ainsi que les titres à revenu fixe détenus jusqu'à maturité.

Les flux liés aux activités de financement comprennent les mouvements sur capital et les mouvements liés aux émissions ou remboursements d'emprunts ou de dettes subordonnées. Par option, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables sont classés avec les activités opérationnelles.

N'étant pas constitutifs de ressources affectées aux activités qui les génèrent, les revenus (intérêts et dividendes) provenant des activités d'investissement ainsi que les intérêts liés aux activités de financement sont rattachés aux activités opérationnelles. Les produits de cessions restent, quant à eux, rattachés à l'activité auxquels ils se rapportent pour leur montant avant impôt.

III PRINCIPES COMPTABLES

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable, non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur valeur de marché (ou équivalent) lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé à l'origine.

Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont valorisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à

l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

> Dépréciation et provision individuelle sur les prêts et créances

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois ou 6 mois pour l'immobilier et les collectivités locales ou de comptes courants irréguliers depuis plus de 3 mois représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a échéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est inscrite au passif parmi les provisions pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

> Dépréciation collective sur les prêts et créances

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle sont regroupés par portefeuilles homogènes. Les encours sensibles font l'objet d'une dépréciation, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe et appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « Coût du risque » du compte de résultat.

Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui

prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

Opérations de location

> Opérations dans lesquelles CMNE est crédit bailleur

Les contrats sont classés en location financement lorsqu'ils conduisent, en substance, à transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux utilisé est le taux d'intérêt implicite.

Les contrats de location simple sont des contrats pour lesquels l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur. Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location.

> Opérations dans lesquelles CMNE est crédit preneur

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan en immobilisations corporelles pour un montant égal à la juste valeur, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux à effectuer au titre de la location. La contrepartie est enregistrée au passif du bilan. Ces immobilisations sont amorties sur la durée prévue pour des biens de même catégorie.

Titres acquis

> Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

– Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

– Instruments négociés sur un marché non actif

Lorsqu'un marché est illiquide, les prix de marché peuvent être utilisés comme un élément afin de déterminer la juste valeur, mais peuvent ne pas être déterminants.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, intégrant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait (crédit, liquidité). Les données observables sur un marché sont à retenir tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

> Classification des titres

Les titres peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- actifs financiers disponibles à la vente,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances.

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion du Groupe et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

– Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Critère de classement et règles de transfert :

La catégorie des « Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction :

Il s'agit principalement des instruments qui ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme, ou sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe, ou bien encore constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture.

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe Crédit Mutuel à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Les transferts vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » sont autorisés en cas de situation exceptionnelle. Les transferts vers la catégorie « Prêts et créances » sont conditionnés à l'intention et la capacité du Groupe de détenir ces titres dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance et au respect des critères inhérents à la définition de la catégorie comptable des « Prêts et créances » (pas de cotation sur un marché actif). Ces transferts de portefeuille ont pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle, leur impact sur le résultat du Groupe.

Les instruments financiers classés par choix, dès l'origine, et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat. Ce classement peut s'appliquer dans les cas suivants :

- instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
- instrument présentant, sans application de la juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Le Groupe a utilisé cette option notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés en « Actifs et passifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans

la juste valeur.

En cas de transfert, vers l'une des trois autres catégories, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

– Actifs et passifs financiers disponibles à la vente

Critère de classement et règles de transfert

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « Prêts et créances », ni en « Actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « Juste valeur par résultat ».

Les titres à revenu fixe peuvent être reclassés en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie, ou en « Prêts et créances » en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

En cas de transfert de titre de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou « Prêts et créances » d'instruments ayant une échéance fixe, et en l'absence de dépréciation, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « Prêts et créances », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation et risque de crédit

Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres :

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers

à revenu variable disponibles à la vente en cas de baisse prolongée et significative de la juste valeur par rapport au coût. S'agissant de titres à revenus variables, le Groupe CMNE considère qu'une dévalorisation du titre d'au moins 40 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs, entraîne une dépréciation, à l'exception des cas où l'appréciation de la juste valeur faite par le Groupe ne reflète pas une perte probable de tout ou partie du montant investi. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ». Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres passées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « Gains ou pertes latents ou différés ».

Dépréciation au titre du risque de crédit :

Les dépréciations sur actifs financiers à revenu fixe disponibles à la vente (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque » en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

– Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Critère de classement et règles de transfert

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe CMNE a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance. Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cessions ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût

amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes ainsi que les frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptible de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « Coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

Mesure de la valeur de marché des instruments financiers

Les instruments financiers sont répartis en trois niveaux selon un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et des paramètres utilisés pour leur valorisation :

- Niveau 1 : instrument financiers dont la juste valeur repose sur un prix coté :
Ce niveau regroupe les instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif, directement utilisables. Il comprend notamment les actions et les obligations liquides, les emprunts et ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les parts de fonds dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.
- Niveau 2 : instruments financiers dont la juste valeur repose sur des techniques de valorisation dont toutes les données sont fondées sur des informations de marché observables :
Ce niveau regroupe les instruments financiers dont la valorisation doit être établie à partir des références de prix d'instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.
Ce niveau comprend notamment les actions et obligations de faible liquidité, les parts de Société Civiles Immobilières support de contrats en unités de compte dont les actifs sous-jacents font l'objet d'expertises périodiques fondées sur des données de marché observables, les parts de fonds pour lesquelles la liquidité est assurée de façon régulière, les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré dont les techniques de valorisation reposent sur des paramètres observables

- Niveau 3 : instruments dont la juste valeur repose sur des données internes contenant des données non observables significatives.

Ce niveau regroupe les instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation s'appuyant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables qui se définissent comme des paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Un instrument est classé en niveau 3 si une part significative de sa valorisation repose sur des paramètres non observables. Ce niveau comprend notamment les actions non cotées, les obligations évaluées sur la base de modèles de valorisation utilisant au moins un paramètre non observable significatif ou sur la base d'indications de prix induites d'un marché non actif (parts de CDO), les parts de fonds en liquidation ou dont la cotation est suspendue, les dérivés complexes portant sur des sous-jacents multiples.

Actifs non courants destinés à être cédés

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

Dérivés et comptabilité de couverture

> Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

> Classification des dérivés et comptabilité de couverture

– Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

– Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.

Le CMNE a recours à la couverture de flux de trésorerie notamment pour le TSS émis en 2004 ainsi que pour des emprunts souscrits auprès de la CRH.

La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le Groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. L'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.

La relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie les objectifs de gestion du risque de la direction, la

nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

L'efficacité de cette couverture doit être démontrée lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert doit se situer dans un intervalle de 80 à 125 %. Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés :

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en « Actifs financiers disponibles à la vente ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de macro-couverture ont pour objet de couvrir de façon globale tout ou partie du risque structurel de taux issu principalement des activités de banque de détail. Selon les dispositions de la norme IAS 39, le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est identique à celui des dérivés de couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des portefeuilles couverts est enregistrée sur une ligne spécifique du bilan intitulée « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat. L'efficacité des couvertures est contrôlée de manière prospective en s'assurant que les dérivés, lors de leur mise en place, réduisent le risque de taux du portefeuille

couvert. De manière rétrospective, les couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leurs sont associés deviennent insuffisants.

Couverture de flux de trésorerie :

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas ; ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :	
Constructions – gros œuvre structure : (en fonction du type d'immeuble concerné)	10 - 30 ans
Constructions – équipements :	10 - 25 ans
Agencements et installations :	5 - 15 ans
Mobilier et matériel de bureau :	5 - 10 ans
Matériel de sécurité :	3 - 10 ans
Matériel roulant :	3 - 5 ans
Matériel informatique :	3 - 5 ans
Immobilisations incorporelles :	
Logiciels acquis ou créés en interne :	1 - 3 ans

Contrats d'épargne réglementée

Les comptes d'épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation),
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées, à l'origine, à leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, y compris des contrats de réassurance émis ou souscrits, et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices (qui

octroie aux souscripteurs des contrats le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés) sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance consolidées par intégration globale suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe. Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et l'actif et passif correspondant évalués en date d'arrêt à la valeur de réalisation des supports de référence.

Par ailleurs, les contrats soumis à IFRS 4 restent comptabilisés et consolidés comme en normes françaises et sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles à l'exception de quelques retraitements limités, notamment ceux liés à l'élimination des provisions d'égalisation réglementaires et à la comptabilisation de participations différées, conformément aux principes de la réglementation française appliquée aux différences de l'évaluation des actifs. Il s'agit principalement de provisions pour participation aux bénéfices différée afférente aux plus et moins-values latentes comptabilisées sur les actifs selon IAS 39 (ce qui correspond, d'après IFRS 4, à l'application de la « comptabilité reflet » : afin de refléter la quote-part de ces plus et moins-values latentes, « l'élément de participation discrétionnaire », entièrement dans les provisions et non pas en capitaux propres). Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. À l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

Outre les diverses provisions dotées et reprises au passif, les autres transactions générées par ces contrats sont valorisées et comptabilisées selon les mêmes règles. Il s'agit notamment des coûts d'acquisition des contrats, des créances et dettes nées des contrats, d'avances sur polices et des recours et subrogations résultant des contrats d'assurance et de réassurance.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

La réserve de capitalisation dotée dans les comptes individuels des sociétés françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements contractuels, est annulée dans les comptes consolidés. Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans le compte de résultat consolidé. En revanche, lorsqu'il existe une forte probabilité d'attribution aux assurés, notamment pour tenir compte des droits des assurés dans le cadre de certains portefeuilles d'assurance des entités du Groupe,

une participation différée est comptabilisée suite au retraitement de la réserve de capitalisation.

Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les engagements sociaux,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « Charges de personnel ».

> Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, préretraite et retraite complémentaires dans lesquels le Groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux d'émission des entreprises notées AA en fonction de la durée des engagements : la durée d'actualisation étant proche de 20 ans, la méthode retenue est la majoration du taux swap 20 ans, par le spread constaté entre le taux swap 10 ans et le taux d'émission corporate évoqué ci-dessus,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories cadre / non cadre,
- les taux d'inflations, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,

- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans,
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel. Le Groupe a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels en compte de résultat de l'exercice sous forme de provisions, sans étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

> Indemnités de fin de carrière

Les droits des salariés à l'indemnité de départ en retraite sont calculés en fonction du temps de présence et de la rémunération brute du salarié conformément à la convention collective applicable au Groupe.

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière sont couverts par un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance. L'écart entre le montant des droits des salariés et la valeur du contrat de couverture fait l'objet d'une provision déterminée en fonction des informations communiquées par l'assureur.

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du CMNE, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le Groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le Groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le Groupe.

IV Notes relatives aux postes des états financiers

(Les notes sont présentées en milliers d'euros)

1. Notes relatives au bilan

Note 1 : Caisse, Banques Centrales

1a. Prêts et créances sur établissements de crédit

	31/12/10	31/12/09	Variation	
Caisse, Banques centrales				
Banques centrales	256 448	273 658	-17 210	-6,29 %
<i>dont réserves obligatoires</i>	48 228	48 888	-660	-1,35 %
Caisse	55 508	61 541	-6 033	-9,80 %
TOTAL	311 956	335 199	-23 243	-6,93 %
Prêts et créances sur les établissements de crédit				
Comptes réseau Crédit Mutuel ⁽¹⁾	2 598 389	2 656 462	-58 073	-2,19 %
Autres comptes ordinaires	43 642	35 770	7 872	22,01 %
Prêts	205 607	158 147	47 460	30,01 %
Autres créances	319 209	479 326	-160 117	-33,40 %
Créances dépréciées sur base individuelle	167 528	170 844	-3 316	-1,94 %
Créances rattachées	46 331	62 263	-15 932	-25,59 %
Dépréciations	0	-30	30	-100,00 %
TOTAL	3 380 706	3 562 782	-182 076	-5,11 %

⁽¹⁾ concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A)

1b. Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/10	31/12/09	Variation	
Banques centrales				
Banques centrales	0	0	0	n.s.
TOTAL	0	0	0	n.s.
Dettes envers les établissements de crédit				
Autres comptes ordinaires	71 237	44 264	26 973	60,94 %
Emprunts	658 628	1 091 071	-432 443	-39,63 %
Autres dettes	74 984	89 860	-14 876	-16,55 %
Dettes rattachées	8 868	10 829	-1 961	-18,11 %
TOTAL	813 717	1 236 024	-422 307	-34,17 %

Note 2 : Actifs et passifs à la juste valeur par résultat

2a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/10			31/12/09		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
Titres	478 013	8 583 983	9 061 996	481 254	7 203 812	7 685 066
• Effets publics	13 573	0	13 573	13 974	0	13 974
• Obligations et autres titres à revenu fixe	199 091	3 454 442	3 653 533	206 260	3 097 371	3 303 631
– Cotés	199 091	3 334 949	3 534 040	206 260	2 989 336	3 195 596
– Non cotés	0	119 493	119 493	0	108 035	108 035
• Actions et autres titres à revenu variable	265 349	5 129 541	5 394 890	261 020	4 106 441	4 367 461
– Cotés	265 349	5 129 541	5 394 890	261 020	4 106 441	4 367 461
Instruments dérivés de transaction	10 917	0	10 917	16 359	0	16 359
TOTAL	488 930	8 583 983	9 072 913	497 613	7 203 812	7 701 425

2b. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/10	31/12/09	Variation	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	34 463	50 123	-15 660	-31,24 %
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0	0	n.s.
TOTAL	34 463	50 123	-15 660	-31,24 %

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31/12/10	31/12/09	Variation	
Instruments dérivés de transaction	34 463	50 123	-15 660	-31,24 %
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	0	n.s.
TOTAL	34 463	50 123	-15 660	-31,24 %

2c. Hiérarchie de la juste valeur

31/12/10	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	4 421 868	189 115	163 212	4 774 195
• Effets publics et valeurs assimilées - DALV	6 725	0	0	6 725
• Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	4 183 939	189 115	0	4 373 054
• Actions et autres titres à revenu variable - DALV	231 197	0	6 868	238 065
• Participations et ATDLT - DALV	7	0	20 757	20 764
• Parts entreprises liées - DALV	0	0	135 587	135 587
Transaction / JVO	5 827 772	3 245 141	0	9 072 913
• Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	13 573	0	0	13 573
• Effets publics et valeurs assimilées Juste valeur sur option	0	0	0	0
• Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	199 091	0	0	199 091
• Obligations et autres titres à revenu fixe Juste valeur sur option	219 960	3 234 482	0	3 454 442
• Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	265 349	0	0	265 349
• Actions et autres titres à revenu variable Juste valeur sur option	5 129 541	0	0	5 129 541
• Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	258	10 659	0	10 917
Instruments dérivés de couverture	0	13 212	0	13 212
TOTAL	10 249 640	3 447 468	163 212	13 860 320
Passifs financiers				
Transaction / JVO	258	34 205	0	34 463
• Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	258	34 205	0	34 463
Instruments dérivés de couverture	0	138 244	0	138 244
TOTAL	258	172 449	0	172 707

Niveau 1 : cours coté sur un marché actif. Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables. Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Hiérarchie de la Juste Valeur - Détail du niveau 3

	Ouverture	Achats	Émissions	Ventes	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture	Transferts* N1,N2 => N3	Transferts* N3 => N1,N2
Actifs financiers									
Disponibles à la vente	141 133	5 055	2 224	-8 457	18 750	4 507	163 212	0	0
• Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	8 327	0	0	-8 327	0	0	0	0	0
• Actions, TAP et autres titres à revenu variable - DALV	6 193	675	0	0	0	0	6 868	0	0
• Participations et ATDLT - DALV	11 756	4 380	0	-130	241	4 510	20 757	0	0
• Parts entreprises liées - DALV	114 857	0	2 224	0	18 509	-3	135 587	0	0
Transaction / JVO	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	141 133	5 055	2 224	-8 457	18 750	4 507	163 212	0	0
Passifs financiers									
Transaction / JVO	1 006	0	0	0	0	-1 006	0	0	0
• Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	1 006	0	0	0	0	-1 006	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1 006	0	0	0	0	-1 006	0	0	0

* Seuls les transferts significatifs sont renseignés, c'est-à-dire les transferts dont le montant est supérieur à 10% du montant de la ligne «Total» pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.



Note 3 : Couverture

3a. Instruments dérivés de couverture

	31/12/10		31/12/09	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (Cash flow Hedge)	6 984	22 266	802	16 152
Couverture de juste valeur (var. enregistrée en résultat)	6 228	115 978	282	122 432
TOTAL	13 212	138 244	1 084	138 584

3b. Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

Juste valeur	31/12/10	31/12/09	Variation
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
• d'actifs financiers	76 151	87 851	-11 700
• de passifs financiers	1 877	2 147	-270

Note 4 : Analyse des instruments dérivés

	31/12/10			31/12/09		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instruments de taux						
• Swaps	2 239 248	10 659	34 205	2 952 904	16 359	50 123
• Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
• Options et instruments conditionnels	3 750	0	257	4 822	0	0
Instruments de change						
• Autres contrats fermes	0	1	1	0	0	0
Autres que taux et change						
• Autres contrats fermes	3 270	0	0	33 631	0	0
• Options et instruments conditionnels	13 830	257	0	0	0	0
SOUS-TOTAL	2 260 098	10 917	34 463	2 991 357	16 359	50 123
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge						
• Swaps	2 188 670	6 228	115 978	2 510 000	282	122 432
Couverture de Cash Flow Hedge						
• Swaps	688 000	6 984	22 266	574 000	802	16 152
SOUS-TOTAL	2 876 670	13 212	138 244	3 084 000	1 084	138 584
TOTAL	5 136 768	24 129	172 707	6 075 357	17 443	188 707

Note 5 : Actifs financiers disponibles à la vente

5a. Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/10	31/12/09	Variation	
Effets publics	6 532	7 244	-712	-9,83 %
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 285 668	3 650 921	634 747	17,39 %
• Cotés	4 151 962	3 362 493	789 469	23,48 %
• Non cotés	133 706	288 428	-154 722	-53,64 %
Actions et autres titres à revenu variable	237 773	254 438	-16 665	-6,55 %
• Cotés	90 195	123 257	-33 062	-26,82 %
• Non cotés	147 578	131 181	16 397	12,50 %
Titres immobilisés	156 350	131 347	25 003	19,04 %
• Titres de participation	10 344	6 148	4 196	68,25 %
• Autres titres détenus à long terme	10 419	10 274	145	1,41 %
• Parts dans les entreprises liées	135 587	114 925	20 662	17,98 %
Créances rattachées	87 872	74 541	13 331	17,88 %
TOTAL	4 774 195	4 118 491	655 704	15,92 %
<i>Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres</i>	89 981	76 122	13 859	18,21 %
<i>Dont obligations dépréciées</i>	3 000	20 795	-17 795	-85,57 %
<i>Dont dépréciation</i>	-9 593	-27 009	17 416	-64,48 %

5b. Liste des principales participations non consolidées

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Groupe CIC ⁽¹⁾	<1	9 879 173	242 036 328	4 637 139	1 115 044
GACM ⁽²⁾	<1	6 604 940	75 734 198	1 204 268	690 351
CCCM Paris ⁽²⁾	14 %	475 540	7 285 616	33 971	13 597

⁽¹⁾ Données consolidées au 31/12/2010

⁽²⁾ Données IFRS au 31/12/2010

En ce qui concerne les titres CIC, au 31 décembre 2008, le Groupe a décidé d'abandonner la valorisation au cours de bourse, au profit d'une valorisation basée sur les capitaux propres IFRS part du Groupe CIC. Cette décision est justifiée par le caractère jugé inactif du marché du titre CIC et le très faible volume de flottant. Cette situation s'est pérennisée au cours de l'année 2010 justifiant, au 31 décembre 2010, le recours à la même méthode de valorisation du titre CIC qu'au 31 décembre 2009.

Note 6 : Clientèle

6a. Prêts et créances sur la clientèle

	31/12/10	31/12/09	Variation	
Créances saines	11 120 058	11 235 822	-115 764	-1,03 %
• Créances commerciales	11 177	18 162	-6 985	-38,46 %
• Autres concours à la clientèle	11 067 217	11 175 088	-107 871	-0,97 %
– crédits à l'habitat	6 928 204	6 807 985	120 219	1,77 %
– autres concours et créances diverses dont pensions	4 139 013	4 367 103	-228 090	-5,22 %
• Créances rattachées	41 664	42 572	-908	-2,13 %
Créances d'assurance et réassurance	9 118	1 940	7 178	370,00 %
Créances dépréciées sur base individuelle	420 862	406 885	13 977	3,44 %
Créances brutes	11 550 038	11 644 647	-94 609	-0,81 %
Provisions individuelles	-261 379	-246 122	-15 257	6,20 %
Provisions collectives	-17 595	-16 495	-1 100	6,67 %
SOUS-TOTAL I	11 271 064	11 382 030	-110 966	-0,97 %
Location financement (investissement net)	1 057 745	1 058 811	-1 066	-0,10 %
• Mobilier	733 805	758 183	-24 378	-3,22 %
• Immobilier	297 749	282 314	15 435	5,47 %
• Créances dépréciées sur base individuelle	26 191	18 314	7 877	43,01 %
Dépréciations	-21 786	-14 639	-7 147	48,82 %
SOUS-TOTAL II	1 035 959	1 044 172	-8 213	-0,79 %
TOTAL	12 307 023	12 426 202	-119 179	-0,96 %
<i>dont prêts participatifs</i>	0	0	0	n.s.
<i>dont prêts subordonnés</i>	0	0	0	n.s.

Opérations de location financement avec la clientèle

	31/12/09	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/10
Valeur brute comptable	1 058 811	94 435	-94 653	-848	1 057 745
Dépréciations des loyers non recouvrables	-14 639	-11 490	4 449	-106	-21 786
Valeur nette comptable	1 044 172	82 945	-90 204	-954	1 035 959

6b. Dettes envers la clientèle

	31/12/10	31/12/09	Variation	
Comptes d'épargne à régime spécial	8 148 548	8 114 991	33 557	0,41 %
• à vue	6 884 504	6 818 905	65 599	0,96 %
• à terme	1 264 044	1 296 086	-32 042	-2,47 %
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	9 565	10 205	-640	-6,27 %
SOUS-TOTAL	8 158 113	8 125 196	32 917	0,41 %
Comptes à vue	2 572 964	2 659 281	-86 317	-3,25 %
Comptes et emprunts à terme	873 982	815 403	58 579	7,18 %
Dettes rattachées	15 900	13 129	2 771	21,11 %
Dettes d'assurance et de réassurance	52 461	38 490	13 971	36,30 %
SOUS-TOTAL	3 515 307	3 526 303	-10 996	-0,31 %
TOTAL	11 673 420	11 651 499	21 921	0,19 %

Note 7 : Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31/12/10	31/12/09	Variation	
Titres	1 764 035	1 729 208	34 827	2,01 %
• Effets publics	81 509	87 464	-5 955	-6,81 %
• Obligations et autres titres à revenu fixe	1 682 526	1 641 744	40 782	2,48 %
– Cotés	1 049 730	1 157 786	-108 056	-9,33 %
– Non cotés	632 796	483 958	148 838	30,75 %
Créances rattachées	24 690	23 298	1 392	5,97 %
TOTAL BRUT	1 788 725	1 752 506	36 219	2,07 %
<i>dont actifs dépréciés</i>	6 000	16 000	-10 000	-62,50 %
Dépréciations	-4 007	-12 946	8 939	-69,05 %
TOTAL NET	1 784 718	1 739 560	45 158	2,60 %

Note 8 : Évolution des provisions pour dépréciation

	31/12/09	Dotation	Reprise	Autres	31/12/10
Prêts et créances Établissements de crédit	-30	0	0	30	0
Prêts et créances sur la clientèle	-277 256	-67 522	44 232	-214	-300 760
Titres en AFS « disponibles à la vente » TRF	-18 796	-1 208	18 796	0	-1 208
Titres en AFS « disponibles à la vente » TRV	-8 213	-273	99	2	-8 385
Titres en HTM « détenus jusqu'à l'échéance »	-12 946	-408	9 347	0	-4 007
TOTAL	-317 241	-69 411	72 474	-182	-314 360

Malgré le contexte de crise, l'analyse détaillée des portefeuilles-titres n'a pas conduit à constater de provision spécifique aux risques souverains.

Note 9 : Instruments financiers – Reclassements

Néant.

La norme de suivi jusqu'à échéance des actifs reclassés ne s'impose qu'aux valeurs réaffectées à des rubriques de «prêts». N'ayant procédé qu'à des reclassements entre catégories de titres, le Groupe ne répond donc pas à ces critères et ne renseigne cet aspect que les années où il opère un reclassement.

Note 10 : Impôts

10a. Impôts courants

	31/12/10	31/12/09	Variation	
Actif (par résultat)	78 341	88 937	-10 596	-11,91 %
Passif (par résultat)	64 145	31 854	32 291	101,37 %

10b. Impôts différés

	31/12/10	31/12/09	Variation	
Actif (par résultat)	69 998	66 278	3 720	5,61 %
Actif (par capitaux propres)	3 934	800	3 134	391,75 %
Passif (par résultat)	6 382	7 172	-790	-11,02 %
Passif (par capitaux propres)	4 070	5 339	-1 269	-23,77 %

Le montant des impôts différés «actif par résultat» du 31/12/2009 a été augmenté de 4.367 milliers d'euros du fait du calcul de l'impôt s'appliquant au traitement des charges sociales sur la provision IFC (voir note 18).

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31/12/10		31/12/09	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires	17 826	0	26 246	0
Différences temporaires sur				
• PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	0	6 326	0	9 469
• autres gains / pertes latents ou différés	6 190	0	4 930	0
• provisions	31 336	85	31 620	1 446
• réserve latente de location financement	735	4 024	559	3 774
• autres décalages temporaires	20 865	3 037	15 117	9 216
Compensation	-3 020	-3 020	-11 394	-11 394
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	73 932	10 452	67 078	12 511

Note 11 : Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

11a. Comptes de régularisation et actifs divers

	31/12/10	31/12/09	Variation	
Comptes de régularisation actif				
Valeurs reçues à l'encaissement	3 743	24 674	-20 931	-84,83 %
Comptes d'ajustement sur devises	2	0	2	n.s.
Produits à recevoir	8 561	7 990	571	7,15 %
Comptes de régularisation divers	66 946	63 658	3 288	5,17 %
SOUS-TOTAL	79 252	96 322	-17 070	-17,72 %
Autres actifs				
Débiteurs divers	263 584	250 201	13 383	5,35 %
Stocks et assimilés	8 031	27 005	-18 974	-70,26 %
SOUS-TOTAL	271 615	277 206	-5 591	-2,02 %
Autres actifs d'assurance				
Autres	32 513	25 421	7 092	27,90 %
SOUS-TOTAL	32 513	25 421	7 092	27,90 %
TOTAL	383 380	398 949	-15 569	-3,90 %

11b. Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/10	31/12/09	Variation	
Comptes de régularisation passif				
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	1 842	17 583	-15 741	-89,52 %
Comptes d'ajustement sur devises	24	73	-49	-67,12 %
Charges à payer	33 387	24 481	8 906	36,38 %
Comptes de régularisation divers	115 263	132 107	-16 844	-12,75 %
SOUS-TOTAL	150 516	174 244	-23 728	-13,62 %
Autres passifs				
Comptes de règlement sur opérations sur titres	815 875	140 787	675 088	479,51 %
Versements restant à effectuer sur titres	128 984	130 123	-1 139	-0,88 %
Créditeurs divers	243 469	236 070	7 399	3,13 %
SOUS-TOTAL	1 188 328	506 980	681 348	134,39 %
Autres passifs d'assurance				
Autres	0	0	0	n.s.
SOUS-TOTAL	0	0	0	n.s.
TOTAL	1 338 844	681 224	657 620	96,54 %

La variation des « Comptes de règlement sur opérations sur titres » est due à l'évolution de la part des minoritaires sur les OPCVM détenus par les compagnies d'assurance (application de la « short cut method »). Quant aux « Versements restant à effectuer sur titres », ils concernent essentiellement les engagements de rachat donnés à des minoritaires de certaines filiales du groupe UFG – LFP.

Note 12 : Participations dans les entreprises mises en équivalence Quote-part dans le résultat des entreprises MEE

	31/12/10		31/12/09	
	Valeur de MEE	QP de résultat	Valeur de MEE	QP de résultat
Euro Information	68 427	4 535	63 282	8 203
CM Habitat Gestion	105	3	103	-1
Poujolat Belgique			482	4
Sicorfé Maintenance	906	158	748	166
Banque Delubac	2 179	12	2 167	-2 836
Pythagore	2 076	637	1 806	0
Sopreg			2 624	165
TOTAL	73 693	5 345	71 212	5 701

Note 13 : Immeubles de placement

	31/12/09	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/10
Coût historique	79 357	438	-5 666	-2 911	71 218
Amortissement et dépréciation	-18 926	-2 623	2 120	926	-18 503
MONTANT NET	60 431	-2 185	-3 546	-1 985	52 715

La juste valeur de ces immeubles (enregistrés au coût) est de 75.339 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Elle était de 83.582 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Cette juste valeur est déterminée à dire d'expert.

Note 14 : Immobilisations corporelles et incorporelles

14a. Immobilisations corporelles

	31/12/09	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/10
Coût historique					
Terrains d'exploitation	18 086	217	-430	151	18 024
Constructions d'exploitation	187 248	7 950	-8 511	6 233	192 920
Autres immobilisations corporelles	156 636	13 298	-14 119	-6 636	149 179
TOTAL	361 970	21 465	-23 060	-252	360 123
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	-172	0	171	0	-1
Constructions d'exploitation	-101 399	-10 048	1 639	-4 396	-114 204
Autres immobilisations corporelles	-98 800	-10 396	12 046	3 817	-93 333
TOTAL	-200 371	-20 444	13 856	-579	-207 538
MONTANT NET	161 599	1 021	-9 204	-831	152 585

14b. Immobilisations incorporelles

	31/12/09	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/10
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	9 444	51	0	-9 495	0
Immobilisations acquises	59 271	4 019	-1 435	10 975	72 830
• logiciels	15 055	3 153	-930	9 496	26 774
• autres	44 216	866	-505	1 479	46 056
TOTAL	68 715	4 070	-1 435	1 480	72 830
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations générées en interne					
Immobilisations acquises	-29 825	-4 964	645	-1 485	-35 629
• logiciels	-19 596	-2 463	625	0	-21 434
• autres	-10 229	-2 501	20	-1 485	-14 195
TOTAL	-29 825	-4 964	645	-1 485	-35 629
MONTANT NET	38 890	-894	-790	-5	37 201

Note 15 : Écarts d'acquisition

	31/12/09	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/10
Écart d'acquisition brut*	213 660	734	0	0	214 394
Dépréciations	-1 915	0	0	0	-1 915
ÉCART D'ACQUISITION NET	211 745	734	0	0	212 479

* Dont 19.635 milliers d'euros correspondant au cumul des amortissements au 01/01/2005

Détail des écarts d'acquisition

Filiales	31/12/09	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	31/12/10
BKCP / BKCP Securities	316				316
CMNE Belgium / BKCP	2 027				2 027
CMNE Belgium / NEPB	2 736				2 736
• Amortissement au 1-1-2005	-821				-821
• Dépréciation	-1 915				-1 915
CMNE / UFG IM	8 061				8 061
• Amortissement au 1-1-2005	-3 348				-3 348
CMNE / La Pérennité	18 025				18 025
• Amortissement au 1-1-2005	-5 858				-5 858
CMNE / SNP Sicorfé	1 876				1 876
• Amortissement au 1-1-2005	-380				-380
CMNE / UFG	937				937
• Amortissement au 1-1-2005	-298				-298
UFG REM / Eurogérance	1 567				1 567
UFG REM / Franklin Gérance	755				755
Groupe UFG / UFG REM	7 371				7 371
• Amortissement au 1-1-2005	-3 872				-3 872
NEA / ACMN Vie	5 640				5 640
NEPI / SCI Centre Gare	1 358				1 358
• Amortissement au 1-1-2005	-633				-633
NEPI / UFG REM	6 321				6 321
• Amortissement au 1-1-2005	-4 425				-4 425
UFG PM / CLS	11 624				11 624
UFG IM / UFG Sarasin	2 099	734			2 833
UFG PM / EXA	3 183				3 183
Groupe UFG / Groupe LFP	159 398				159 398
Autres	1				1
TOTAL	211 745	734	0	0	212 479

Note 16 : Dettes représentées par un titre

	31/12/10	31/12/09	Variation	
Bons de caisse	184 545	213 121	-28 576	-13,41 %
TMI & TCN	5 537 731	5 381 126	156 605	2,91 %
Emprunts obligataires	218 097	223 296	-5 199	-2,33 %
Dettes rattachées	61 834	77 578	-15 744	-20,29 %
TOTAL	6 002 207	5 895 121	107 086	1,82 %

Note 17 : Provisions techniques des contrats d'assurance

	31/12/10	31/12/09	Variation	
Vie	8 999 665	7 821 993	1 177 672	15,06 %
Non vie	159 099	138 393	20 706	14,96 %
Unités de compte	1 319 526	1 215 960	103 566	8,52 %
Autres	10 694	10 614	80	0,75 %
TOTAL	10 488 984	9 186 960	1 302 024	14,17 %

Note 18 : Provisions

	31/12/09	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/10
Provisions pour engagements de retraite	39 106	409	-4 452	-385	10	34 688
Provisions pour risques	41 171	1 233	-119	-238	259	42 306
Autres	33 340	13 065	-1 454	-7 269	-406	37 276
TOTAL	113 617	14 707	-6 025	-7 892	-137	114 270

	31/12/08	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/09
Provisions pour engagements de retraite	37 653	1 490	-81	-94	138	39 106
Provisions pour risques	43 428	800	-1 261	-2 392	596	41 171
Autres	42 531	10 200	-1 536	-14 401	-3 454	33 340
TOTAL	123 612	12 490	-2 878	-16 887	-2 720	113 617

Litige Banque Delubac

Un litige oppose la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (CFCMNE) à un établissement bancaire, la Banque Delubac, société en commandite simple dont le CMNE est devenu associé commanditaire à hauteur d'un peu plus de 20 % tandis que cette banque était elle-même actionnaire à hauteur de 24 % dans une Compagnie d'assurances majoritairement détenue par la CFCMNE.

Les statuts de l'établissement bancaire prévoient le recours à l'arbitrage pour le règlement des litiges entre associés, les arbitres statuant en amiable composition et en dernier ressort.

Des dissensions sont intervenues dans le passé entre les deux parties, dans le cadre de la mise en place d'une stratégie permettant au CMNE de commercialiser des produits d'assurances IARD en partenariat avec un autre Groupe de Crédit Mutuel ; ce litige a fait l'objet d'une sentence arbitrale mettant fin à la participation de l'établissement bancaire dans la filiale du CMNE qui a été exécutée en septembre 2000.

Depuis lors la CFCMNE s'est néanmoins trouvée engagée dans plusieurs procédures. Le dernier acte de ce parcours juridique est une sentence arbitrale assortie de l'exécution provisoire rendue le 2 décembre 2008 à l'encontre de la CFCMNE (sommes réclamées s'élevant à 191,5 millions d'euros y compris intérêts au profit de l'établissement bancaire et de certains associés personnes physiques).

1/ Sur le fond,

Un recours en annulation, seul recours possible contre une telle sentence, a été déposé par la CFCMNE dès le 4 décembre 2008 ; il a pour objet d'obtenir l'annulation pure et simple de la sentence.

Il est fondé sur un certain nombre de moyens qui concernent notamment le délai de la procédure, les conditions de désignation des arbitres, la partialité et l'indépendance des arbitres, la compétence du Tribunal Arbitral, l'absence de motivation, l'irrégularité de la présentation des demandes, l'irrégularité de l'intervention des associés commandités.

Ces moyens ont été examinés par la Cour d'Appel de Paris qui, dans un arrêt du 19 novembre 2009, a annulé la sentence rendue le 2 décembre 2008. Cet arrêt est devenu définitif après rejet des pourvois déposés par la Banque Delubac et ses trois associés (arrêts de la cour de cassation du 22 septembre 2010). La sentence du 2 décembre 2008 est ainsi définitivement annulée ; il convient d'observer qu'un recours contre l'arrêt d'annulation du 19 novembre 2009, introduit sous la forme d'une tierce opposition à la requête d'un associé de la Banque Delubac a été rejeté par la cour d'appel de Paris le 11 février 2010 et donne lieu à un pourvoi en cassation encore pendant.

Conformément à l'article 1485 du CPC, la Cour d'appel, dans sa décision du 19 novembre 2009, a invité les parties, sauf volonté contraire de leur part, à conclure sur leurs demandes au fond dans la limite de la mission des arbitres pour l'audience du 4 mars 2010, date à laquelle aucune conclusion n'a été déposée. L'audience a été renvoyée au 25 mars 2010, date à laquelle la Banque Delubac et ses gérants commandités ont alors déclaré soumettre leurs demandes à la Cour. L'affaire devait être plaidée à l'audience le 7 octobre 2010. Toutefois, par arrêt du 9 novembre 2010, la cour a ordonné une mesure de médiation, l'examen de la cause étant renvoyé à l'audience de procédure du 24 mars 2011.

2/ Sur l'exécution provisoire,

Dans son ordonnance du 26 mars 2009, la Cour d'Appel a rejeté la demande en suspension d'exécution provisoire formulée par la CFCMNE et a refusé la consignation du montant des condamnations.

Le 2 avril 2009, la CFCMNE a déposé un recours en assignation, fondé sur :

- des inexactitudes factuelles qui entachent l'ordonnance du 26 mars 2009,
- une circonstance nouvelle liée à l'ouverture d'une information à la demande de la CFCMNE par le Parquet de Paris, pour escroquerie au jugement, aux termes d'un réquisitoire supplétif en date du 27 mars 2009.

Une seconde ordonnance a été rendue le 29 mai 2009, rejetant les demandes de la CFCMNE.

Le 8 juillet 2009, la CFCMNE a procédé au paiement de la somme de 191,5 millions d'euros aux bénéficiaires de la sentence.

Le 13 août 2009, un montant de 3,5 millions d'euros a été consigné à la Banque de France au titre d'intérêts supplémentaires à la suite d'une saisie pratiquée en vertu de la sentence du 2 décembre 2008.

La CFCMNE a obtenu par jugement du 11 février 2010 la mainlevée de la saisie des fonds bloqués à la Banque de France (3.5 M€) le 13 août 2009 qui lui ont ainsi été restitués.

A la suite de l'arrêt de la Cour d'Appel du 19 novembre 2009, la CFCMNE a pratiqué des saisies attribution et des saisies conservatoires à l'encontre des bénéficiaires de la sentence annulée pour récupérer les sommes versées ; ces procédures restent en cours au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2010, des créances individuelles restent ainsi inscrites à l'actif du bilan de la CFCMNE pour un montant total de 191,5 millions d'euros ; du fait des procédures en cours, ces créances sont classées en créances douteuses (Établissements de Crédit et Débiteurs Divers pour les associés personnes physiques).

Compte tenu de l'évolution du dossier et des procédures en cours, la provision constituée au 31 décembre 2008 pour un montant de 39 millions d'euros, au titre du risque de contrepartie lié à l'exécution provisoire, est maintenue au 31 décembre 2010.

3/ Nouvelle demande d'arbitrage,

Par lettre du 11 mai 2009, la partie adverse a notifié un nouveau recours d'arbitrage non chiffré, motifs pris de certains propos rapportés dans le journal interne du CMNE de janvier 2009 considérés calomnieux et diffamatoires. Le CMNE a nommé son arbitre dans les délais requis par les statuts. Le troisième arbitre n'a pu être désigné du fait de l'opposition de la demanderesse aux propositions qui lui étaient faites. En mars 2010, l'arbitre désigné par le CMNE nous a fait part qu'il était obligé de se désister. Le CMNE a aussitôt désigné un nouvel arbitre. Toutefois, s'appuyant sur une disposition des statuts, la Banque Delubac a assigné la CFCMNE pour l'audience du 7 mai 2010 du Président du Tribunal de Commerce d'AUBENAS afin d'obtenir la nomination par la voie judiciaire d'un nouvel arbitre aux lieux et place de celui proposé par le CMNE après désistement du premier.

Par ordonnance du 4 juin 2010 le président du Tribunal d'Aubenas a confirmé la désignation de l'arbitre désigné par le CMNE, et a nommé un troisième arbitre.

Cette dernière procédure est actuellement suspendue.

Provisions PEL / CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	197 729	377 050	396 493	971 272
Montant des provisions sur PEL	2 126	1 556	2 193	5 875
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				215 784
Montant des provisions sur CEL				3 543
Dotations Provisions EL				58
Reprises Provisions EL				1 046
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				85 977
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				2 333

Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/09	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31/12/10
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	36 456	0	-4 579	0	31 877
Compléments de retraite	1 422	235	-258	10	1 409
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	1 228	174	0	0	1 402
TOTAL	39 106	409	-4 837	10	34 688

	31/12/08	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31/12/09
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	34 910	1 490	-81	137	36 456
Compléments de retraite	1 473	0	-51	0	1 422
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	1 270	0	-43	1	1 228
TOTAL	37 653	1 490	-175	138	39 106

Les provisions pour engagements de retraite ont été augmentées au 31/12/2009 de 12.684 millions d'euros (dont 12.504 millions d'euros au 31/12/2008) suite à la prise en compte des charges sociales qui impactent désormais le versement des indemnités de fin de carrière et résultant des dispositions de la loi de Finance de la Sécurité Sociale 2009, interdisant la mise à la retraite par l'employeur d'un salarié avant 65 ans. La prise en compte de ces changements réglementaires antérieurs a conduit à constater une correction d'erreur qui a été comptabilisée de manière rétrospective, conformément aux modalités prévues par la norme IAS 8 (paragraphe 42), affectant ainsi les données comparatives au 31 décembre 2009 (voir également notes 10b, 20a, 27 et 31).

Principales hypothèses actuarielles retenues

	31/12/10
Taux d'actualisation	5,41
Taux d'augmentation annuelle des salaires	1,50

Taux de calcul et d'évolution de la société mère (97 % des IFC)

Détail de la variation des indemnités de fin de carrière

	31/12/09	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Variation écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	Autres	31/12/10
Engagements	36 435	1 494		965	(4 409)	(1 725)		(218)	32 542
Contrat d'assurance	(21)		227			(2 339)	2 761	37	665
Provision	36 456	1 494	(227)	965	(4 409)	614	(2 761)	(255)	31 877

Variations détaillées de la société mère (97 % des IFC)

	31/12/08	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Transfert Mobilité	Variation écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	31/12/09
Engagements	35 801	956	0	1 476	5	853	-2 656	0	36 435
Contrat d'assurance	891	0	20	0		0	-4 143	3 211	-21
Provision	34 910	956	-20	1 476	5	853	1 487	-3 211	36 456

Variations détaillées de la société mère (95,4 % des IFC)

Note 19 : Dettes subordonnées

	31/12/10	31/12/09	Variation	
Dettes subordonnées à durée indéterminée	137 217	137 786	-569	-0,41 %
Dettes rattachées	1 007	1 313	-306	-23,31 %
TOTAL	138 224	139 099	-875	-0,63 %

Caractéristiques des principales dettes subordonnées

Type	Date Émission	Montant Émission	Montant fin d'exercice	Taux	Échéance
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée Caisse Fédérale CMNE	2 004	150 000	150 000	Euribor 6 mois + 0,86	-
• détention Groupe CMNE		-16 256	-12 875		
Autres			92		
Dettes rattachées			1 007		
TOTAL			138 224		

Note 20 : Capitaux propres

20a. Capitaux propres part du Groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31/12/10	31/12/09	Variation	
Capital et réserves liées au capital	1 341 286	1 365 550	-24 264	-1,78 %
• Capital	1 338 536	1 362 800	-24 264	-1,78 %
• Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	2 750	2 750	0	0,00 %
Réserves consolidées	462 846	415 605	47 241	11,37 %
• Autres réserves (dont effets liés à la première application)	585 875	560 339	25 536	4,56 %
• Report à nouveau	-123 029	-144 734	21 705	-15,00 %
TOTAL	1 804 132	1 781 155	22 977	1,29 %

Au 31/12/2009, le montant net d'impôt de la prise en compte des charges sociales sur la provision IFC (voir note 18) a été imputé en «autres réserves» pour - 8.199 milliers d'euros, pour la part relative aux années antérieures à 2009.

20b. Gains ou pertes latents différés

	31/12/10	31/12/09	Variation	
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :				
actifs disponibles à la vente	78 265	65 855	12 410	18,84 %
dérivés de couverture (CFH)	-11 808	-9 389	-2 419	25,76 %
TOTAL	66 457	56 466	9 991	17,69 %

* soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet

Note 21 : Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	31/12/10	31/12/09	Variation	
Engagements de financement				
Engagements en faveur d'établissements de crédit	78 921	74 496	4 425	5,94 %
Engagements en faveur de la clientèle	900 992	731 855	169 137	23,11 %
Engagements de garantie				
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	38 756	39 066	-310	-0,79 %
Engagements d'ordre de la clientèle	184 656	149 455	35 201	23,55 %
Engagements sur titres				
Autres engagements donnés	1 422	1 928	-506	-26,24 %

Engagements reçus	31/12/10	31/12/09	Variation	
Engagements de financement				
Engagements reçus d'établissements de crédit	520 483	187 758	332 725	177,21 %
Engagements de garantie				
Engagements reçus d'établissements de crédit	2 265 278	2 044 091	221 187	10,82 %
Engagements reçus de la clientèle	4 088 753	5 605 403	-1 516 650	-27,06 %
Engagements sur titres				
Autres engagements reçus	1 422	1 928	-506	-26,24 %

2. Notes relatives au compte de résultat

Note 22 : Intérêts et produits/charges assimilés

	31/12/10		31/12/09	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales	75 471	-27 556	106 160	-31 239
Clientèle	853 169	-472 894	876 171	-523 309
<i>dont location financement et location simple</i>	331 417	-288 157	340 563	-292 307
Instruments dérivés de couverture	23 184	-84 594	32 809	-80 948
Actifs financiers disponibles à la vente	30 550		38 239	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	45 722		24 860	
Dettes représentées par un titre		-161 784		-195 873
Dettes subordonnées		-4 612		-5 488
TOTAL	1 028 096	-751 440	1 078 239	-836 857
<i>dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE</i>	1 004 912	-666 846	1 045 430	-755 909
<i>dont intérêts sur passifs au coût amorti</i>		-666 846		-755 909

Note 23 : Commissions

	31/12/10		31/12/09	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	2 322	-406	2 462	-166
Clientèle	54 877	0	48 296	0
Titres	15 494	-148	12 760	-149
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	3 971		2 868	
Instruments dérivés	8	0	5	0
Change	176	0	138	0
Engagements de financement et de garantie	120	-94	143	-380
Prestations de services	65 662	-28 379	63 396	-16 438
TOTAL	138 659	-29 027	127 200	-17 133

Note 24 : Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/10	31/12/09	Variation	
Instruments de transaction	-2 855	5 998	-8 853	-147,60 %
Instruments à la juste valeur sur option	4 234	40 042	-35 808	-89,43 %
Inefficacité des couvertures	-2 729	-642	-2 087	325,08 %
• Sur couverture de juste valeur	-2 729	-642	-2 087	325,08 %
– Variations de juste valeur des éléments couverts	-3 242	7 818	-11 060	-141,47 %
– Variations de juste valeur des éléments de couverture	513	-8 460	8 973	-106,06 %
Résultat de change	305	549	-244	-44,44 %
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	-1 045	45 947	-46 992	-102,27 %
<i>dont dérivés de transaction</i>	-13 671	-13 825	154	-1,11 %

Note 25 : Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente

31/12/10	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		1 850	0	1 850
Actions et autres titres à revenu variable	2 839	2 088	3	4 930
Titres immobilisés	5 356	3 727	-271	8 812
Autres	0	-607	0	-607
TOTAL	8 195	7 058	-268	14 985

31/12/09	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		13 241	0	13 241
Actions et autres titres à revenu variable	3 927	-1 823	2 186	4 290
Titres immobilisés	3 199	5	451	3 655
Autres	0	0	0	0
TOTAL	7 126	11 423	2 637	21 186

Note 26 : Produits et charges des autres activités

	31/12/10	31/12/09	Variation	
Produits des autres activités				
Contrats d'assurance :	2 308 683	2 241 537	67 146	3,00 %
• primes acquises	1 843 233	1 746 285	96 948	5,55 %
• produits nets des placements	461 758	492 719	-30 961	-6,28 %
• produits techniques et non techniques	3 692	2 533	1 159	45,76 %
Charges refacturées	6 304	5 966	338	5,67 %
Autres produits	284 977	209 676	75 301	35,91 %
SOUS-TOTAL	2 599 964	2 457 179	142 785	5,81 %
Charges des autres activités				
Contrats d'assurance :	-2 147 008	-2 103 854	-43 154	2,05 %
• charges de prestations	-843 140	-769 100	-74 040	9,63 %
• variation des provisions	-1 296 723	-1 292 013	-4 710	0,36 %
• charges techniques et non techniques	-7 145	-42 741	35 596	-83,28 %
Immeubles de placement :	-2 624	-2 305	-319	13,84 %
• dotations aux provisions/amortissements	-2 624	-2 249	-375	16,67 %
• moins values de cession	0	-56	56	-100,00 %
Autres charges	-92 618	-48 976	-43 642	89,11 %
SOUS-TOTAL	-2 242 250	-2 155 135	-87 115	4,04 %
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	357 714	302 044	55 670	18,43 %

Note 27 : Frais généraux

	31/12/10	31/12/09	Variation	
Charges de personnel	-324 843	-317 986	-6 857	2,16 %
Autres charges	-221 784	-216 319	-5 465	2,53 %
TOTAL	-546 627	-534 305	-12 322	2,31 %

Le montant des charges de personnel au 31/12/2009 a été augmenté de 180 milliers d'euros suite à la prise en compte des charges sociales calculées sur la provision des indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2009 (voir note 18) pour la part représentant la variation de l'année 2009.

27a. Charges de personnel

	31/12/10	31/12/09	Variation	
Salaires et traitements	-194 148	-192 785	-1 363	0,71 %
Charges sociales	-88 738	-91 751	3 013	-3,28 %
Intéressement et participation des salariés	-23 038	-15 485	-7 553	48,78 %
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-18 943	-18 016	-927	5,15 %
Autres	24	51	-27	-52,94 %
TOTAL	-324 843	-317 986	-6 857	2,16 %

Effectifs moyens

	31/12/10	31/12/09	Variation	
Techniciens de la banque	2 729	2 849	-120	-4,21 %
Cadres	1 484	1 377	107	7,77 %
TOTAL	4 213	4 226	-13	-0,31 %

27b. Autres charges d'exploitation

	31/12/10	31/12/09	Variation	
Impôts et taxes	-18 742	-16 379	-2 363	14,43 %
Services extérieurs	-149 929	-155 110	5 181	-3,34 %
Autres charges diverses	-27 882	-20 410	-7 472	36,61 %
TOTAL	-196 553	-191 899	-4 654	2,43 %

27c. Dotations / reprises sur amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/10	31/12/09	Variation	
Amortissements :	-24 599	-24 103	-496	2,06 %
• immobilisations corporelles	-19 778	-18 824	-954	5,07 %
• immobilisations incorporelles	-4 821	-5 279	458	-8,68 %
Dépréciations :	-632	-317	-315	99,37 %
• immobilisations corporelles	-493	-8	-485	n.s.
• immobilisations incorporelles	-139	-309	170	-55,02 %
TOTAL	-25 231	-24 420	-811	3,32 %

Note 28 : Coût du risque

31/12/10	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Établissements de crédit	0	0	0	-429	0	-429
Clientèle	-57 215	38 212	-7 527	-1 397	529	-27 398
• Location financement	-2 784	2 002	-1 273	-668	0	-2 723
• Autres - clientèle	-54 431	36 210	-6 254	-729	529	-24 675
SOUS-TOTAL	-57 215	38 212	-7 527	-1 826	529	-27 827
HTM - DJM	-408	9 347	-8 099	0	0	840
AFS - DALV	-1 208	18 795	-16 608	0	0	979
Autres	-1 230	1 822	-23	0	0	569
TOTAL	-60 061	68 176	-32 257	-1 826	529	-25 439

31/12/09	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Établissements de crédit	-30	0	0	-931	152	-809
Clientèle	-48 620	31 172	-9 367	-924	1 186	-26 553
• Location financement	-2 136	1 226	-1 290	-24	241	-1 983
• Autres - clientèle	-46 484	29 946	-8 077	-900	945	-24 570
SOUS-TOTAL	-48 650	31 172	-9 367	-1 855	1 338	-27 362
HTM - DJM	-2 117	0	0	0	0	-2 117
AFS - DALV	-387	5	0	0	0	-382
Autres	-2 265	1 320	0	-1	0	-946
TOTAL	-53 419	32 497	-9 367	-1 856	1 338	-30 807

Note 29 : Gains ou pertes sur autres actifs

	31/12/10	31/12/09	Variation	
Immobilisations corporelles & incorporelles	-4 025	-1 392	-2 633	189,15 %
• MV de cession	-4 484	-1 911	-2 573	134,64 %
• PV de cession	459	519	-60	-11,56 %
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	65	0	65	n.s.
TOTAL	-3 960	-1 392	-2 568	184,48 %

Note 30 : Variations de valeur des écarts d'acquisition

Néant.

Note 31 : Impôt sur les bénéfices**31a. Décomposition de la charge d'impôt**

	31/12/10	31/12/09	Variation	
Charge d'impôt exigible	-64 022	-43 347	-20 675	47,70 %
Charge d'impôt différé	2 631	-19 644	22 275	-113,39 %
Ajustements au titre des exercices antérieurs	214	66	148	224,24 %
TOTAL	-61 177	-62 925	1 748	-2,78 %

Le montant de la charge d'impôt différé au 31/12/2009 est inférieur de 62 milliers d'euros à celui présenté dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2009 du fait de l'impôt s'appliquant aux charges sociales calculées sur la provision des indemnités de fin de carrière générée au cours de l'exercice 2009 (voir notes 18 et 27).

31b. Rapprochement entre les charges d'impôt effective et théorique

	31/12/10		31/12/09	
Taux d'impôt théorique	64 474	34,43 %	55 032	34,43 %
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	-133	-0,07 %	29	0,02 %
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	6 455	3,45 %	12 722	7,96 %
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	-20	-0,01 %	-202	-0,13 %
Décalages permanents	-2 549	-1,36 %	-23 389	-14,63 %
Autres	-7 051	-3,77 %	18 734	11,72 %
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF	61 177	32,67 %	62 926	39,37 %
Résultat taxable	187 261		159 823	
CHARGE D'IMPÔT	61 177	32,67 %	62 925	39,37 %

3. Notes relatives à l'état du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

Note 32 : Recyclage des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

Mouvements	31/12/2010	31/12/2009
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	-3 626	5 228
Autres mouvements	12 279	20 973
SOUS-TOTAL	8 653	26 201
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-2 419	-50
SOUS-TOTAL	-2 419	-50
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	3 631	3 276
TOTAL	9 865	29 427

Note 33 : Impôt relatif à chaque composante des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/10			31/12/09		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	5 505	3 148	8 653	35 430	-9 229	26 201
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-3 679	1 260	-2 419	-76	26	-50
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	3 631	0	3 631	3 276	0	3 276
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	5 457	4 408	9 865	38 630	-9 203	29 427

V Informations sectorielles

En matière d'information sectorielle (IAS14), le CMNE communique sur deux niveaux. L'information par secteur d'activité constitue le premier niveau, et celle par secteur géographique le second niveau.

> Information sectorielle par activité (1^{er} niveau)

Le Groupe CMNE est organisé selon six pôles d'activité :

- Bancassurance France
- Bancassurance Belgique
- Entreprises
- Assurances
- Gestion pour compte de tiers
- Services et activités diverses

Le détail des entités composant chacun de ces pôles d'activité est donné dans les tableaux suivants :

Société	Activité	2009			2010		
		% Intérêt	% Contrôle	Méthode	% Intérêt	% Contrôle	Méthode
Bancassurance France							
Crédit Mutuel Nord Europe	Établissement de crédit	100,00	100,00	Sté mère	100,00	100,00	Sté mère
Cumul SCI	Immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Banque Delubac	Etablissement de crédit	20,98	20,98	ME	20,98	20,98	ME
FCP Nord Europe Gestion	Fonds dédié	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
FCP Richebé Gestion	Fonds dédié	99,53	99,73	IG	99,81	100,00	IG
FCP Richebé Recovery	Fonds dédié	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
FCP Richebé 2011	Fonds dédié	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GIE CMN GESTION	Groupement de moyens	100,00	100,00	IG	0,00	0,00	NC
GIE CMN Prestations	Groupement de moyens	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SA Immobilière du CMN	Immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Bancassurance Belgique							
CMNE Belgium	Opérations financières	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Alverzele	Courtage assurance	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
BKCP Pool	Société de moyens	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
BKCP SCRL	Etablissement de crédit	95,41	95,41	IG	95,57	95,57	IG
BKCP Securities	Gestion de patrimoine	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CPSA	Etablissement de crédit	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GEIE BKCP IT	Informatique et services	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Immo W16	Gestion immobilière	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Mobilease	Leasing mobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Oostvlaamse Invest Company	Immobilier	95,37	99,96	IG	0,00	0,00	NC
SCPI	Opérations financières	53,65	56,22	IG	53,83	56,32	IG
Entreprises							
BCMNE	Etablissement de crédit	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Bail Actéa	Crédit bail mobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Bail Immo Nord	Crédit bail immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Batiroc Normandie	Crédit bail immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GIE BCMNE Gestion	Groupement de moyens	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Normandie Partenariat	Capital Développement	99,63	99,65	IG	99,63	99,65	IG
SDR Normandie	Opérations financières	99,79	99,79	IG	99,79	99,79	IG

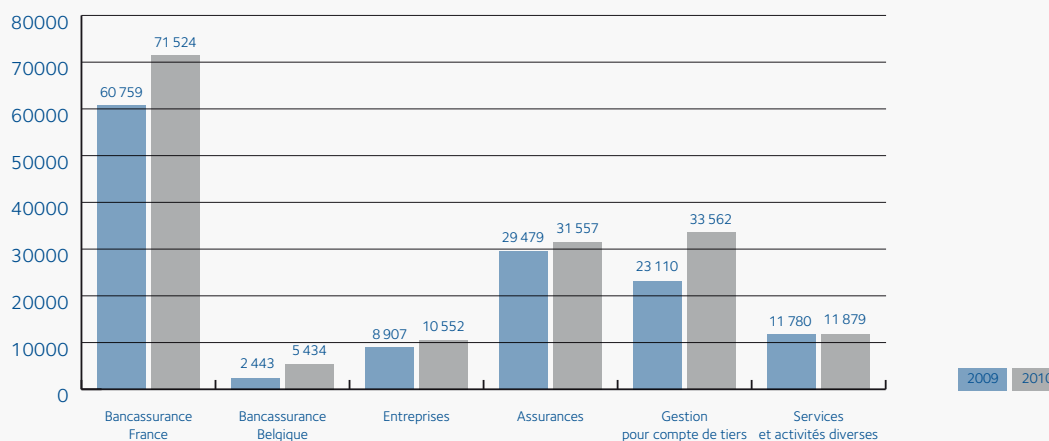
Société	Activité	2009			2010		
		% Intérêt	% Contrôle	Méthode	% Intérêt	% Contrôle	Méthode
Assurances							
Nord Europe Assurances	Gestion collective assurance	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ACMN IARD	Assurance	51,00	51,00	IG	51,00	51,00	IG
ACMN Vie	Assurance	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CP - BK Reinsurance	Ré assurance	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Courtage CMNE	Courtage assurance	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Nord Europe Life Luxembourg	Assurance	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Nord Europe Retraite	Gestion PERP	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Pérennité Entreprises	Courtage assurance	90,00	90,00	IG	90,00	90,00	IG
Vie Services	Services informatiques et de gestion	77,50	77,50	IG	77,50	77,50	IG
Gestion pour compte de tiers							
UFG-LFP	Gestion collective	100,00	100,00	IG	99,62	99,62	IG
CMH Gestion	Gestion collective	21,11	24,47	ME	21,03	24,47	ME
Franklin Gérance	Gestion collective	86,24	100,00	IG	85,92	100,00	IG
GIE UFG	Groupement de moyens	100,00	100,00	IG	99,62	100,00	IG
GIE UFG Trésorerie	Répartition de produits de trésorerie	100,00	100,00	IG	0,00	0,00	NC
LFP	Gestion collective	100,00	100,00	IG	99,62	100,00	IG
LFPGP	Gestion d'actifs	99,98	99,98	IG	99,60	99,98	IG
LFP-Sarasin AM	Gestion d'actifs	100,00	100,00	IG	99,62	100,00	IG
Pythagore	Gestion d'actifs	43,04	43,04	ME	42,20	42,36	ME
UFG Courtages	Courtage	88,28	100,00	IG	99,62	100,00	IG
UFG ICC	Recouvrement de créances	100,00	100,00	IG	99,62	100,00	IG
UFG-LFP France	Immobilier	88,28	88,28	IG	99,62	100,00	IG
UFG LFP International	Gestion de patrimoine	100,00	100,00	IG	99,65	100,00	IG
UFG LFP Private Bank	Etablissement de crédit	100,00	100,00	IG	99,77	100,00	IG
UFG PM	Gestion immobilière	86,24	100,00	IG	85,92	100,00	IG
UFG Real Estate Managers	Gestion collective	86,24	86,24	IG	85,92	86,25	IG
UFG Siparex	Gestion collective	100,00	100,00	IG	65,75	66,00	IG
UFG Transactions	Immobilier	88,28	100,00	IG	0,00	0,00	IG
Services et activités diverses							
Actéa Environnement	Gestion immobilière	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CMN Environnement	Gestion immobilière	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CMN Tél	Services	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Euro Information SAS	Informatique	10,15	10,15	ME	10,15	10,15	ME
Financière Nord Europe	Gestion collective	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Fininmad	Immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NEPI	Opérations financières	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Poujoulat Belgique	Petite industrie	34,53	34,53	ME	0,00	0,00	NC
SCI Centre Gare	Immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Sicorfé Maintenance	Services	31,38	34,00	ME	34,00	34,00	ME
Sicorfé SNP	Informatique	92,29	92,29	IG	92,29	92,29	IG
Sofimmo 3	Immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Sofimpar	Immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Sopreg SA	Opérations financières	49,66	49,66	ME	0,00	0,00	NC
Transactimmo	Immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

Résumé des contributions par pôles

en milliers d'euros

	Contribution au PNB		Contribution au RBE		Contribution au résultat consolidé		Contribution au total bilan consolidé	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Bancassurance France	393 964	394 496	118 329	115 820	60 759	71 524	19 668 737	19 643 760
Bancassurance Belgique	72 983	71 379	297	8 974	2 443	5 434	3 658 681	3 470 226
Entreprises	39 496	42 010	17 655	20 658	8 907	10 552	1 796 146	1 648 131
Assurances	112 203	116 917	50 616	45 732	29 479	31 557	9 948 156	11 963 333
Gestion pour compte de tiers	138 667	168 532	37 797	51 275	23 110	33 562	391 149	481 793
Services et activités diverses	10 577	12 090	5 984	7 341	11 780	11 879	152 636	158 173
Éliminations entre pôles	-47 264	-47 482	-44 357	-38 485	-43 911	-40 160	-4 510 622	-4 516 741
TOTAL	720 626	757 942	186 321	211 315	92 567	124 348	31 104 883	32 848 675

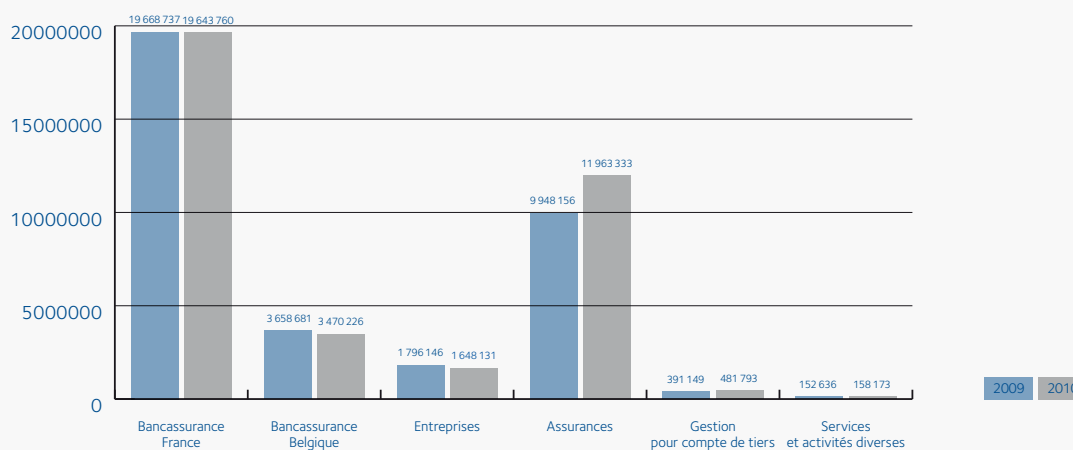
Contribution au résultat : 124 348 milliers d'euros



en milliers d'euros

Avant répartition des éliminations entre pôles.

Contribution au total du bilan : 32 848 675 milliers d'euros



en milliers d'euros

Avant répartition des éliminations entre pôles.

Synthèse bilan et résultat par pôles

ACTIF 31/12/09	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Entreprises	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	664 864	-	-	7 036 981	-	-	(420)	7 701 425
Instruments dérivés de couverture	17 677	355	-	-	-	-	(16 948)	1 084
Actifs financiers disponibles à la vente	2 221 008	149 189	15 122	2 749 124	82 215	17 960	(1 116 127)	4 118 491
Prêts et créances sur établissements de crédit	5 087 997	1 769 824	108 161	20 349	7 046	914	(3 096 310)	3 897 981
Prêts et créances sur la clientèle	9 434 550	1 519 890	1 653 980	36 088	-	232	(218 538)	12 426 202
Écart de rééval des PTF couverts en taux	87 851	-	-	-	-	-	-	87 851
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 712 481	103 299	-	-	-	-	(76 220)	1 739 560
Comptes de régularisation et actifs divers	334 366	25 210	15 664	89 302	86 360	34 836	2 674	588 412
Participations dans les entreprises MEE	8 778	-	-	-	1 908	67 136	(6 610)	71 212
Immobilisations corporelles et incorporelles	99 165	88 571	3 219	10 672	31 494	30 834	(3 035)	260 920
Écarts d'acquisition	-	2 343	-	5 640	182 126	724	20 912	211 745
TOTAL	19 668 737	3 658 681	1 796 146	9 948 156	391 149	152 636	(4 510 622)	31 104 883

ACTIF 31/12/10	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Entreprises	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	690 303	9 827	1	8 373 748	-	-	(966)	9 072 913
Instruments dérivés de couverture	26 785	1 474	399	-	-	-	(15 446)	13 212
Actifs financiers disponibles à la vente	2 288 176	101 906	14 928	3 366 870	104 964	44 826	(1 147 475)	4 774 195
Prêts et créances sur établissements de crédit	4 792 546	1 732 898	135 462	34 918	44 277	6 791	(3 054 230)	3 692 662
Prêts et créances sur la clientèle	9 560 227	1 433 695	1 483 967	48 884	21 891	22	(241 663)	12 307 023
Écart de rééval des PTF couverts en taux	76 151	-	-	-	-	-	-	76 151
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 776 375	84 343	-	-	-	-	(76 000)	1 784 718
Comptes de régularisation et actifs divers	332 188	34 919	10 392	126 052	87 681	6 733	1 163	599 128
Participations dans les entreprises MEE	2 179	-	-	-	2 182	69 333	(1)	73 693
Immobilisations corporelles et incorporelles	98 830	68 821	2 982	7 221	37 938	29 744	(3 035)	242 501
Écarts d'acquisition	-	2 343	-	5 640	182 860	724	20 912	212 479
TOTAL	19 643 760	3 470 226	1 648 131	11 963 333	481 793	158 173	(4 516 741)	32 848 675

PASSIF 31/12/09	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Entreprises	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	48 451	666	-	-	-	1 006	-	50 123
Instruments dérivés de couverture	138 798	13 477	-	-	-	-	(13 691)	138 584
Dettes envers les établissements de crédit	2 770 353	367 985	1 175 813	25 606	56 806	16 603	(3 177 142)	1 236 024
Dettes envers la clientèle	8 576 045	2 733 470	355 978	52 175	-	372	(66 541)	11 651 499
Dettes représentées par un titre	5 791 297	159 308	-	-	-	-	(55 484)	5 895 121
Écart de rééval des PTF couverts en taux	2 147	-	-	-	-	-	-	2 147
Comptes de régularisation et passifs divers	316 158	30 690	90 331	182 921	110 734	2 201	(7 446)	725 589
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-	9 190 944	-	-	(3 984)	9 186 960
Provisions	57 179	13 445	2 091	3 795	1 620	133	35 354	113 617
Dettes subordonnées	150 664	77 598	-	122 464	-	-	(211 627)	139 099
Intérêts minoritaires	1 040	17 834	38	17 657	6 244	140	(7 021)	35 932
Capitaux propres hors résultat (part du groupe)	1 755 846	241 765	162 988	323 115	192 635	120 401	(959 129)	1 837 621
Résultat de l'exercice (part du groupe)	60 759	2 443	8 907	29 479	23 110	11 780	(43 911)	92 567
TOTAL	19 668 737	3 658 681	1 796 146	9 948 156	391 149	152 636	(4 510 622)	31 104 883

PASSIF 31/12/10	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Entreprises	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	34 462	-	1	-	-	-	-	34 463
Instruments dérivés de couverture	137 659	15 859	172	-	-	-	(15 446)	138 244
Dettes envers les établissements de crédit	2 300 932	444 224	1 153 961	5 629	66 004	13 002	(3 170 035)	813 717
Dettes envers la clientèle	8 877 412	2 517 430	213 648	59 484	42 184	1	(36 739)	11 673 420
Dettes représentées par un titre	5 950 728	116 914	-	-	-	-	(65 435)	6 002 207
Écart de rééval des PTF couverts en taux	1 522	-	355	-	-	-	-	1 877
Comptes de régularisation et passifs divers	294 244	19 775	104 513	863 755	131 118	1 476	(1 440)	1 413 441
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-	10 493 126	-	-	(4 142)	10 488 984
Provisions	57 709	7 260	1 726	14 744	1 893	20	30 918	114 270
Dettes subordonnées	150 552	90 534	-	78 073	-	-	(180 935)	138 224
Intérêts minoritaires	435	10 263	38	17 603	6 930	142	(520)	34 891
Capitaux propres hors résultat (part du groupe)	1 766 581	242 533	163 165	399 362	200 102	131 653	(1 032 807)	1 870 589
Résultat de l'exercice (part du groupe)	71 524	5 434	10 552	31 557	33 562	11 879	(40 160)	124 348
TOTAL	19 643 760	3 470 226	1 648 131	11 963 333	481 793	158 173	(4 516 741)	32 848 675

COMPTE DE RÉSULTAT 31/12/09	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Entreprises	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
PRODUIT NET BANCAIRE	393 964	72 983	39 496	112 203	138 667	10 577	(47 264)	720 626
Frais généraux	(275 635)	(72 686)	(21 841)	(61 587)	(100 870)	(4 593)	2 907	(534 305)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	118 329	297	17 655	50 616	37 797	5 984	(44 357)	186 321
Coût du risque	(21 803)	(2 689)	(4 828)	-	(58)	(1 386)	(43)	(30 807)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	96 526	(2 392)	12 827	50 616	37 739	4 598	(44 400)	155 514
Quote-part de résultat des entreprises MEE	(5 181)	-	-	-	(1)	8 538	2 345	5 701
Gains ou pertes sur autres actifs	(1 069)	(155)	6	-	(122)	(52)	-	(1 392)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	90 276	(2 547)	12 833	50 616	37 616	13 084	(42 055)	159 823
Impôts sur les bénéfices	(29 460)	2 689	(3 924)	(17 647)	(13 781)	(1 291)	489	(62 925)
Gains & pertes nets d'impôts / act abandon	-	-	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET TOTAL	60 816	142	8 909	32 969	23 835	11 793	(41 566)	96 898
Intérêts minoritaires	57	(2 301)	2	3 490	725	13	2 345	4 331
RÉSULTAT NET (part du groupe)	60 759	2 443	8 907	29 479	23 110	11 780	(43 911)	92 567

COMPTE DE RÉSULTAT 31/12/10	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Entreprises	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
PRODUIT NET BANCAIRE	394 496	71 379	42 010	116 917	168 532	12 090	(47 482)	757 942
Frais généraux	(278 676)	(62 405)	(21 352)	(71 185)	(117 257)	(4 749)	8 997	(546 627)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	115 820	8 974	20 658	45 732	51 275	7 341	(38 485)	211 315
Coût du risque	(11 997)	(9 151)	(5 259)	-	(247)	1 373	(158)	(25 439)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	103 823	(177)	15 399	45 732	51 028	8 714	(38 643)	185 876
Quote-part de résultat des entreprises MEE	12	-	-	-	640	4 693	-	5 345
Gains ou pertes sur autres actifs	(4 166)	422	(17)	-	(202)	3	-	(3 960)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	99 669	245	15 382	45 732	51 466	13 410	(38 643)	187 261
Impôts sur les bénéfices	(28 132)	4 672	(4 829)	(12 924)	(16 969)	(1 473)	(1 522)	(61 177)
Gains & pertes nets d'impôts / act abandon	-	-	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET TOTAL	71 537	4 917	10 553	32 808	34 497	11 937	(40 165)	126 084
Intérêts minoritaires	13	(517)	1	1 251	935	58	(5)	1 736
RÉSULTAT NET (part du groupe)	71 524	5 434	10 552	31 557	33 562	11 879	(40 160)	124 348

> Information sectorielle par zones géographiques (2^{ème} niveau)

Au CMNE, cette analyse se recoupe avec l'information par activité. En effet, le Groupe exerce sur deux zones géographiques essentielles qui sont la France et la Belgique. Les informations concernant cette deuxième zone sont isolées dans le pôle d'activité Bancassurance Belgique.

VI Autres informations

> Les normes

Les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et non encore appliquées du fait de la date de survenance sont les suivantes :

- IAS 24R : Informations relatives aux parties liées ; Application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2011 ; Non significatif.
- IAS 32 : Instruments financiers - présentation ; Application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2011 ; L'amendement porte sur le classement des émissions de droits. Non concerné.
- Amendement à IFRIC 14 : Paiements anticipés des exigences de financement minimal ; Application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2011. Non concerné.
- IFRIC 19 : Extinction de passifs financiers à l'aide de capitaux propres ; Application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2011. Non concerné.

> Dividendes

L'entité consolidante a prévu de verser, hors Groupe CMNE, 31.393 milliers d'euros.

> Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2010. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs, les comptes des autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du Groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

en milliers d'euros

	31/12/10			31/12/09		
	valeur de marché	valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	valeur de marché	valeur au bilan	Plus ou moins values latentes
Actifs						
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 979 752	3 380 706	-400 954	3 075 785	3 562 782	-486 997
Prêts et créances à la clientèle	12 532 783	12 307 023	225 760	12 317 807	12 426 202	-108 395
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 787 746	1 784 718	3 028	1 758 120	1 739 560	18 560
Passifs						
Dettes envers les établissements de crédit	799 507	813 717	14 210	1 216 431	1 236 024	19 593
Dettes envers la clientèle	11 025 371	11 673 420	648 049	10 869 693	11 651 499	781 806
Dettes représentées par un titre	6 059 007	6 002 207	-56 800	5 996 373	5 895 121	-101 252
Dettes subordonnées	138 224	138 224	0	139 099	139 099	0

> Parties liées

en milliers d'euros

	31/12/10		31/12/09	
	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par mise en équivalence	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par mise en équivalence
Actifs				
Prêts et créances sur établissements de crédit	526 834	0	672 757	0
<i>Dont comptes ordinaires</i>	60 434	0	33 116	0
Actifs à la juste valeur par résultat	84 125	0	83 134	0
Actifs disponibles à la vente	264 247	0	309 744	0
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	160 335	0	165 155	0
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	357 902	0	378 639	0
<i>Dont comptes ordinaires</i>	63 346	0	39 465	0
Dettes représentées par un titre	781 697	0	1 325 181	0
Intérêts reçus	18 660	0	22 533	0
Intérêts versés	-50 556	0	-66 477	0
Commissions reçues	3 860	0	3 360	0
Commissions versées	0	-242	0	0
Autres produits et charges	-364	-782	-701	-613
Frais généraux	-4 994	-18 301	-4 581	-22 130
Autres	4 488	315	1 389	315
PNB	-28 906	-19 010	-44 477	-22 428
Engagements donnés	0	0	0	0
Engagements reçus	0	0	0	0

> Rémunération des dirigeants

en milliers d'euros

Nature de la rémunération	VASSEUR Philippe Président du CA		CHARPENTIER Eric Directeur Général		NOBILI Christian Directeur Général Délégué	
	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2009
Rémunération fixe	97	97	320	293	216	204
Rémunération variable *	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle *	-	-	54	73	24	15
Jetons de présence		non		non		non
Montant des avantages en nature (véhicule de fonction)	4	4	3	3	3	3
Contrat de travail	NC		oui		oui	
Régime de retraite supplémentaire	non		art 39 **		art 39 **	
Indemnités relatives à une clause de non concurrence	NC		non		non	
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	NC		convention collective		convention collective	

* perçue au titre de l'exercice

** 9 % du salaire de base avec abattement en cas de départ avant 65 ans

> Honoraires des commissaires aux comptes

en milliers d'euros

	aCéa		Deloitte et Associés		Membres du réseau Mazars		Membres d'autres réseaux	
	31/12/10	31/12/09	31/12/10	31/12/09	31/12/10	31/12/09	31/12/10	31/12/09
AUDIT								
Commissaires aux comptes, certification	449	435	678	881	176	211	60	114
Missions accessoires	0	0	0	0	0	4	0	0
SOUS TOTAL	449	435	678	881	176	215	60	114
AUTRES PRESTATIONS								
Juridique, fiscal, social	0	0	5	26	9	0	7	0
Technologie de l'information	0	0	0	0	0	0	0	0
Audit interne	0	0	0	0	0	0	38	33
Autres	0	0	0	17	0	0	42	0
SOUS TOTAL	0	0	5	43	9	0	87	33
TOTAL	449	435	683	924	185	215	147	147

> Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est survenu entre le 31 décembre 2010 et la date de communication des comptes consolidés. Ces derniers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 mars 2011.

Acéa

Parc de la Cimaise
28, rue du Carrousel
59650 Villeneuve d'Ascq

Deloitte & Associés

185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

GROUPE CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

Société Anonyme
4, Place Richebé
59800 Lille

Rapport des Commissaires aux Comptes
(sur les comptes consolidés)

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre Groupe comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (paragraphe III et note 28 du paragraphe IV de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collective.
- Les principes comptables et méthodes d'évaluation (paragraphe III de l'annexe), ainsi que les notes 2 à 5 et 7 à 9 du paragraphe IV de l'annexe, exposent les principes et méthodes comptables appliqués par votre Groupe relatifs aux positions sur titres et sur instruments financiers dérivés et aux opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable, à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions et à la qualification comptable des opérations de couverture.

- Comme indiqué au paragraphe III et dans la note 17 du paragraphe IV de l'annexe, votre Groupe comptabilise des provisions techniques propres à l'activité d'assurance. Nous avons examiné les hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de l'environnement réglementaire et économique.
- Par ailleurs, comme précisé paragraphe IV de l'annexe, votre Groupe comptabilise, depuis 2008, une provision au titre du risque de contrepartie résultant d'un litige. Nous avons examiné les critères d'appréciation du risque de contrepartie relatif à ce litige et l'information communiquée en annexe (note 18) au titre de l'évolution de ce litige.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Villeneuve d'Ascq et Neuilly-sur-Seine, le 22 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

aCéa

Véronique HOTTIN DOUCHET



Deloitte & Associés

Sylvie BOURGUIGNON



10

| Informations Juridiques et Administratives

- 121** Attestation du Directeur Général
- 122** Renseignements de caractère général
- 125** Assemblées Générales du 19 Mai 2011
- 127** Table de concordance

- 128** Coordonnées des sociétés du Groupe

Attestation du responsable de la publication du rapport annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Lille, le 27 avril 2011



Eric Charpentier
Directeur Général

Renseignements de caractère général concernant la société

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe est une Société Anonyme Coopérative de Crédit à capital variable, dont le siège social est à Lille, 4 place Richebé. Elle est régie par la Loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés à capital variable, la Loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et la Loi bancaire du 24 janvier 1984 (intégrée dans le Code Monétaire et Financier depuis le 1^{er} janvier 2001).

La durée de la Caisse Fédérale est fixée à 99 années, à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés dont le numéro est : RCS Lille B 320 342 264 741 J. Le Crédit Mutuel Nord Europe existe dans sa configuration actuelle depuis les regroupements intervenus en 1993 et 1994 entre trois Caisses Fédérales de Crédit Mutuel : Nord, Artois-Picardie et Champagne-Ardenne.

Les documents juridiques relatifs au Crédit Mutuel Nord Europe peuvent être consultés au siège social de la société, 4 place Richebé 59000 Lille.

> Objet social

La Caisse Fédérale a pour but de gérer les intérêts communs des Caisses adhérentes et de leurs sociétaires ainsi que de faciliter le fonctionnement technique et financier des Caisses adhérentes.

Elle a notamment pour objet :

- d'accepter des dépôts de fonds de toutes personnes physiques et morales, particulièrement des Caisses adhérentes, et d'assurer tout recouvrement et paiement pour le compte de ses déposants,
- d'établir entre les Caisses adhérentes, un mécanisme de compensation,
- de faire aux Caisses adhérentes des avances avec ou sans affectation spéciale,
- de faire des emplois de trésorerie ou d'épargne,
- de se procurer les capitaux par emprunts, avances ou escomptes, émissions de titres participatifs ou d'emprunts obligataires, émissions de certificats coopératifs d'investissement, actions à intérêt prioritaire sans droit de vote soumises au régime de l'article 11 bis de la loi du 10 septembre 1947 – les avantages pécuniaires, étant, en pareil cas, fixés par décision du Conseil d'Administration – ainsi que par tout moyen autorisé par la loi de 1947 précitée et les textes subséquents,
- de prendre toute participation dans toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social,
- et plus généralement, d'effectuer, tant pour son propre compte que pour le compte de ses caisses adhérentes, toutes opérations conformément à son statut d'établissement de crédit, tous les services d'investissement, toutes activités de courtage et d'intermédiaire dans le domaine des opérations d'assurances.

> Répartition statutaire des bénéfices

La Caisse Fédérale est soumise aux dispositions prévues par le statut de la coopération : « les sommes disponibles, après imputation sur les excédents d'exploitation des versements aux réserves légales et du paiement des intérêts aux titres constituant le capital social, sont mises en réserve ou attribuées sous forme de subvention à d'autres coopératives ou œuvres d'intérêt général ou professionnel ».

> Tenue des assemblées générales

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chaque année, avant le 31 mai. Elle peut être convoquée extraordinairement chaque fois que le Conseil d'Administration ou un quart des sociétaires le demande. Les motifs de la convocation doivent dans ce dernier cas, être présentés par écrit au Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Président du Conseil d'Administration. Si le Président du Conseil d'Administration refusait de convoquer l'Assemblée Générale réclamée par un quart des sociétaires, ceux-ci pourraient donner mandat écrit à l'un d'entre eux pour procéder à cette convocation.

La convocation de l'Assemblée Générale est faite au moins quinze jours à l'avance par lettre individuelle ou par publication dans un journal d'annonces légales.

La convocation mentionnera les questions portées à l'ordre du jour et, le cas échéant, la liste des noms du quart des sociétaires qui auraient réclamé la convocation de l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration. Il peut comporter, outre les propositions émanant du Conseil d'Administration, toute question présentée au Conseil six semaines au moins avant la convocation de l'Assemblée Générale sur la requête revêtue de la signature d'un dixième au moins du nombre total des sociétaires.

Il ne peut être mis en délibération dans toute Assemblée Générale que les objets portés à l'ordre du jour.

Renseignements de caractère général concernant le capital

> Capital social de la Caisse Fédérale

Le capital de la Caisse Fédérale est détenu en totalité par les Caisses Locales de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe.

Sont sociétaires de la Caisse Fédérale toutes les Caisses de Crédit Mutuel qui auront adhéré à la Fédération et qui, en outre :

- ont été agréées et inscrites sur la liste des Caisses de Crédit Mutuel, tenue par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel,
- ont souscrit au moins une action,
- ont accepté toutes les obligations imposées aux sociétaires par les présents statuts et par les règlements de la Caisse Fédérale,
- ont adhéré aux fonds de garantie, de solidarité ou autres, constitués entre toutes les Caisses affiliées à la dite Fédération.

Est admise comme sociétaire toute personne physique ou morale ayant souscrit au moins une part sociale. Pour être admis comme sociétaire, il faut être agréé par le Conseil d'Administration. Ce dernier n'a pas à faire connaître les motifs d'un refus d'admission.

Le capital social de la Caisse Fédérale doit être détenu à plus de 75 % par les Caisses adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe.

> Montant du capital souscrit, nombre et catégories de titres qui le représentent au niveau globalisé

Le capital social de la Caisse Fédérale est représenté par des parts sociales de 150 euros chacune. Au 31 décembre 2010, il est de 281,4 millions d'euros. Il est entièrement détenu par les Caisses Locales et c'est le capital de ces dernières qui représente la solidité financière de l'ensemble du Groupe CMNE.

Le capital des Caisses Locales est détenu par des sociétaires qui peuvent être des personnes physiques ou morales ayant souscrit au moins quinze parts sociales incessibles et soumises à l'agrément du conseil d'administration.

Le capital des Caisses Locales est représenté par quatre types de parts et varie en raison de la négociabilité de certaines catégories de parts conformément au statut des sociétés coopératives à capital variable :

- les parts A, incessibles, d'une valeur nominale de 1 euro,
- les parts B, négociables, d'une valeur nominale de 1 euro,
- les parts C, négociables avec un préavis de 5 ans, d'une valeur nominale de 1 euro,
- les parts F, négociables, avec un préavis de remboursement de 5 ans, d'une valeur nominale de 500 euros.

Les parts A ne sont pas rémunérées. Les parts B, C et F peuvent recevoir une rémunération annuelle, fixée par l'Assemblée Générale de chaque Caisse Locale dans le respect des limites prévues par le statut de la coopération et selon les directives fixées par le Conseil d'Administration Fédéral dans le cadre du Règlement Général de Fonctionnement, règlement dont la valeur est identique à celle des statuts.

Au 31 décembre 2010, le capital social était de 1 339 millions d'euros.

> Variabilité du capital

Les parts B font l'objet, au niveau de chaque Caisse Locale, d'un processus d'émission et de rachat régulier. Les parts C et les parts F comportent un préavis de 5 ans à partir du moment où le sociétaire en demande le remboursement. Au 31 décembre 2010, les titulaires de 51 % de l'encours de parts F avaient déclenché leur préavis de remboursement. Les parts C ont été créées par décision des assemblées générales des Caisses Locales tenues en 2010 et ont vocation à remplacer progressivement les parts B.

Entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, le capital social a varié de la manière suivante :

en millions d'euros

Type de part	31/12/2009	31/12/2010
Parts A	95	91
Parts B	1 125	1 042
Parts C	-	67
Parts F	143	139
TOTAL	1 363	1 339

> Titres non représentatifs du capital

En novembre 2004, la Caisse Fédérale a procédé à l'émission de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée dans le cadre des possibilités offertes par la loi de sécurité financière d'août 2003. D'un montant de 150 millions d'euros, ces titres hybrides constituent de la dette au sens comptable et fiscal et des fonds propres de 1^{ère} catégorie (Tier One) au sens réglementaire. Ils ont été émis dans le cadre d'un placement privé et sont cotés à la Bourse du Luxembourg sous le code FR020557761. Ils n'ont pas fait l'objet d'un appel public à l'épargne en France.

Depuis décembre 2004, la Caisse Fédérale a procédé à l'émission de plusieurs emprunts obligataires.

Date	Montant	Durée à l'origine	Nature de taux	Code ISIN
Décembre 2004	35 M€	10 ans	Fixe	FR0010136259
Décembre 2007	60 M€	10 ans	Fixe	FR0010547331
Juillet 2008	60 M€	10 ans	Fixe	FR0010631770
Juillet 2009	80 M€	7 ans	Fixe	FR0010773432

> Évolution du capital

en millions d'euros

31/12/06	31/12/07	31/12/08	31/12/09	31/12/10
1 187	1 266	1 267	1 363	1 339

> Répartition actuelle du capital et droits de vote

– Au niveau de la Caisse Fédérale :

Le capital est détenu en totalité par les 163 Caisses Locales adhérent à la fédération. Le droit de vote est établi selon la règle : une voix de base plus une voix supplémentaire pour 1 000 sociétaires, sans que le total puisse dépasser 10 pour une même caisse.

– Au niveau des Caisses Locales :

Le capital est détenu en totalité par les sociétaires dont le droit de vote est fondé sur la règle : un homme, une voix.

> Document d'information annuelle

Au cours de l'année 2010, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe a publié trois documents contenant une information financière. En mai 2010, le rapport annuel relatif à l'exercice 2009. En juillet 2010, le dossier de présentation financière requis par la Banque de France pour les émetteurs de titres de créances négociables. En août 2010, l'information financière semestrielle au 30 juin.

Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe

> Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2010 dans leur forme et leur teneur qui se soldent par un excédent de recettes de 2.207,28 €.

L'Assemblée Générale décide de l'affecter en totalité au report à nouveau et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion.

> Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, ceux-ci n'ont été avisés d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 612 – 5 du Code de Commerce.

> Troisième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux globalisés du Crédit Mutuel Nord Europe, arrêtés à la date du 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés.

> Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe établis selon les normes IFRS et arrêtés à la date du 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés.

> Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale arrête le budget de la Fédération à 3.876.000 € pour l'année 2011.

La part maximum des cotisations de chaque Caisse adhérente est fixée à 0,02042 % du montant moyen des capitaux gérés en 2010.

> Sixième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'actualisation du Règlement Général de Fonctionnement proposée par le Conseil d'Administration, approuve la rédaction résultant de cette mise à jour.

Sont ainsi modifiés :

- l'article 215, afin de supprimer une discordance de texte entre les statuts des Caisses Locales et le RGF ainsi que de prendre en compte les nouvelles dispositions sur le capital réglementaire édictées par Bâle III qui interdisent, directement ou indirectement, l'attribution des réserves aux sociétaires.

215 - La valeur de remboursement des parts est limitée à leur valeur nominale, réduite, s'il y a lieu, des pertes subies sur le capital.

- l'article 219 est complété, afin de lier explicitement la possibilité de souscrire des parts négociables à la qualité de sociétaire.

219 - Les parts négociables ne sont pas matérialisées. Leur souscription est constatée par une inscription en compte-titre nominatif qui enregistre toutes les opérations ayant trait à ces parts.

Les parts négociables ne peuvent être souscrites en contrepartie de l'obtention d'un crédit. Elles constituent une participation au capital social de la caisse émettrice mais ne procurent aucun droit de vote supplémentaire. Elles ne peuvent être acquises que par des personnes physiques ou morales ayant précédemment acquis la qualité de sociétaire par la détention de 15 parts A.

- l'article 221 est également complété afin de préciser le décompte de la rémunération des parts et de prévoir explicitement la possibilité d'un paiement en numéraire ou en parts.

221 - Chaque catégorie de parts négociables bénéficient d'une rémunération annuelle uniforme pour toutes les caisses émettrices calculée au jour le jour et pro-rata-temporis. Le montant est arrêté par l'assemblée générale ordinaire de la caisse débitrice conformément aux directives de la Fédération fondées sur les résultats globalisés de ses caisses adhérentes.

La date de paiement est fixée au 1^{er} Juin de l'année d'approbation des résultats de l'exercice clôturé et celui-ci peut être effectué en numéraire ou en parts négociables.

> Septième Résolution

L'Assemblée Générale, constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs de Madame THYBAUT, et de Messieurs BOUDET, BRUNEAU, CHOMBART, HALIPRE, HEDIN, QUEVY, LIMPENS, PETIT.

L'Assemblée Générale décide de réélire, Madame THYBAUT, et Messieurs BOUDET, BRUNEAU, CHOMBART, HALIPRE, HEDIN, QUEVY, LIMPENS, PETIT, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

Lesquels déclarent accepter leur fonction.

> Huitième Résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

> Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, de son Président et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes arrêtés à la date du 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

> Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, en prend acte et approuve les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

> Troisième Résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élevant à 26 379 790,89€ au report à nouveau.

> Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale constate que le capital social qui était de à 279 819 300 € en fin d'exercice 2009 s'établit à 281 377 050 € au 31 décembre 2010.

> Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale, constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs de Madame THYBAUT, et de Messieurs BRUNEAU, CHOMBART, HALIPRE, LELEU, LIMPENS, QUEVY, VANBREMEERSCH.

L'Assemblée Générale décide de réélire, Madame THYBAUT, et Messieurs BRUNEAU, CHOMBART, HALIPRE, LELEU, LIMPENS, QUEVY, VANBREMEERSCH, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

Lesquels déclarent accepter leur fonction.

L'Assemblée Générale constate également la démission de M. ROZAT et décide de nommer comme Administrateur en remplacement, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- Madame Catherine LETELLIER, demeurant à ST CREPIN IBOUVILLERS (60149), 42, rue du général de Gaulle

Laquelle déclare accepter la fonction.

> Sixième Résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

TABLE DE CONCORDANCE		Pages
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL		
• Attestation du Directeur Général		121
• Société		
– Renseignements de caractère général sur la société		122
• Capital		
– Particularités		123
– Tableau d'évolution du capital sur 5 ans		124
• Information financière		
– Document d'information annuelle		124
CAPITAL ET DROITS DE VOTE		
Répartition actuelle du capital et des droits de vote		124
ACTIVITÉ DU GROUPE		
– Organisation du Groupe		8 et 9
– Chiffres clés du Groupe		6
– Informations chiffrées sectorielles		11 à 22
– Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur		11 à 22
– Informations sociales		36 à 40
FONDS PROPRES ET GESTION DES RISQUES		
• Fonds propres		26
• Facteurs de risques		26 à 35
– Risques de crédit		26 à 34
– Risques de marché		29
– Risques opérationnels		33
– Risque spécifique – provisions pour litige		34
• Contrôle et audit		34 et 35
PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS		
– Comptes consolidés		25 et 62 à 69
– Annexe aux comptes consolidés		70 à 116
– Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés		117 à 119
– Rémunération des dirigeants		115
– Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau		116
– Ratios prudentiels réglementaires		6
GOVERNEMENT D'ENTREPRISE		
– Composition et mandats des organes d'administration et de direction		44 à 47
– Composition et fonctionnement des comités		46
– Rapport du Président sur le contrôle interne		48 à 56
– Rapport des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne		57
– Responsabilité sociale de l'entreprise		41
ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES		
– Évolution récente		42
– Perspectives		42

Situation au 30 avril 2011

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (CFCMNE)

4, Place Richebê - BP 1009 - 59011 Lille Cedex
Tél : 03 20 78 38 38
Fax : 03 20 30 86 59
Site Internet : www.cmne.fr

- Président du Conseil d'Administration : **Philippe VASSEUR**
- Directeur Général : **Eric Charpentier**
- Directeur Général Délégué : **Christian NOBILI**

Pôle Bancassurance Belgique

CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (CMNE BELGIUM)

Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles (Belgique)
Tél : 00 32 22 89 82 00
Fax : 00 32 22 89 89 90

- Président du Conseil d'Administration : **Philippe VASSEUR**
- Président du Comité de Direction : **Eric CHARPENTIER**

CRÉDIT PROFESSIONNEL SA

Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles (Belgique)
Tél : 00 32 22 89 82 00
Fax : 00 32 22 89 89 90
Site Internet : www.bkcp.be

- Président du Conseil d'Administration : **Eric CHARPENTIER**
- Président du Comité de Direction : **Jacques FAVILLIER**

BKCP SCRL

Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles (Belgique)
Tél : 00 32 22 89 82 00
Fax : 00 32 22 89 89 90
Site Internet : www.bkcp.be

- Président du Conseil d'Administration : **Philippe VASSEUR**
- Président du Comité de Direction : **Jacques FAVILLIER**

Pôle Entreprises

BCMNE

Banque Commerciale du Marché Nord Europe

4, place Richebê - 59000 Lille
Siège administratif : 7, rue Frédéric Degeorge - 62000 ARRAS
Tél : 03 21 71 71 51
Fax : 03 21 71 71 59
Site Internet : www.bcmne.fr

- Président du Conseil de Surveillance : **Philippe VASSEUR**
- Président du Directoire : **François CHABROL**

BAIL ACTEA

Crédit Bail mobilier

7, rue Frédéric Degeorge - 62000 Arras
Tél : 03 21 71 44 11
Fax : 03 21 71 44 22
Site Internet : www.bail-actea.fr

- Président du Conseil d'Administration : **François CHABROL**
- Directeur Général : **Christian ROUSSEAU**

BAIL IMMO NORD

Crédit Bail Immobilier

Tour de Lille - 60 Boulevard de Turin - 59777 Euralille
Tél : 03 20 30 73 74
Fax : 03 20 57 62 56

- Président du Conseil d'Administration : **Guy COURBOT**
- Directeur Général : **François CHABROL**

BATIROC NORMANDIE

Crédit Bail Immobilier

2 rue Andreï Sakharov - BP 148 - 76135 Mont St Aignan Cedex
Tél : 02 35 59 44 20
Fax : 02 35 59 13 82

- Président du Conseil d'Administration : **Guy COURBOT**
- Directeur Général : **François CHABROL**

NORMANDIE PARTENARIAT

2 rue Andreï Sakharov - BP 148 - 76135 Mont St Aignan Cedex
Tél : 02 35 59 44 20
Fax : 02 35 59 13 82

- Président du Conseil d'Administration : **François CHABROL**
- Directeur Général : **André TRUFFIN**

Pôle Assurances

NORD EUROPE ASSURANCES (NEA)

173 Boulevard Haussmann - 75008 Paris
Tél : 01 43 12 90 90
Fax : 01 43 12 90 93

- Président du Conseil de Surveillance : **Philippe VASSEUR**
- Président du Directoire : **Hervé BOUCLIER**

ACMNIARD

Assurances du Crédit Mutuel Nord Iard

4, Place Richebê - 59000 Lille
Tél : 03 28 76 43 83
Fax : 03 28 76 43 80

- Président du Conseil d'Administration : **Hervé BOUCLIER**
- Directeur Général : **Xavier LECOMPTE**

ACMN VIE

Assurances du Crédit Mutuel Nord Vie

173 Boulevard Haussmann - 75008 Paris
Tél : 01 43 12 90 90
Fax : 01 43 12 90 93

Site Internet : www.acmnvie.fr

- Président du Conseil d'Administration : **Eric CHARPENTIER**
- Directeur Général : **Hervé BOUCLIER**

NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG

62 Rue Charles Martel - L- 2134 Luxembourg
Tél : 00 352 42 40 20 1
Fax : 00 352 42 40 20 44

Site Internet : www.nellweb.com

- Président du Conseil d'Administration : **Eric CHARPENTIER**
- Administrateur Délégué : **Hervé BOUCLIER**

COURTAGE CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (CCMNE)

4, Place Richebê - 59000 Lille
Tél : 03 20 78 39 84
Fax : 0820 360 900

- Président : **Hervé BOUCLIER**
- Directeur Général : **Jacques NOIZE**

PÉRENNITÉ ENTREPRISES

5 rue de Dunkerque - 75010 Paris
Tél : 0820 352 352
Fax : 01 43 12 90 93

- Président du Conseil d'Administration : **Hervé BOUCLIER**
- Directeur Général : **Odile EZERZER**

VIE SERVICES

173 Boulevard Haussmann - 75008 Paris
Tél : 01 43 12 90 90
Fax : 01 43 12 90 93

- Président : **Hervé BOUCLIER**

Pôle Gestion pour compte de tiers

GROUPE UFG-LFP

173 Boulevard Haussmann - 75008 Paris
Tél : 01 44 56 10 00
Fax : 01 44 56 11 00

Site Internet : www.ufg-lfp.com

- Président du Conseil de Surveillance : **Philippe VASSEUR**
- Président du Directoire : **Xavier LEPINE**
- Directeur Général : **Patrick RIVIÈRE**

LFP

Gestion d'actifs

173 Boulevard Haussmann - 75008 Paris
Tél : 01 43 12 01 00
Fax : 01 43 12 01 20

Site Internet : www.ufg-lfp.com

- Président du Conseil de Surveillance : **Alain WICKER**
- Président : **Xavier LEPINE**
- Directeur Général : **Pascale AUCLAIR**

UFG-LFP GESTION PRIVÉE

Gestion d'actifs

173 Boulevard Haussmann - 75008 Paris
Tél : 01 73 00 73 00
Fax : 01 73 00 73 01

Site Internet : www.ufg-lfp.com

- Président du Conseil d'Administration : **Michel DIDIER**
- Directeur Général : **Jacques BELLAMY-BROWN**

LFP-SARASIN AM

Gestion d'actifs

173 Boulevard Haussmann - 75008 Paris
Tél : 01 44 56 10 00
Fax : 01 44 56 10 01

Site Internet : www.ufg-lfp.com

- Président du Conseil de Surveillance : **Xavier LEPINE**
- Président : **Bertrand FOURNIER**
- Directeur Général : **Pascale AUCLAIR**

UFG SIPAREX

Capital Investissement

27 Rue Marbeuf - 75008 Paris
Tél : 01 53 93 02 20
Fax : 01 53 93 02 30

Site internet : www.siparex.com

- Président du Conseil de Surveillance : **Xavier LEPINE**
- Président : **Bertrand RAMBAUD**
- Directeur Général : **Denis RODARIE**

UFG-LFP FRANCE

Distribution, commercialisation de produits de placements

173 Boulevard Haussmann - 75008 Paris
Tél : 01 44 56 10 62
Fax : 01 44 56 41 65

Site internet : www.ufg-partenaires.com

- Président du Conseil de Surveillance : **Eric CHARPENTIER**
- Président : **Patrick RIVIÈRE**
- Directeurs Généraux : **Thierry SEVOUMIANS, Nicolas DUBAN et Alain GERBALDI**

UFG REAL ESTATE MANAGERS

Placement immobilier

173 Boulevard Haussmann - 75008 Paris
Tél : 01 44 56 10 00
Fax : 01 44 56 11 00

Site internet : www.ufg-lfp.com

- Président du Conseil de Surveillance : **Eric CHARPENTIER**
- Président : **Xavier LEPINE**
- Directeurs Généraux : **Jean-Marc COLY et Marc BERTRAND**

UFG PROPERTY MANAGERS

Gérance et administration de biens

9 Boulevard Gouvion Saint-Cyr - 75017 Paris
Tél : 01 48 88 47 00
Fax : 01 48 88 47 01

Site Internet : www.colliers-ufg-pm.fr

- Président du Conseil de Surveillance : **Xavier LEPINE**
- Président : **Jean-Louis SCUDIER**
- Directeurs Généraux : **Brigitte GUIBOUT et Philippe SOURTHEZ**

UFG INTERNATIONAL CLAIMS COLLECTION

Recouvrement International

173 Boulevard Haussmann - 75008 Paris
Tél : 01 44 56 10 00
Fax : 01 44 56 11 80

Site internet : www.ufg-lfp.com

- Président : **Xavier LEPINE**
- Directeurs Généraux : **Guy LEPAGE et Alain GREC**

UFG-LFP PRIVATE BANK

Banque Privée

4A, Rue Henri Schnadt - B.P. 1556 - L-1015 Luxembourg
Tél : 00 352 45 45 22 1
Fax : 00 352 44 98 80

Site Internet : www.nordeuropebank.lu

- Président du Conseil d'Administration : **Alain GERBALDI**
- Président du Comité de Direction : **Philippe VERDIER**

